1

1

MONUMENS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

en Estampes et Dessins,

Representant, par ordre chronologique, l'Etablissement des Français dans les Gaules; leur Servitude sous le gouvernement feodal; les Mœurs et Institutions des Siecles d'ignorance; les Croisades et les premieres expeditions en Italie et dans le Nouveau Monde; les Guerres Religieuses; les Monumens de Sculpture et d'Architecture des differens âges; les Costumes, Médailles, Monnoyes, Sieges et Combats des differens regnes; les Portraits et Mausolées des Princes et Hommes Celebres dans les Lettres ou le Gouvernement.

Ouvrage terminé par dix-neuf Volumes d'Estampes ou Dessins sur l'histoire et le mecanisme de la Revolution, sur ses Scénes, Guerres Civiles ou Etrangeres et Factions intestines, sur les Gouvernemens successifs qui l'ont dirigée et sur les differentes Constitutions acceptées par le Peuple &c &c.

– Collection receuillie en France et chez l'Etranger, depuis l'An 1783 jusqu'en l'an 7 par J. L. Soulavie Resident de France a Geneve.

Tome 65

Charles 1 Roi d'angleterre, Gendre de Henri iv roi de france, decapité à londres. Republique d'angleterre. Cromwel Protecteur. Retablissement de la maison de Stuart. Louis xiv gouverne par lui-même. Suite de son histoire. &

= 1660 = 1669 =

Table du Tome soixante cinquieme

Suite de l'histoire de Louis XIV depuis qu'il gouverna par lui même jusqu'en 1663

Section 334 Suite de l'administration du Roi. achat de Dunkerque. alliance avec les Suisses. institution des academies des inscriptions et de peinture. Pyramide elevée à Rome. les compagnies des Indes academie des sciences. canal des deux mers. l'observatoire.

Section 335 Nouvelle guerre contre l'Espagne. prise de Tournay, Dôle Douay, Courtrai, Oudenarde, Lille, Besançon, Dole &c. Miracles du tems. paix de l'église.









MONUMENS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

en Estampes et Dessins.





Section 331e

Revolution en Angleterre. charles I gendre de henri iv. decapité. Cromwel s'empare de l'autorité Sous le titre de Protecteur. Richard Cromwel son fils Second protecteur. Contre revolution en Angleterre. charles II est rapelé. les Juges de charles I Pendus ou decapités. Suite des affaires etrangeres. Naples. Suede. Turquie allemagne. Phenomenes. &c &c &c.


LORDRE MANIERE ET SCEANC
AVEC LES SEIGNEVRS SPIRITV ELZ ET TEMP



CE DE SA
ORELZ DANS
MAIESTE BRITANIQVE
LE HAVLT PARLEMENT

7



Statue du roi Charles 1er a Londre

9



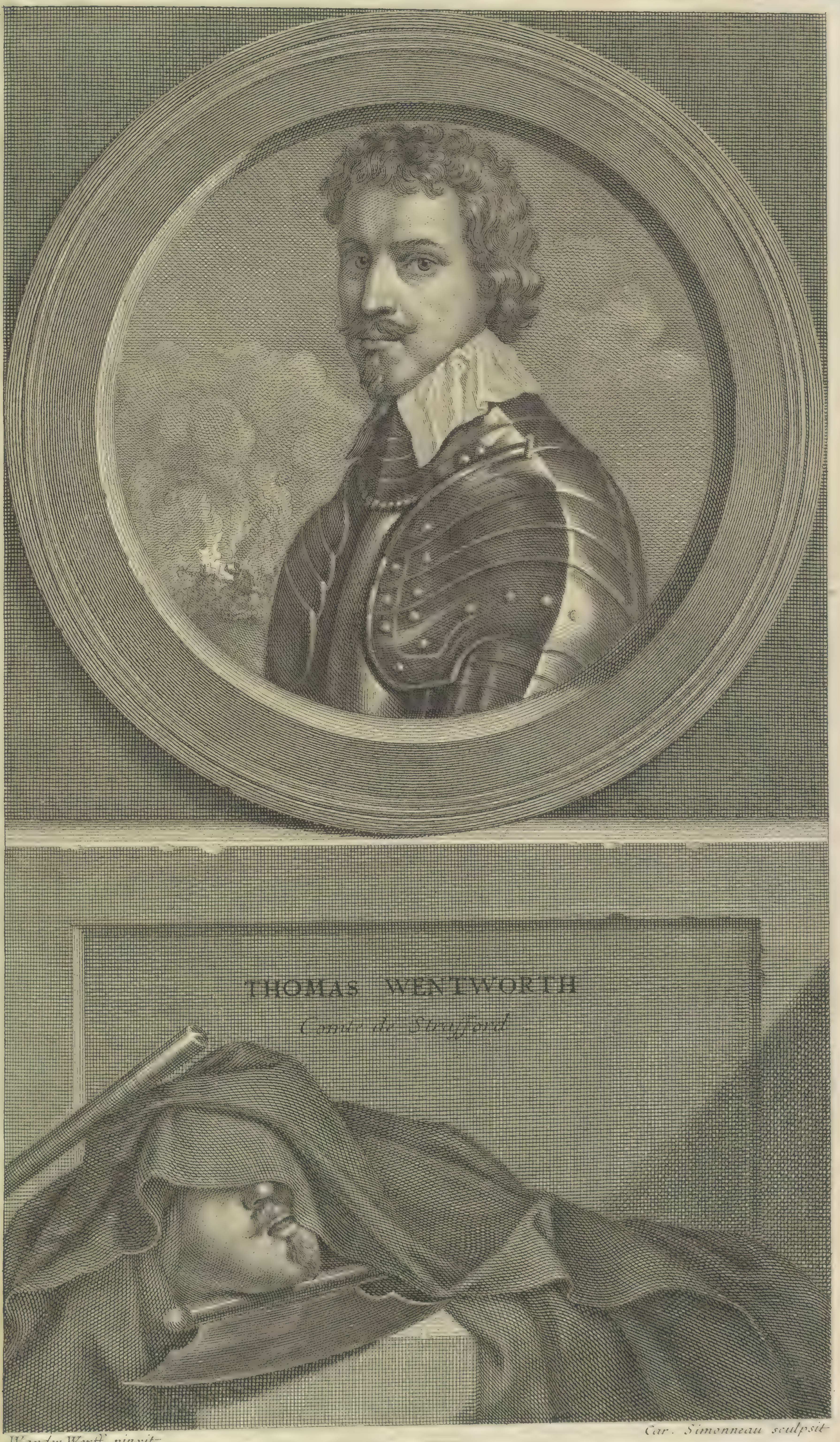
ander Werff pinxit. *Car. Simonneau sculpsit.*

18



LE COMTE DE STRAFFORD.

14



Wander Werff pinxit *Car. Simonneau sculpsit*

descendance de Louis XVIme

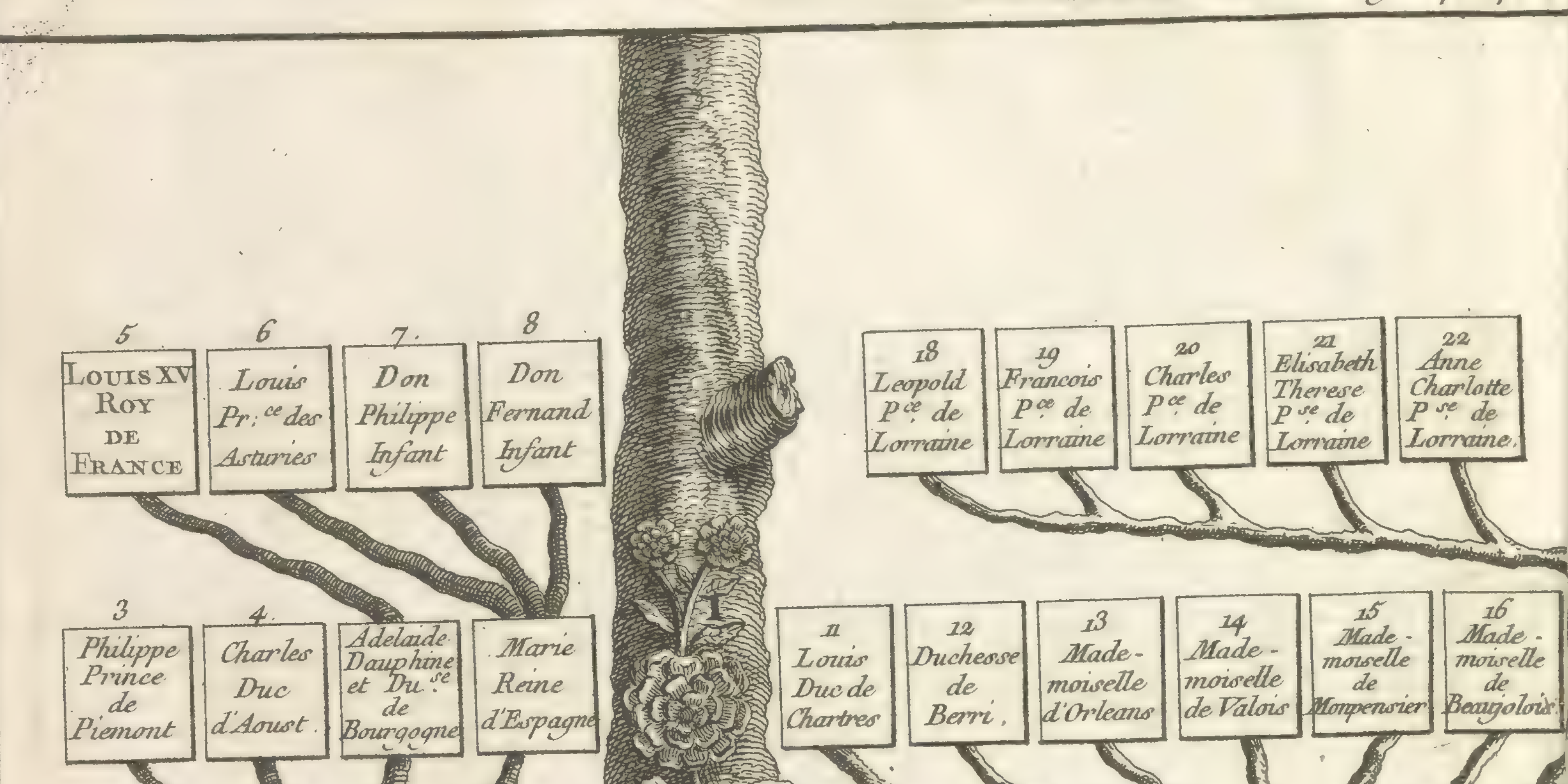
de charles Ier roi

d'angleterre

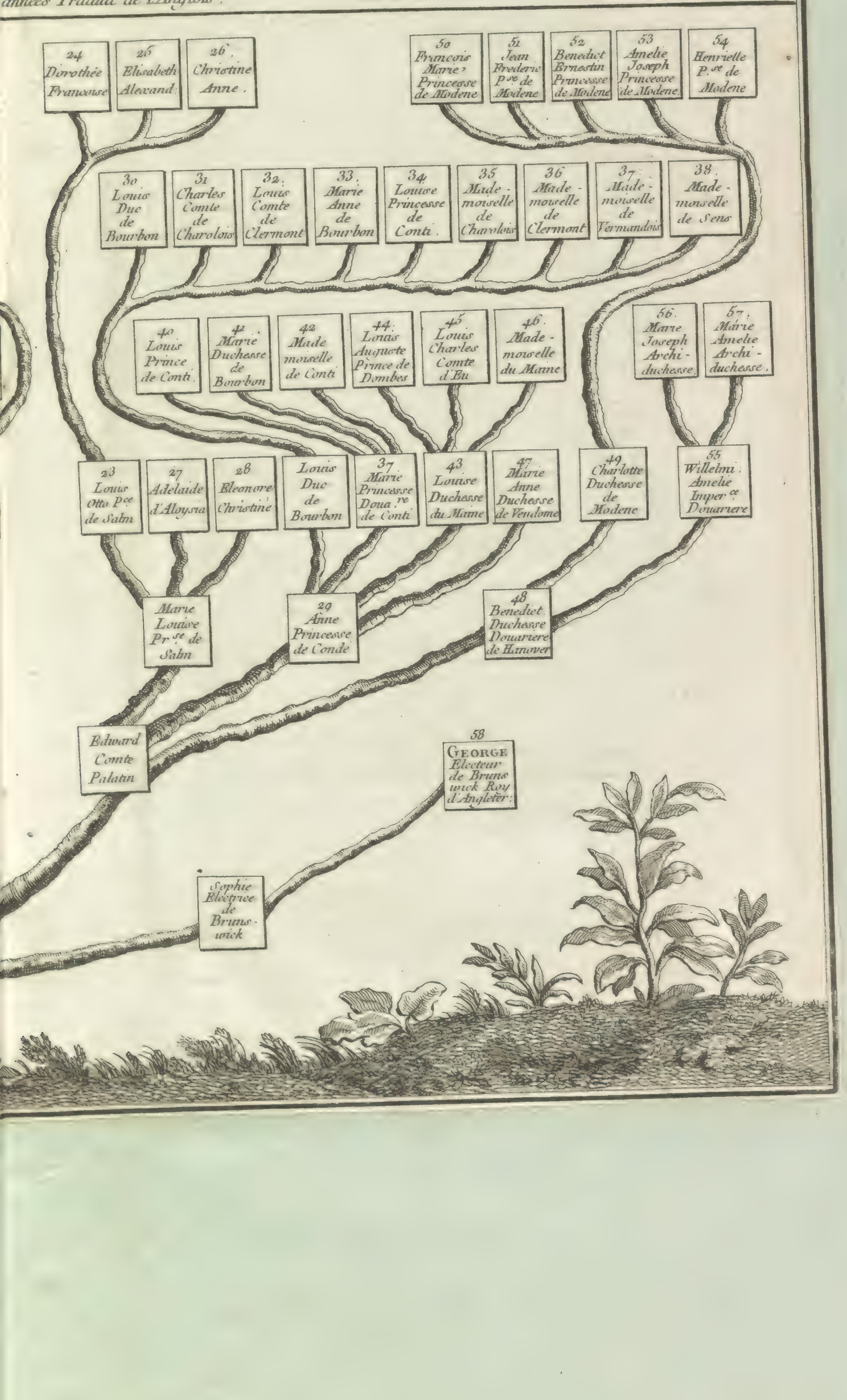
GENEAL

de la Famille Royal

Publiée a Londres il y a quelques



OGIE
de d'Angleterre
années Traduit de L'Anglois.



~~10~~ 18



HENR.TE M.TE DE FRANCE

EPOUSE DE CHARLES I. ROI D'ANGLETERRE

Epoque de 1643

A.P.D.R. *Mixelle sculp.*

henriette fait delier l'un des Capitaines des Vaisseaux insurgés Contre son mari qui s'attendait à la mort.

20

...upes au Louvre 1787

...apprécier l'humpion court.



Parrocel Pinx.

The Battle of Naisby.

This Battle which gave the fatal turn to the Kings Affairs happen'd on the 14 June 1645 the firſt charge was given by the right wing of Horſe & Foot commanded by Prince Rupert & his Brother who bore down all before them; the left wing & the Northern Horſe engaging Cromwell & the Enemies right wing againſt odds of num^rs^ & ye advantage Ground were put to Flight. The K. at the head of his reſerve of Horſe was even ready to charge thoſe which purſued his left wing which might have recover'd the misfortune when on a ſudden ſuch a panick fear ſiezed on them that they all ran near a quarter of a mile without ſtopping wch happen'd upon an uncommon accident, for ye Scotch Earl of Carneworth on a ſudden laid his hand on ye K^s^ bridle crying out wth 2 or 3 Oaths, *will You go upon y^r^ Death in an Instant* & before his Maj^ty^ underſtood what He wou'd have, turn'd his Horſe round upon wch a word run thro' the Troops, *March to the Right* wch unfortunately led them from charging ye Enemy & aſsiſting their own Men & cauſed them all to turn their Horſes & ride upon y^e^ Spur as if every Man was to ſhift for himſelf after this Diſorder y^e^ K. not being able to prevail wth his Troops to rally & charge y^e^ Enemy He retreated as well as He could & left Fairfax entire Maſter of the Field.



La Bataille de Naisby.

Dupuis sculp. Londini 1727.

Cette Bataille qui dérangea entierement les affaires du Roy se donna le 14. Juin 1645. L'Aile droite de Cavalerie et Infanterie, commandée par le Prince Runert et son frere commencea l'Attaque, ils firent tout plier devant Eux l'Aile gauche et la Cavalerie de Northorn chargeant Cromwell et l'Aile droite Enemie contre un nombre superieur et l'avantage du terrain furent mises et fuites. On vit le Roy, à la tête de son Corps de reserve de Cavalerie, prêt à charger ceux qui poursuivoient son Aile gauche qui auroit pu reparer le malheur quand tout à coup une telle frayeur panique s'empara d'eux qu'ils fuirent tous prés d'un quart mille sans s'arrêter, ce qui fut causé par un acident extraordinaire. Car le Comte de Carnworth ecossois saisit tout d'un coup la bride du Chaval du Roy s'ecriant avec deux ou trois ferments, voulez vous aller chercher votre Mort dans un Instant *et avant que sa Majesté comprit ce qu'il vouloit dire il fit faire le tour a son Cheval, sur quoy le mot fut repandu parmi les Troupes de* Marcher a la droite *ce qui les empecha malheureusem.t de charger l'Enemi, et d'assister leur Gens, et leur fit tous tourner leur Chevaux et prendre le galop, comme si on eût crie, sauve qui peut, aprés ce désordre n'étant pas au pouvoir du Roy de ralier ses Troupes, et charger l'Enemi, il fit sa retraite le mieux qu'il put et laissa Fairfax entierem.t Maitres du Champ de Bat.*

Chs Naudet Md

20 bis

[illegible] 1786



Angelis pinx.

The King siezed by Joyce at Holmby house June the 4.th 1647.

The Scots having deliver'd up the King to the Parliament on the 30 of Jan. 1646. He was aftewards detain'd Prisoner at
Holmby house in Northamptonsh. till the 4th of June 1647 on wch day Cornet Joyce came wth a detachment of fifty Horse from
the Army about break of day, & without any interruption from the Guards wch were upon duty there, went up with two or
three Troopers & Knock'd at the Kings Chamber door, whereupon his Majesty rose out of Bed, and half undress'd
order'd the door to be open'd and Cornet Joyce with his Troopers enter'd the Room with their hats off and pistols in
their hands, and Joyce told the King he must go with him to the Army; His Majesty demanded by what Authority, at
they came, Joyce answer'd By this and shew'd Him his Pistol, the same Answer He gave to the Committee of Parlia.
who attended at Holmby and ask'd if He had any Orders from the Parliament or General. The King as soon
as He was dressed went into his Coach and was Convey'd by Joyce to the Army at New market & was afterwards
detain'd Prisoner at Hampton Court.



Le Roy fut saisi par Joyce à la Maison d'Holmby le 4 Juin 1647. *N. Dupuis sculp.*

Les Ecossois ayant delivré le Roy au Parlement le 30 Jan. 1646 Il fut ensuite detenu prisonier à la maison d'Holmb[y] dans la Comté de Northampton jusqu'au 4 Juin 1647 que le Cornette Joyce vint avec un Detachment de cinquante Chevaux legers de l'Armée environ a la pointe du jour sans aucune interruption de la part des Gardes qui y Etoient postez; monta avec deux ou trois Cavaliers, et frapa a la porte de la chambre du Roy; surquoy sa Majesté se leva et a demi habillé, ordonna qu'on ouvrit la porte. Le Cornette Joyce avec les Cavaliers entra dans la Chambre le Chapau bas et le Pistolet a la main, et Joyce lui dit qu'il faloit qu'il vint a l'Armée avec lui. Sa Majesté demanda par quelle Authorité ils venoient. Joyce repondit Par celle ci, *luy montrant son Pistolet, il donna la meme reponse au Commité du Parlement qui étoit assis a Holmby, qui lui demanda s'il avoit des Ordres du Parlement ou du General. Aussi tôt que le Roy fut habillé, il monta en son Carrosse et fut Emmené par Joyce a l'Armée a New Market et ensuite detenu prisonier a Hampton Court.*

Chs. Nauley Mc D



CHARLES I.

ſe ſauve d'Amptoncourt.

en 1647.

Peint par Vandik *Gravé par David*

22

ue Louvre 1786



Angelis pinx.

The Kings Escape from Hampton Court 11 Nov. 1647.

King Charles remaining a Prisoner at Hampton Court receiv'd advice that there was a design to Assassinate Him, wch enduc'd Him to make his Escape from thence in a dark tempestuous night to Tichfield a Seat of ye E. of Southamptons in Hampsh. He sent Sr. John Berkley & Mr. Ashburnhā to Col.l Hammond Governr. of ye Isle of Wight to know whether He woud protect Him from his Enemies; they return'd & brought ye Governr. wth them, without obtaining a Promise for his Majesties Security, & leaving Hammond below acquainted ye King wth what they had done; whereupon his Majesty somewhat passionately cri'd out *O! Jack Thou hast undone Me* wch the other being troubled at, offer'd to go down & Kill him, but ye K. wou'd not permit it choosing rather to Surrender himself & go wth Hammond to the Isle of Wight, who immediately acquainted Cromwell where He was.



B. Baron sc.

Le Roy s'Echapa d'Hampton Court le 11 Nov. 1647.

Le Roy Charles etant Prisonier à Hampton Court receut avis qu'on avoit dessein de l'Assasin. ce qui le porta à s'en Echaper dans une nuit obscure et orageuse à Tichfield Maison de Campagne du Comte de Southampton dans la Comté d'Hamshiere. Il envoya le Chevalier Berkley et Mons.r Ashburnham au Colonel Hammond Gouverneur de l'Isle de Wight pour savoir s'il vouloit le proteger contre se Enemis. Ils retourn.t et amenerent le Governeur avec eux sans obtenir Promesse pour la Seureté de sa Majesté, et laissant Hammond en bas dirent au Roy ce qu'ils avoient fait sur quoy sa Majesté un peu emporté, s'ecria tout haut O Jean tu m'as perdu, *de quoy l'autre etant chagrin, s'offrit a decendre et le tuer; le Roy n'y voulut pas consentir, aimant mieux se rendre et aller avec Hamond a l'Isle de Wight qui aussitot fit savoir a Cromwell ou il etoit.*

Chas Nauley McDestuoy

24



CHARLES I. ECOUTE

La Sentence de mort prononcée contre lui.

en n.° 43

Dessiné par le Jeune *Gravé par David.*



Roux pinx. Ch. Masarb Sculp.

CHARLE I. ROI D'ANGLETERRE disant adieu à ses Enfants pour s'en aller sur l'echafaud.

Aussitot que le Roi fut comdanné a mort, on lui permit de voir ses Enfants, alors il fit venir la Princesse Elizabeth, le Duc d'York, et le Duc de Glocester. Il se servit de cette entrevuë pour leurs donner les avis qu'il jugeoit les plus utiles pour eux après sa mort: Il conseilla au Duc d'York, de se sauver en Hollande chez sa sœur la Princesse d'Orange: Il comanda à la Princesse Elizabeth de ne se jamais marier, sans le consentement de la Reine et de son Frere âiné: Il la chargea de dire a sa mere, quil avoit toujours pensé à elle, et que son amitié seroit la même jusqu'a la mort. ensuite tenant le Duc de Glocester entre ses genoux. Il lui dit mon enfant. on và trancher la tête a votre Pere et vous faire Roi: mais observez bien se que je dis: Il ne faut pas que vous acceptiez la Couronne pandant la vie de vos freres. Car ils leurs trancheront la tête quand il pouront les atraper, et la votre aussi a la fin: C'est pourquoi je vous ordonne de ne point accepter la Couronne d'eux: a quoi l'enfant repondit en soupirant: Ils me dechireront plutôt en Pièces: *les quelles parolles venant d'un si jeune enfant, plurent beaucoup au Roi, qui fondit en larmes sur ses tendres rejettons, et les serrant dans ses bras paternels invocat le Ciel de conserver c'est inocentes Créatures: Il leurs dit adieu, et se resigna a son sort avec toute la fermeté d'un Heros.*

1649.

26

…temps au Louvre 1786

… comme d'eux; *a quoy l'Enfant repondit, en soupirant* Ils me …
… en pieces, *les quelles paroles venant d'un si jeune Enfant, plurent beaucoup au Roy.*



...nx pinx. *King Charles taking leave of his Children 29.th Jan. 164$\frac{8}{9}$*

The King was permitted to see his Children whilst Prisoner at Hampton Court, & likewise at S.t James's when he was confin'd there w.ch opportunities he employ'd in giving them such Advice as he thought might be of use to them after his Decease. He advised y.e Duke of York *to make his Escape to Holland, to his Sister y.e Princess of Orange.* The last time of his seeing them, he command.d Princess Eliz. never to marry without y.e Consent of y.e Queen & her Elder Brother &c. & gave her several things in Charge w.ch he bid her tell her Mother & among the rest *that his thoughts had never stray'd from her, & that his love should be the same to y.e last;* but said he doubted her Remembrance of them, at w.ch words w.th abundance of tears, She promis'd to write down the particulars: then holding the Duke of Glocester between his Knees. He told him, *Child they will now cut off thy Fathers head & make thee a King,* but mark what I say *You must not be King as long as y.r Brothers are alive, for they will cut off y.r Brothers heads, when they can catch em, & cut off thy head to at last, thereupon I charge You do not ... make a K. by them,* at w.ch the Child sighing said *I will be torn in pieces first;* which falling from one so young exceedingly pleas'd the King.



Le Roy Charles prenant congé de ses Enfants.

L. Epicié sculp.

On permit au Roy de voir ses Enfants pendant qu'il étoit prisonier à Hampton Court et à St. James aussi, quand il y étoit detenu, il se servit de cette ocasion pour leur donner les avis qu'il jugeoit les plus propres pour eux après sa Mort. Il conseilla au Duc d'York de S'échapper en Hollande chez sa Soeur la Princesse d'Orange. *La dernière fois qu'il les vit; Il commanda à la Princesse Elizabeth de ne se marier jamais sans le consentement de la Reine et de son Frère aîné et la chargea de plusieurs choses qu'il lui ordonna de dire à sa Mère, entre autres*, qu'il avoit toujours pensé à elle et que son amitié seroit la même à jamais, *mais dit qu'il doutoit qu'elle se souvint de lui à quoy, toute en pleurs elle promit d'écrire toutes les particularités; Ensuite tenant le Duc de Glocester entre ses Genoux; il lui dit* Mon Enfant on va trancher la tête à votre Pere, et vous faire Roy: *mais observez ce que je dis* Il ne faut pas que vous acceptiez la Couronne pendant la vie de vos Freres; car ils trancheront la tête à vos Freres quand ils pourront les attraper et la vôtre aussi à la fin, c'est pourquoy je vous ordonne de n'accepter point la Couronne d'eux: *à quoy l'Enfant repondit en soupirant* Il me dechi[illegible] plutôt en pieces. *Lesquelles paroles [illegible] d'un si jeune Enfant plurent beaucoup au Roy.*

6

Chas Nawley Md

27



J. Robert in

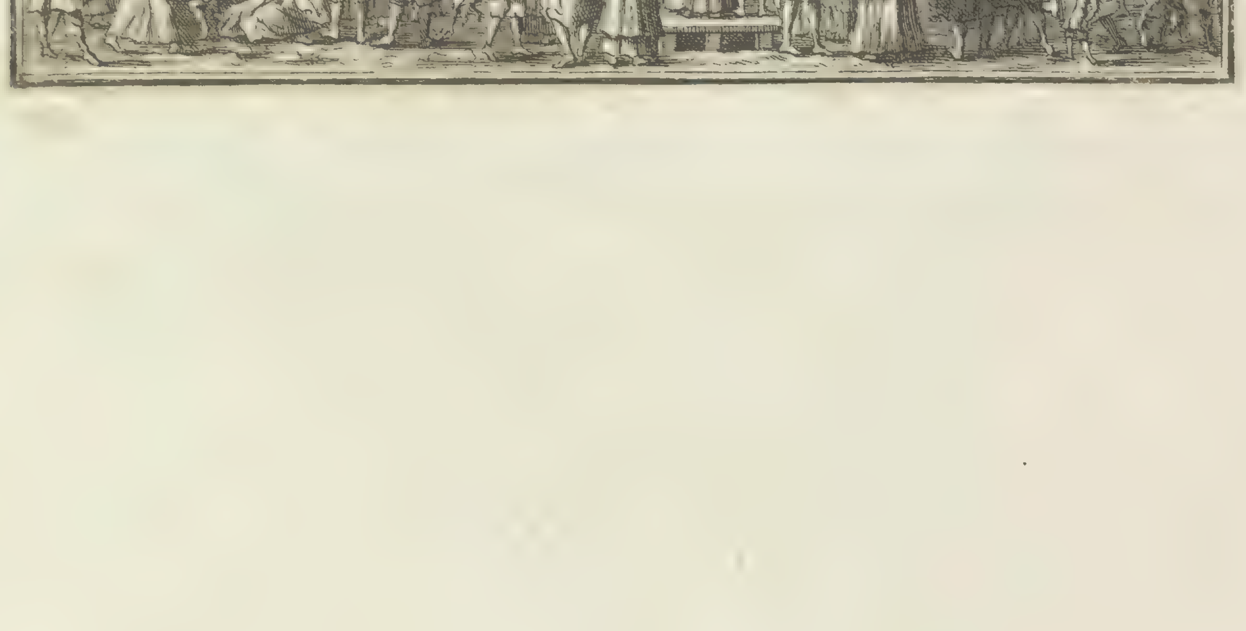
B. Audran . Sc.

Charles I

28



1649. Supplice de charles I.



29e

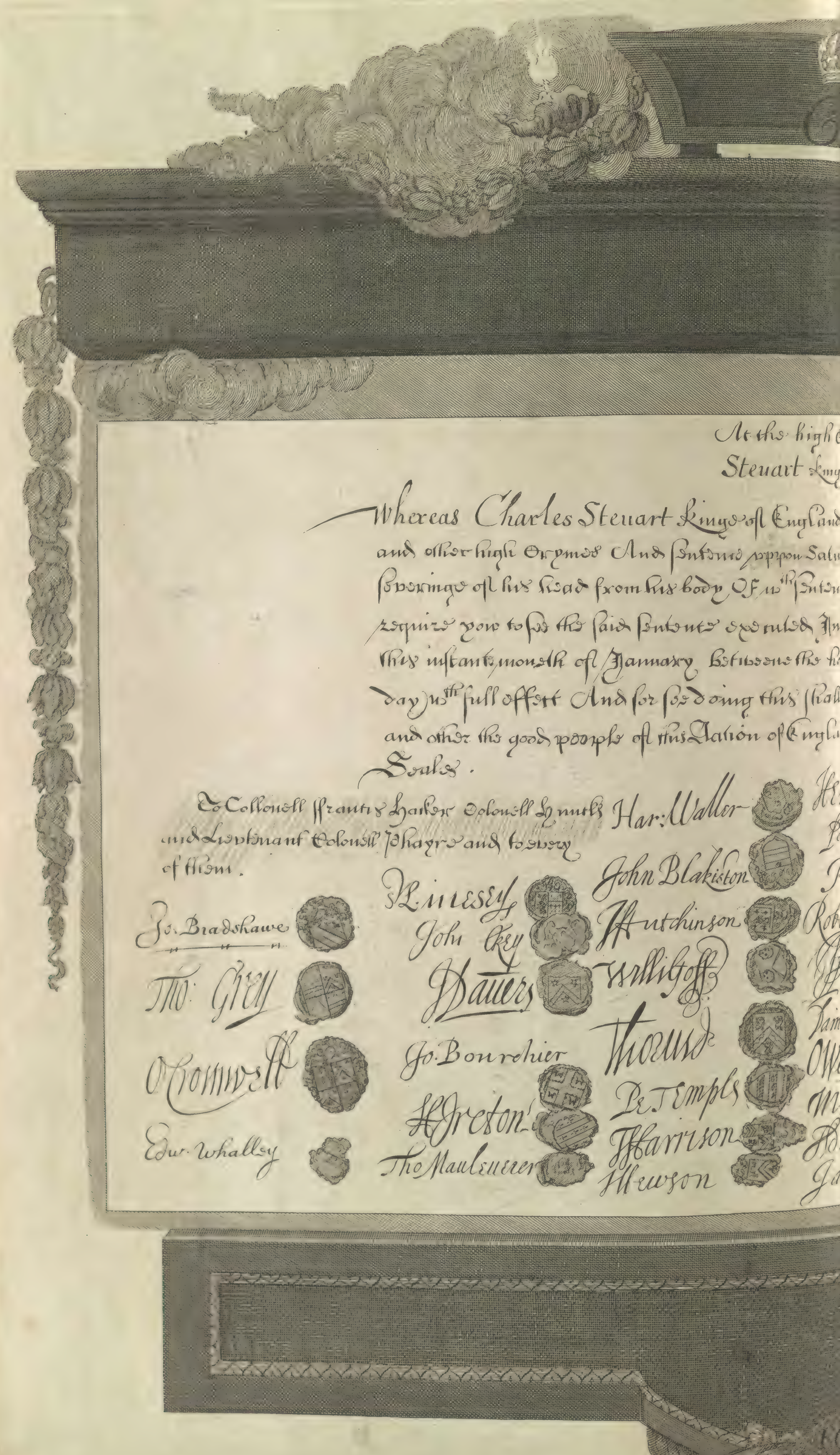


B. Picard inven. — Ch. Masarb Sculp

AUX AMES SENSIBLES

CHARLES I. ROI D'ANGLETERRE décapité devant son Palais de Whitehal le 30. Janvier 1647.

Aussitot que la Cour de Justice eut prononcé la Sentence de mort et fixé le jour de l'Exécution, le Peuple fut tellement frapé de l'énormité de cet atentat, que chaqu'un se tenoit dans une horreur Silencieuse comme si l'on eut attendu la dissolution de la nature. Le 30, le Monarque fut conduit sur l'Echafaud, accompagné du Docteur Juxon, et gardé par un Régiment d'Infanterie sous les ordres du Colonel Tomlinson: la hache, le billot et deux Boureaux masqués formoient le funeste apareil, Le Roi les regarde tranquillement et leur demande un billot plus élevé. Après avoir ôté ses habits il remit son St. George au Prélat Juxon, en lui disant Souvenez vous que je suis innocent, *il posa ensuite sa tête sur le billot et ayant etendu les mains comme pour donner le signal, l'un des Boureaux lui trancha la tête d'un seul coup, et l'autre l'élevant en l'air encore toute jaillisante de sang, S'écria,* Ainsi périsse les traitres à la Patrie. *Les Spectateurs ne repondirent que par des gémissements. Un grand nombre voulurent tremper leurs mouchoirs dans le sang de leurs Roi qu'ils regardoient comme un malheureux Martyr. Tel fut le sort inoui de l'infortuné Charles 1.er Roi d'Angleterre, victime de la trahison la plus atroce et de la fureur du Fanatisme, en la 49.e année de son âge et la 24.e de son Régne*

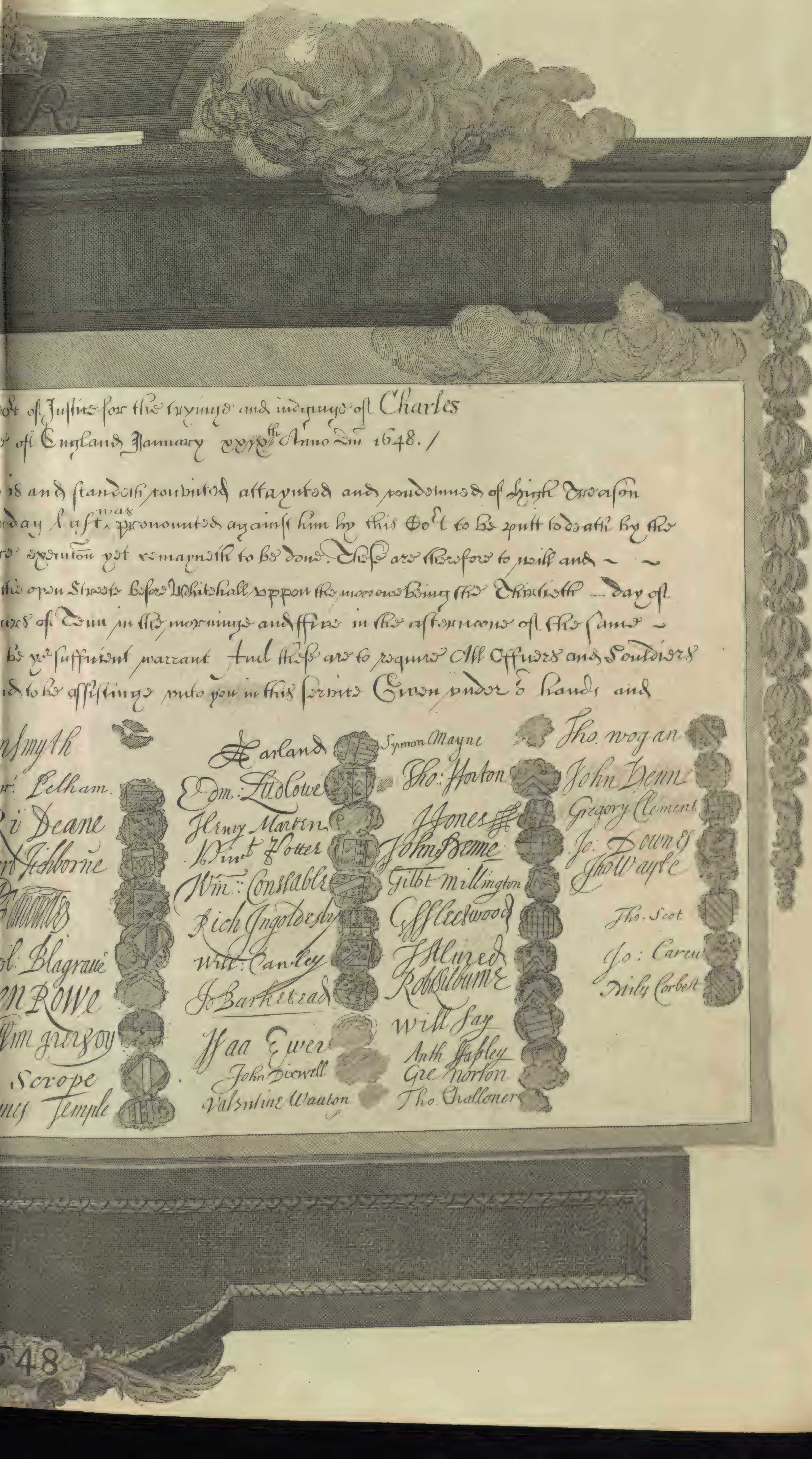


At the high Co[urt]
Steuart King[e]

Whereas Charles Steuart Kinge of England
and other high Crymes And sentence uppon Saturd[ay]
severinge of his head from his body Of wth sentenc[e]
require yow to see the said sentence executed In t[he]
this instant moneth of January betweene the hou[rs]
day wth full effect And for soe doing this shall
and other the good people of this Nation of Englan[d]
Seales.

To Collonell ffrancis Hacker Collonell Huncks
and Leivtenant Collonell Phayre and to every
of them.

Jo. Bradshawe
Tho: Grey
O Cromwell
Edw. Whalley
M. Livesey
John Okey
J Danvers
Jo. Bourchier
H Ireton
Tho Mauleverer
Har: Waller
John Blakiston
J Hutchinson
Willi Goff
Tho Pride
Pe. Temple
T Harrison
J Hewson



...rt of Justice for the tryinge and judginge of Charles
...of England January xxixth Anno Dni 1648. /

...is and standeth convicted attaynted and condemned of high Treason
...day last was pronounced against him by this Co'rt to be putt to death by the
...execution yet remayneth to be done. These are therefore to will and ~ ~
...the open Streete before Whitehall uppon the morrowe being the Thirtieth day of
...oures of Tenn in the morninge and Five in the afternoone of the same ~
...be yo'r sufficient warrant And these are to require All Officers and Souldiers
...to be assistinge unto you in this service Given under o'r hands and

...n Smyth
...r: Pelham
Ri: Deane
...rd Tichborne
...
...ol: Blagrave
...n Rowe
Wm Gregory
Scrope
...mes Temple

Harland
Edm: Ludlowe
Henry Marten
Vinct Potter
Wm: Constable
Rich Ingoldesby
Will: Cawley
Jo Barkstead
Isaa Ewer
John Dixwell
Valentine Wauton

Symon Mayne
Tho: Horton
J Jones
John Bourne
Gilbt Millington
G Fleetwood
J Alured
Robt Lilburne
Will Say
Anth Stapley
Gre Norton
Tho. Challoner

Tho. Wogan
John Venn
Gregory Clement
Jo. Downes
Tho Wayte
Tho. Scot
Jo: Carew
Miles Corbet

48

31.



Vander Werff pinxit — *Petr. Drevet sculpsit*



Edmond Ludlow,
né dans le Comté de Wilts, en 1620,
Mort à Vevay en 1693.

Omne solum forti patria, quia patris.

Celebre Republicain l'un des historiens de la revolution d'angleterre. l'un des juges de l'infortune charles I j'ai vu son appartement cent ans après sa mort en Suisse ; on n'y prononçait son nom qu'en fremissant.

32 bis



CAROLVS II. D.G: MAGNÆ BRITANNIÆ FRAᶜⁱᵉ et HIBERNIÆ REX. etc. natus Æ 1630

Hanc Maiestatis suæ Effigiem ab Antonio van Dycke Equite sic. prius depictam; Aqua forti æri insculpsit — *Humillimus Cliens Wenceslaus Hollar Boh. Anno 1649.*

Io. Meyssens excudit. — W. Hollar fecit

33



Wander Werff pinxit · Petr. Drevet sculpsit

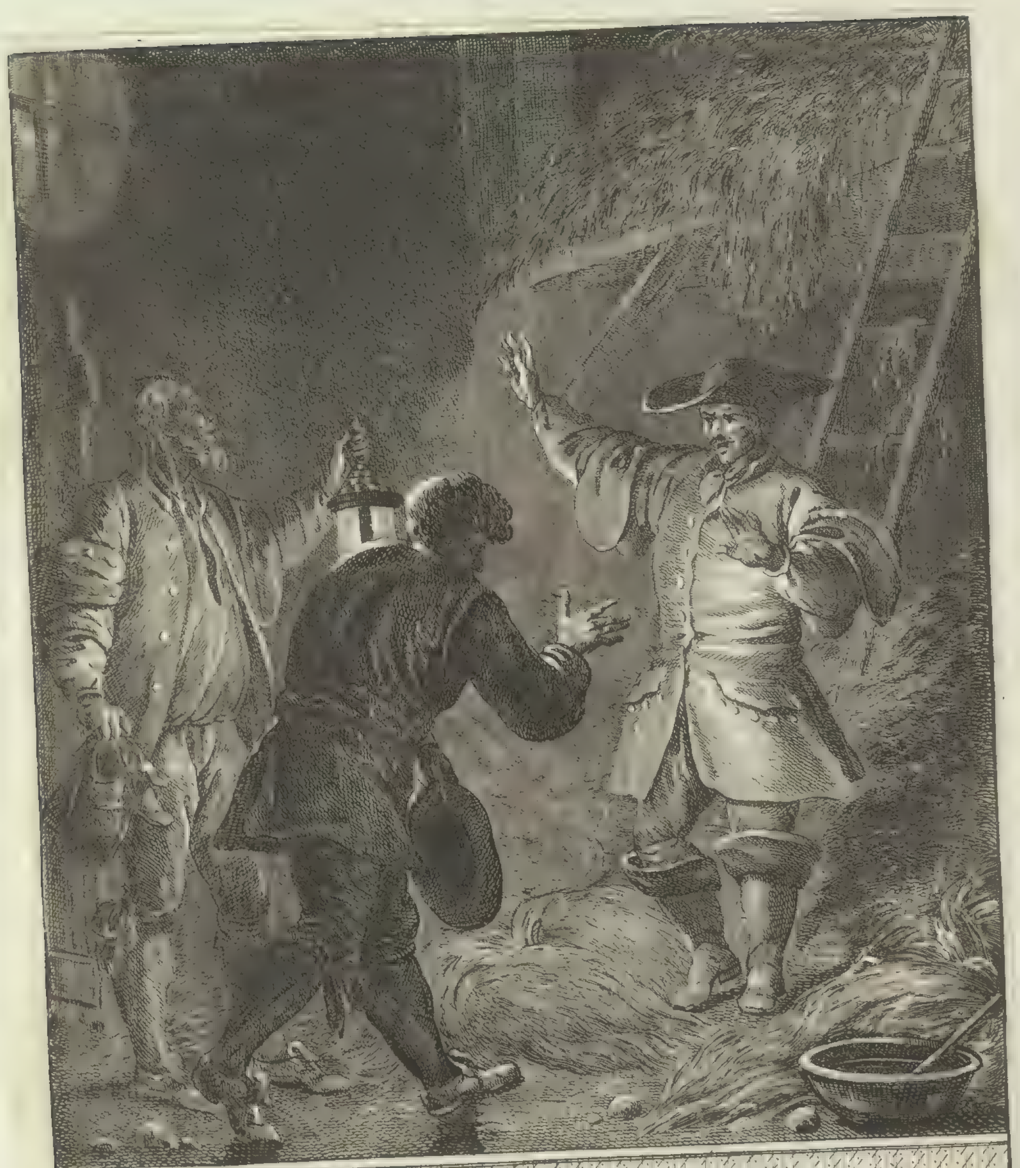


GUILLAUME LAUD,
Archevesque de Canterbury, Primat d'Angleterre.

Wander Werff pinxit. *Bened.t Audran sculpsit.*

Decapité à l'age de 72 ans pour son attachement à charles I

35



CHARLES II.

est forcé de se cacher dans une grange.

en 1651.

Dessiné par le Jeune — *Gravé par David*

3^6



1653

Combat de Texel entre la flotte anglaise
& celle des Hollandais.

34



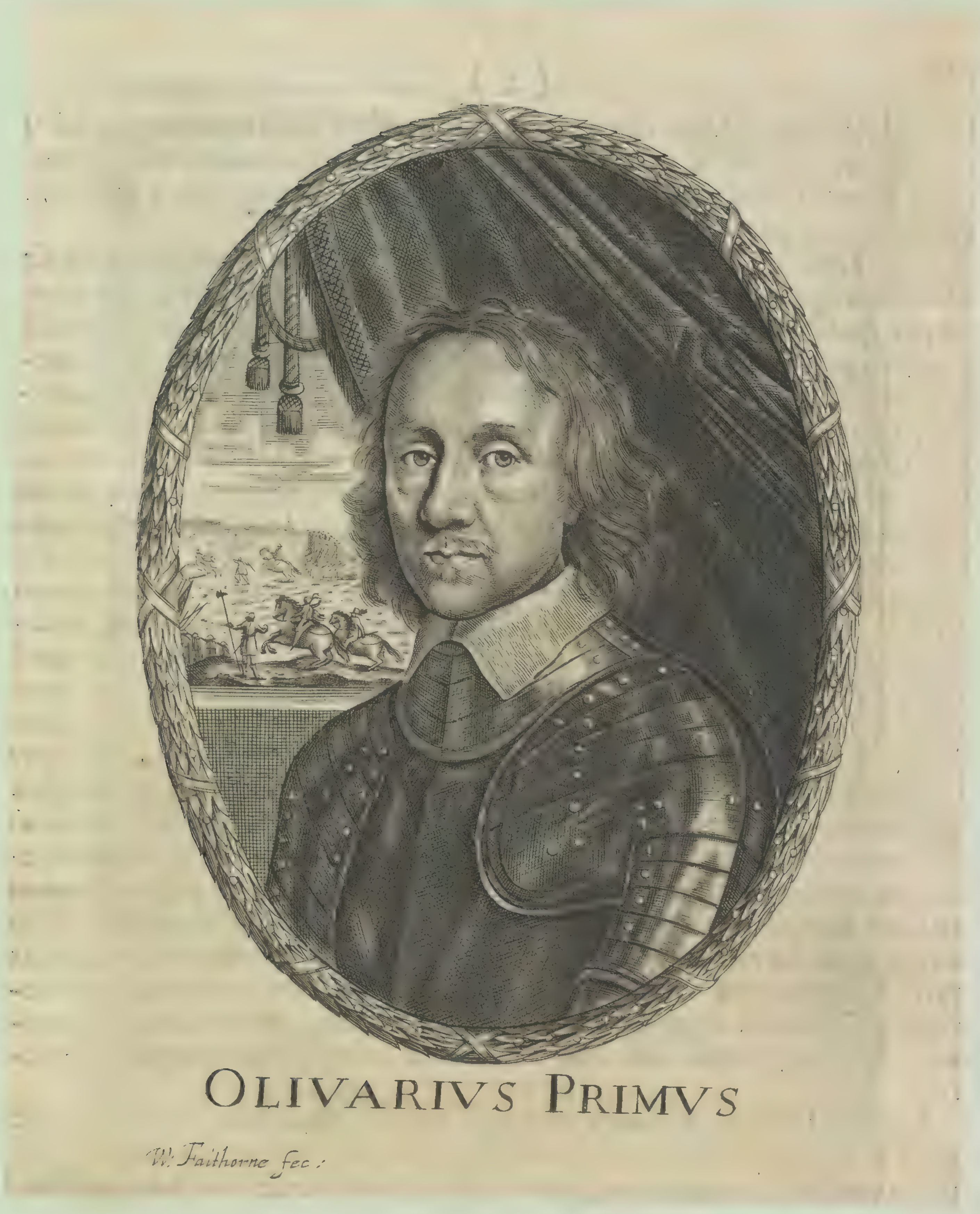
OLIVIER CROMWEL

refuse le titre de Roi, et accepte celui de Protecteur.

en 1657.

Dessiné par le Jeune — *Gravé par David*

38



Portrait du Protecteur

gravé de son
vivant

en angleterre



OLIVARIVS BRITANNICVS HEROS.

G: Faithorne fec:

THESEUS.

THESEUS hunc numeret ſolem meliore lapillô,
Quô tua OLIVARI *MAVORS miranda videri*
Facta dedit, tantos ſi pectore concipis ignes
Cedo equidem, nec enim eſt ea gloria digna repulſæ:
Atque tuis mea facta *lubens appendo TRIUMPHIS.*

PERSEUS.

Conſilia in melius referam fortiſsime OLIVARI,
Ecquis enim belli Fulmen *ſocium abnuat HEROS,*

Recordetur hic Muſarum alumnus ultimam Olivari elidendam eſſe propter primum vocabulum ſequentis verſus incipiens a vocali.

HEROVM-

40



monument de flaterie
les anglais si fiers de leurs
privileges etaient les
plus humbles adulateurs
d'olivier



Archontas summos inter fœlices OLIVÆ,
Primus OLIVARI *nomen et omen habes.*

Faithorne fec:

autre monument de
flaterie
l'histoire n'a pas tout
sanctionné















Les auteurs placaient une de ces vignettes a la tete de leurs livres.

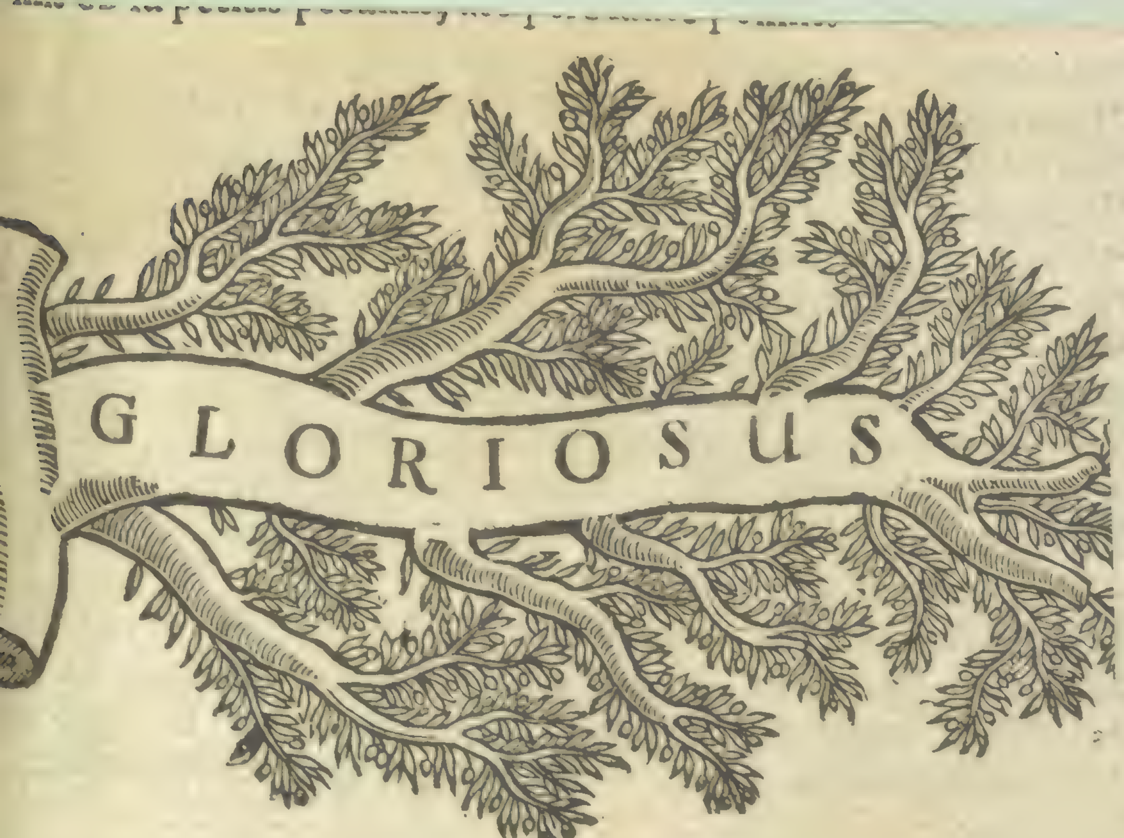

PRINCEPS


BENIGNUS


JUSTUS


RELIGIOSUS


COELESTIS


GLORIOSUS


ÆTERNUS

44



Wander Werff pinxit *Ben. Audran sculpsit*

Le vengeur des Rois

45



J.B. Cipriani R.A. del.

OLIVER CROMWELL discovering M.r Jeremiah White his Chaplain, on his Knees before Lady Frances his Daughter, (with whom He was enamoured) and enquiring into the Cause, was informed by the wary and terrifield Priest, that h was only soliciting Her Ladyship, for leave to Marry her Waiting Woman.



F. Bartolozzi R. A. Sculp.

OLIVER CROMWEL ayant trouvé Mr. Jeremiah White son Doyen a-genoux devant Mademoiselle Françoise sa Fille, de la quelle il étoit amoureux, ayant demandé la cause de cette agenoument il lui a été répondu par ce bon pretre qu'il étoit seulement à demander a. Mlle. la permission de se marier avec sa femme

46



RICHARD CROMWEL

Signe ſon abdication du Protectorat.

en 1659.

Deſſiné par le Jeune — Gravé par David

44



Vander Werff pinxit. *Petr. Drevet sculpsit.*

48



CHARLES II. ARRIVE A DOUVRES
et Il est reçu par Monck.

en 1660.

Dessiné par le jeune. — Gravé par David.

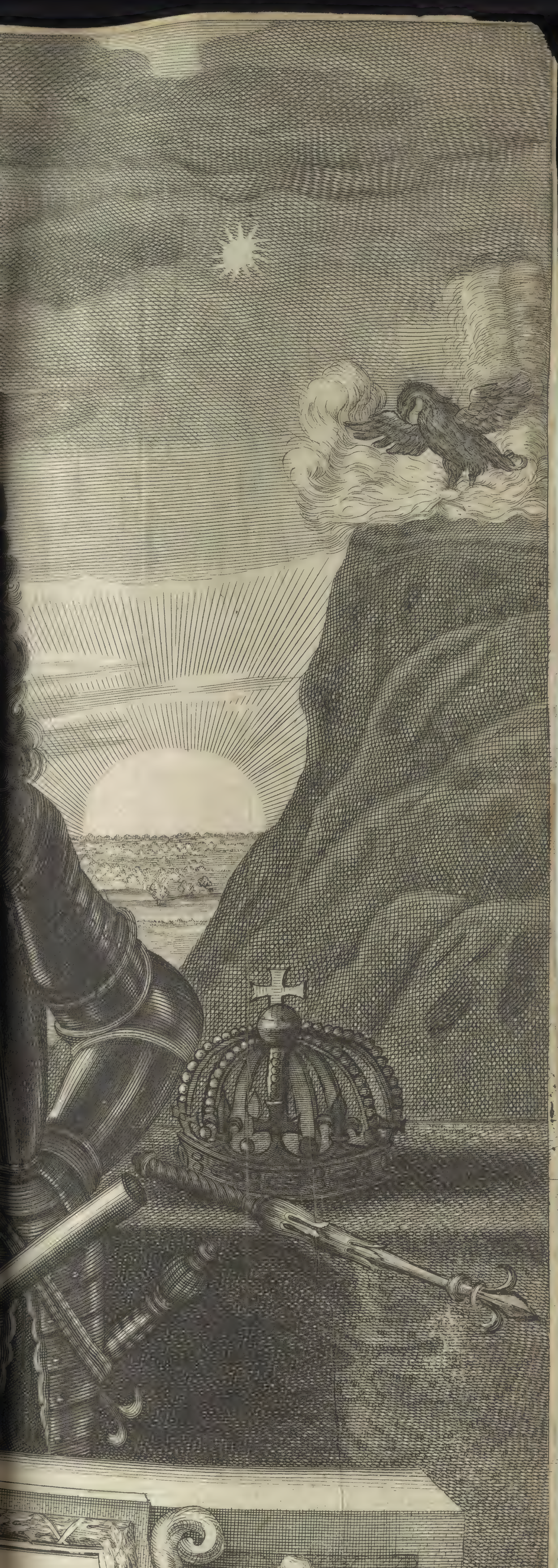


1658

Contre revolution en Angleterre. Le Roi charles II rentre dans La ville de Londres.

51


REDIVIVO PHŒNICI
LVCIFERO NEBVLAS FVGA
SOLI TENEBRAS PENITVS ABO
CAROLO II.D.G.MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET
Tartareæ fugiunt volucres fugit atra caligo
Et metus atque horror sole oriente fugit
Sic et CAROLIDÆ radijs depulsa recedat
Inque suam fugiat gens inimica stygem
Te nascente com
Et luce insol
Tu geminam fla
Ore hostes, po


NTI,
LENTI
HIBERNIÆ REGI.
Phœbo stella aurea fulsit
splenduit aucta dies



1660

Les Juges de charles I decapité à Londres sont à leur tour pendus ou decolés par les ordres de charles II son fils après la Contre revolution ./.

53



CHARLES II.

reçoit une Ambaßade de Louis XIV.

en [illegible].

Deßiné par le Jeune



HENRI DE LORRAINE
Duc de Guise
Minorité de Louis XIV

Choisi par les Napolitains pour
deffendre leurs priviléges il pardonne
a Gennare chef d'un parti qui
voulait le perdre


enuoye de Naples
le Pourtrait au Naturel de Thomase. Mas-aniello
pescheur de la ville de Naples et
chef des souleuez 1646
et 1647
LA VILLE
DE NAPLES



Mazaniello à naples

1647



TOMASO ANELLO d'Amalſi Neapolitain dit MASANELLO, pauure poiſſonnier, fit ſouleuer Naples l'an 1647 le 7 Iuillet, n'ayant peu deliurer ſa femme miſe en priſon pour n'auoir payé quelques droits et impots ſur la farine, et ſe rendit ſi formidable dans cette ville, qu'il y comman: da comme chef abſolu, et redouté des grands et des petits l'eſpace de 10 jours iuſques a ce qu'eſtant deuenu allienė de ſon eſprit, peut eſtre par l'artifice des Eſpagnols auec leſquels il eut quelque conference dans vn des Chaſteaux, deue: nu comme furieux fut tué par ceux de ſon party le 16 Iuillet 1647, et fut enterré auec grande pompe dans l'Egliſe de la Madōna del Carmine; on luy fit cet Epitaphe

Thomasò Aniello de Amalfi Napolitano
Leuat'hò in fin la ſoma, èl Datio à Napoli.



— 1647 —

Mazaniel est vaincu à Naples. Satête Portée au bout d'une pique par ordre du Roi. Mazaniel était pêcheur. il avait attroupé tous ceux de sonetat contre la cour./

56 bis I



1654 abdication de christine Reine de Suede pour s'ocuper des sciences

ment

56 bis 2



1646

ibrahim ordonne de faire massacrer les principaux personnages de son Empire



1651

Les Turcs sont battus sur mer par les Venitiens.

58



1657

Cinq armateurs Zelandois accrochent le Vice amiral Portuguais dans le Brezil. ils Brûlent & font Sauter le Vaisseau du Vice amiral.

59



1657

Siège de la Ville de munster par Son Eveque ; pour la soumettre à Son autorité

69



1658

Combat Naval d'helsinbourg

1658

61

chute de l'eglise pendant la Predication le jour de lascention dans la marche de Brandebourg. 1.



bourg, il arriva, qu'au milieu de la prédication, la Tour de l'Eglise tomba tout d'un coup sur la Nef, de sorte que la Voûte ayant été brisée, la plus grande partie des Audi-

62



1658

chute de la montagne de Saltzbourg.

1658

1

aoust

election de l'empereur



LEOPOLDUS, Hungariae et Bohemiae Rex, coronatus in



Regem Romanorum, Francofurti ad Mœnum. 1. Augusti 1658



1660.

Inondation à Paris. le pont Marie est emporté, des maisons sont écroulées.



1660

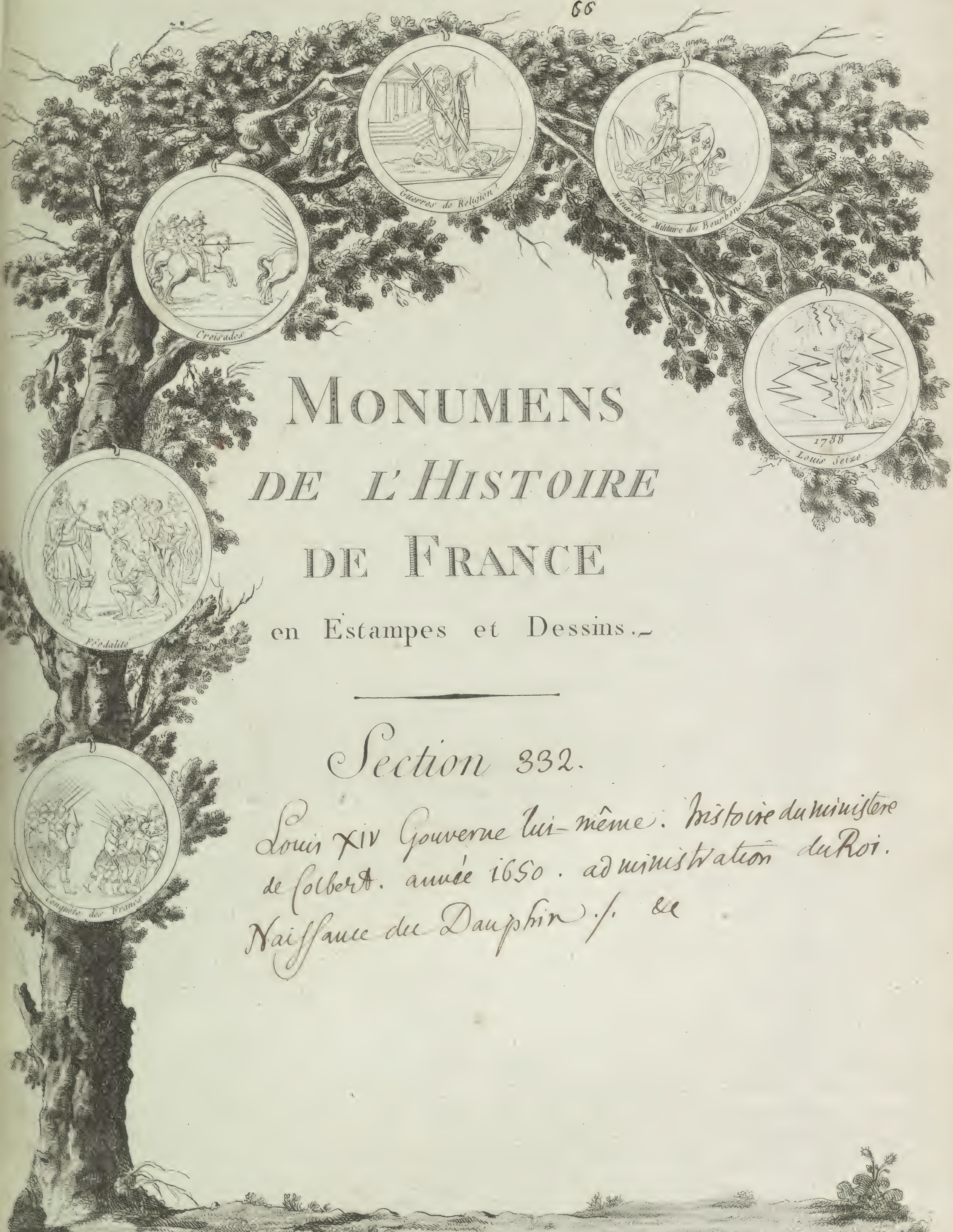
on trouva cette année un cerf mort dans
une forest d'Alemagne ; un cadavre humain
était lié sur son dos avec une chaine de fer
onavait vu fuir pendant plusieurs jours ce
cerf monté par cet homme qui criait de toutes
ses forces qu'on le tuat pour terminer une
souffrance de cette nature. /

65 bis 3



1664

Phénomène aperçu dans les airs à Orange



MONUMENS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

en Estampes et Dessins.

Section 332.

Louis XIV Gouverne lui-même. histoire du ministère de Colbert. année 1650. administration du Roi. Naissance du Dauphin./. &c



1661.

LE ROY PRENANT LE GOUVERNEMENT DE L'ESTAT.

APRÉS la mort du cardinal Mazarin, le Roy ne voulut plus avoir de premier miniſtre, & réſolut de gouverner par luy-meſme. Auſſitoſt le royaume commença à changer de face. Les abus qui s'eſtoient gliſſez dans l'adminiſtration de la juſtice & des finances furent réformez; la diſcipline militaire fut reſtablie; le commerce, les arts & les ſciences refleurirent; & l'abondance qui regna par tout, fit oublier en peu de temps les maux qu'une longue guerre avoit cauſez.

C'eſt le ſujet de cette médaille, où pour exprimer les prompts effets de l'application du Roy aux affaires, on l'a repréſenté ſous la figure d'Apollon aſſis ſur un globe chargé de trois fleurs de lys. Il tient de la main droite un gouvernail, pour marquer qu'il conduit tout par luy-meſme, & de l'autre une lyre, ſymbole de la parfaite harmonie. La légende, ORDO ET FELICITAS, & l'exergue, REGE CURAS IMPERII CAPESSENTE M. DC. LXI. veulent dire, que *le Roy ayant pris les reſnes de l'Eſtat en 1661. l'ordre & la félicité ont commencé d'y regner.*



Louis XIV Gouverne par lui-même à La Mort du Card^l. Mazarin.

1661

LE ROY GOUVERNANT SES ESTATS PAR LVY MESME



12. le Roy des Abeilles auec son essain. Il les anime et les mene au combat.

13. Vn porc Epy. autant de traits que d'ennemis.

14. Vn porc Epy. de toutes parts a craindre.

15. le Roy des Abeilles. sa presence les anime.

16. Vne fronde. En tournant elle rend son coup beaucoup plus fort.

LE ROY pour tromper les ennemis fit diuers detours en flandres et apres assiegea des Villes aux quelles on ne s'attendoit pas qu'il dut aller.

17. Vne Bombe. Quel fracas dans les lieux ou son ardeur le porte.

18. la Colonne qui conduisit les hebreux au trauers de la Mer rouge par vn chemin qui n'estoit pas connu; Pour le passage du Rhin

19. Vn Torrent. Il renuerse ce qui resiste.

20. Vne Comete. Qui le voit sans trembler?

1. Le soleil dissipant des nuages. des que ie les ay vus ils ont esté vaincus.

2. Le soleil sous des nuages. a couuert il prepare la foudre.

3. Le soleil et les brouillars. Assez de les voir pour les vaincre.

4. Le soleil au signe du bellier. Il va faire bien tot reuerdir les Lauriers.

5. La foudre. Son eclat est fatal a cent testes superbes.

6. La foudre. Malheur a ceux que Iupiter menace.

7. Vne bombe. Tous ses coups sont mortels.

8. Vn porc Epy. Il luy sied bien de viure sous les armes.

9. Vn Mousquet. Il a plutot frappé qu'on n'a senti le coup.

10. Vn Coq qui fait fuir un Lion. Assez de le voir pour le Vaincre.

11. Vn Aigle fondant sur la praye. plus vite que la foudre.

1661.

70 —1



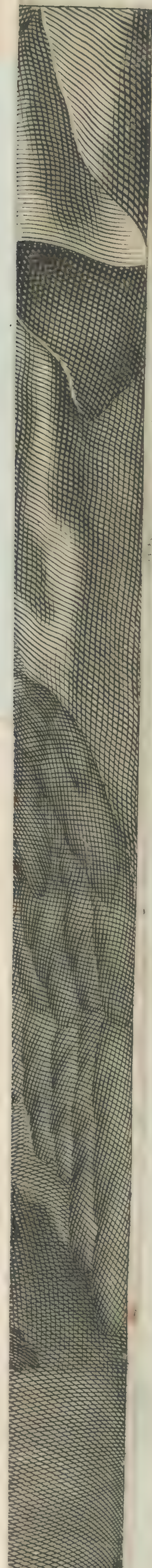
1661

Fouquet

arrestation de fouquet le 5 Sept. Condamné en 1664 à un Bannissement perpetuel, que Louis XIV changea en prison perpetuelle où fouquet mourut en 1680

70 — 2

portrait de Fouquet
surintendant des
finances





Quæ te circumſtat virtutum turba ſedentem



Nunc eadem vice te versâ mirata magistrum
S[illegible] alumne meas.

70 — 3



70 — 4



Gravure quò non ascendet qui offensa Louis XIV.



allegorie sur le

ministère de Fouquet

70- bis



Nicolas fouquet surintendant des finances

71

LES ILLUSTRES FRANÇAIS.



C. P. Marillier, Del. — N. Ponce, Sculpsit.

JEAN BAPTISTE COLBERT.

Marquis de Signelai, né à Paris le 31 Aout 1619, Contr.eur Gén.al des Finances en 1661. Surint.ant des Batim.ens du Roi en 1664, Ministre et Sécrétaire d'Etat, mort à Paris le 6 Sep.bre 1683.

Colbert, dans un âge ou l'on se livre sans réserve à ses passions, s'occupoit d'être utile à sa Patrie, il s'instruisoit et voyageoit, pour aprofondir les grands objets d'économie politique qui éxerçoient déja sa méditation. Mazarin, qui avoit étudié les Hommes, sut apprécier Colbert et le fixa près de sa personne. Admis de bonne heure aux secrets de l'Administration, une discrétion à toute épreuve distingua ses premieres Années; Mazarin qui l'avoit jugé, dit au Roi en mourant, Sire, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter envers votre Majesté en lui donnant Colbert. Louis XIV qui recherchoit les Grands Hommes sentit bientot tout ce que valoit Colbert, et sut le deffendre contre les piéges de l'envie. Fouquet, ce Ministre foible; ce déprédateur chéri des Courtisans, ayant perdu la confiance du Roi dont il avoit abusé; Louis jetta les yeux sur Colbert, et lui remit le pésant fardeau de l'Administration des Finances. Arrivé à cette importante place dont il étoit digne, le jeune Ministre rétablit bientot l'ordre. Il vint à bout de détruire cet Esprit de brigandage qui avoit caracterisé le Ministère de son prédécesseur; il modifia les Impots, avec tant de justesse et de sagacité, qu'en diminuant ceux qui pésoient sur l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture, il augmenta considérablement les revenus de l'Etat. Il créa la Marine, fonda les Colonies, creusa des Canaux, et établit des Manufactures. Ce fut pendant son Ministère, à jamais mémorable que s'éleverent les Monuments, et se formerent les Chefs-d'Œuvres des Arts qui honorent le plus l'École Fran.aise. Il sut récompenser avec dignité les Savans et les gens de Lettres, qu'il attira de toutes les parties de l'Europe. Colbert, seroit venu à bout de subvenir, sans charger les Peu.ples, aux dépenses qu'exigeoit le gout de son Maître pour le luxe et le faste, si les Guerres suscitées par la jalousie de Louvois, ne l'eussent obligé sur la fin de sa vie d'établir des Impots désastreux. Ce Ministre eut la destinée des Gra.ds Hom.es qui jouissent rarement de leur renom.ée; pour prix de ses bienfaits, le Peuple trop souvent injuste lui attribua ses malheurs et voulut profaner sa Cendre. Mais la Postérité plus équitable, l'a pleinement vengé de cet attentat.

A. P. D. R.

Paris chez l'Auteur,
Rue St. Hyacinthe, N°. 19.

72



JEAN BAPTISTE COLBERT,

MARQUIS DE SEIGNELAY



Et de Châteauneuf-Sur-Cher,
Baron de Sceaux, de Liniers, D'Ormois, &c.
Ministre et Secretaire D'etat, Commandeur et Grand-Trésorier des Ordres du Roi, Contrôleur Général de ses finances, Surintendant des Bâtimens Arts Et Manufactures de france.
Né en 1619, mort à Paris le 6 7bre 1683.

1661



Sur le Ministere de Colbert

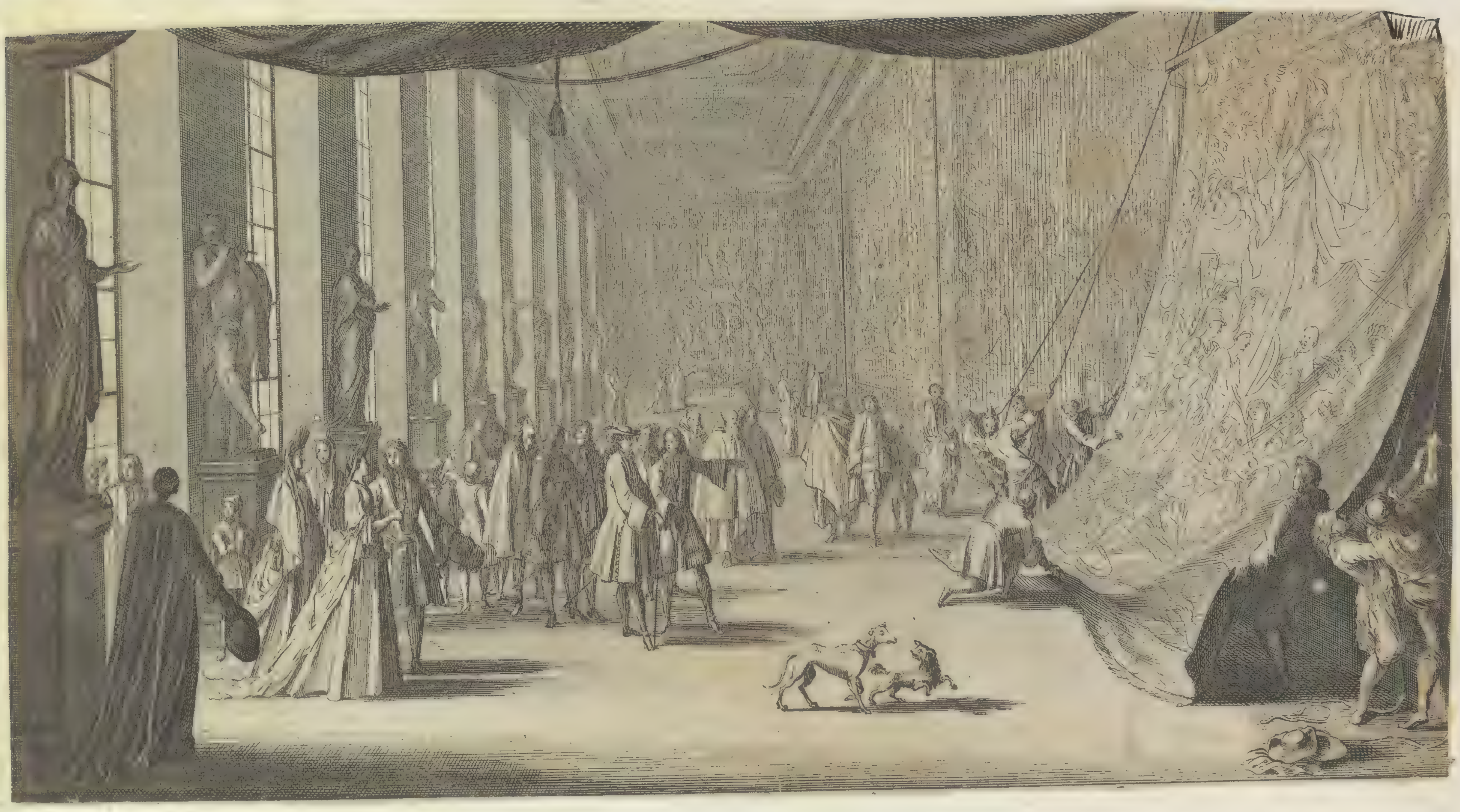




Suite Sur le Ministère de
Colbert
1661



Emblêmes et Allegories Gravées a Venise Sur le Ministere de Colbert qui avait remplí L'Europe de Sa reputation.



Visite de M Colbert à la manufacture dite des Gobelins.

Ministere
de
Colbert

1683.


Nanteüil ad





1661.

LE ROY ACCESSIBLE A TOUS SES SUJETS.

CE ne fut pas ſeulement par le reſtabliſſement de l'ordre géneral dans le royaume, que les peuples s'apperçeurent de l'application du Roy à gouverner par luy-meſme. Ce Prince attentif aux beſoins particuliers de ſes moindres ſujets, voulut en eſtre inſtruit comme des plus grandes affaires de l'Eſtat. Il ordonna que les portes de ſon palais fuſſent ouvertes à tous ceux qui auroient des placets à luy préſenter; & les plus malheureux eûrent la conſolation de pouvoir porter librement leurs plaintes & leurs demandes juſqu'au pied du throne.

C'eſt le ſujet de cette médaille. Le Roy y reçoit luy-meſme les placets qu'on luy préſente. La légende, FACILIS AD REGEM ADITUS, ſignifie *l'accès facile auprès du Prince.* L'exergue M. DC. LXI. marque l'année *1661.* où cet uſage fut eſtabli.





1661.

L'ASSIDUITÉ DU ROY A SES CONSEILS.

ENTRE les moyens que le Roy s'estoit proposez pour bien gouverner, il jugea qu'il n'y en avoit pas de plus convenable à la discussion & à la suite des affaires, que sa présence & son assiduité à tous ses conseils. Il s'en fit aussitost une loy, à laquelle les changements de lieux & de temps, les plaisirs, les maladies mesme ne pourroient jamais donner atteinte. Cette heureuse exactitude, qui seule distinguoit le Roy entre les plus grands & les plus sages monarques, a paru digne d'un monument particulier.

C'est le sujet de cette médaille, où l'on a représenté Jupiter accompagné de Minerve & de Themis, qui tient conseil avec les autres dieux. La légende, ASSIDUITAS IN CONSILIIS HABENDIS, signifie *l'assiduité du Roy à ses Conseils*, & l'exergue M. DC. LXI. marque la datte *1661*.



1661.

LE SECRET DES CONSEILS DU ROY.

L'AVANTAGE que produiſoient la préſence & l'aſſiduité du Roy à ſes conſeils, fut conſidérablement augmenté par le ſecret qu'il ſçeût y faire obſerver. Ceux meſme qui eſtoient les plus intéreſſez, ou les plus attentifs à en pénétrer les deſſeins, n'en pouvoient avoir aucune connoiſſance; & cette précaution, qui a touſjours eſté regardée comme un des principaux fondements de la politique, devint l'ame du conſeil du Roy.

C'eſt le ſujet de cette médaille, qui repréſente Harpocrate dieu du ſilence. La légende, ARCANA CONSILIORUM, ſignifie *le ſecret des Conſeils du Roy*, & l'exergue M. DC. LXI. marque la datte *1661*.



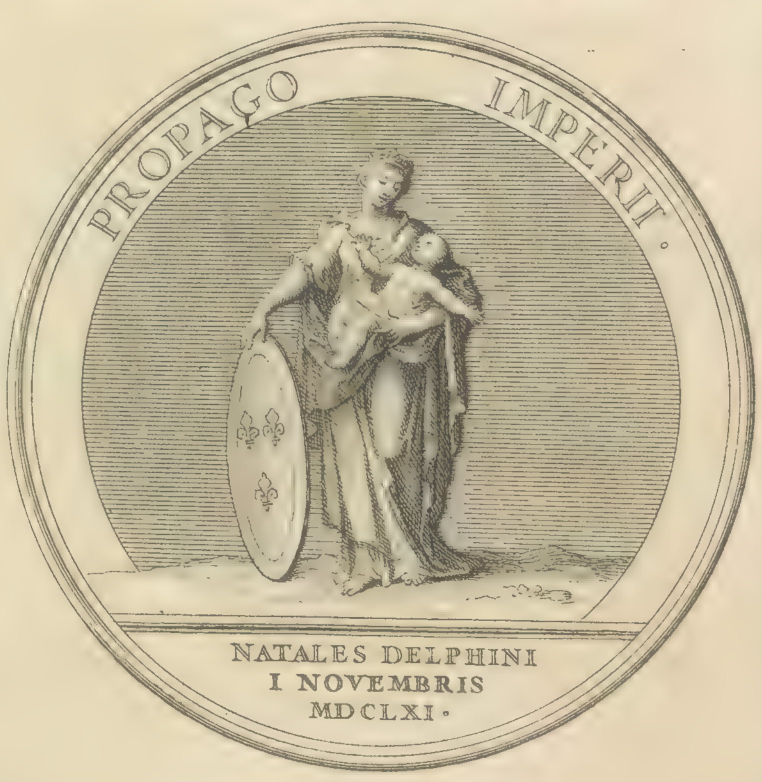
1661.

L'HOMMAGE DU DUC DE LORRAINE POUR LE DUCHÉ DE BAR.

LE Roy pendant la derniére guerre s'estoit rendu maistre de presque tous les estats du duc de Lorraine; & on avoit reglé par le traité des Pyrénées, que le duché de Bar demeureroit à la France. Mais ce prince ne desespéra pas d'obtenir de la générosité du Roy, ce qu'il n'avoit pû recouvrer par la voye des armes, ni par celle de la négociation. Il vint à Paris sur la fin de l'année 1660; & sa Majesté touchée de ses démarches, consentit par un traité du 28 de Février suivant, à luy rendre le duché de Bar. Une des principales conditions fut que huit jours après, le duc, à l'exemple de ses prédécesseurs, rendroit hommage pour ce duché, ancienne mouvance de la Couronne, à cause du comté de Champagne. Il satisfit à cet article, & le 22 de Mars il presta le serment de fidelité d'homme lige, avec les formalitez ordinaires.

C'est le sujet de cette médaille; On y voit le duc de Lorraine Charles III. à genoux, sans chapeau, sans épée, & rendant entre les mains du Roy foy & hommage en la maniére accoustumée. La légende, HOMAGIUM LIGIUM CAROLI III. LOTHARINGIÆ DUCIS OB DUCATUM BARRENSEM, signifie *l'hommage lige de Charles III. duc de Lorraine pour le duché de Bar.* L'exergue XXII. MARTII M. DC. LXI. marque la datte de cet hommage, qui fut rendu *le 22 de Mars 1661.*





1661.

LA NAISSANCE DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

TOUTE la France ſouhaitoit ardemment de voir bientoſt d'heureux fruits du mariage du Roy. Le Ciel favorable aux vœux des peuples, leur accorda de bonne heure un prince, dont la naiſſance eſtoit le plus précieux gage de la durée de l'Empire.

C'eſt le ſujet de cette médaille. La France regarde avec complaiſance le jeune Prince qu'elle tient entre ſes bras. La légende, PROPAGO IMPERII, ſignifie *Durée de l'Empire*, & l'exergue, NATALES DELPHINI I. NOVEMBRIS M. DC. LXI. *Naiſſance du Dauphin le premier de Novembre 1661.*



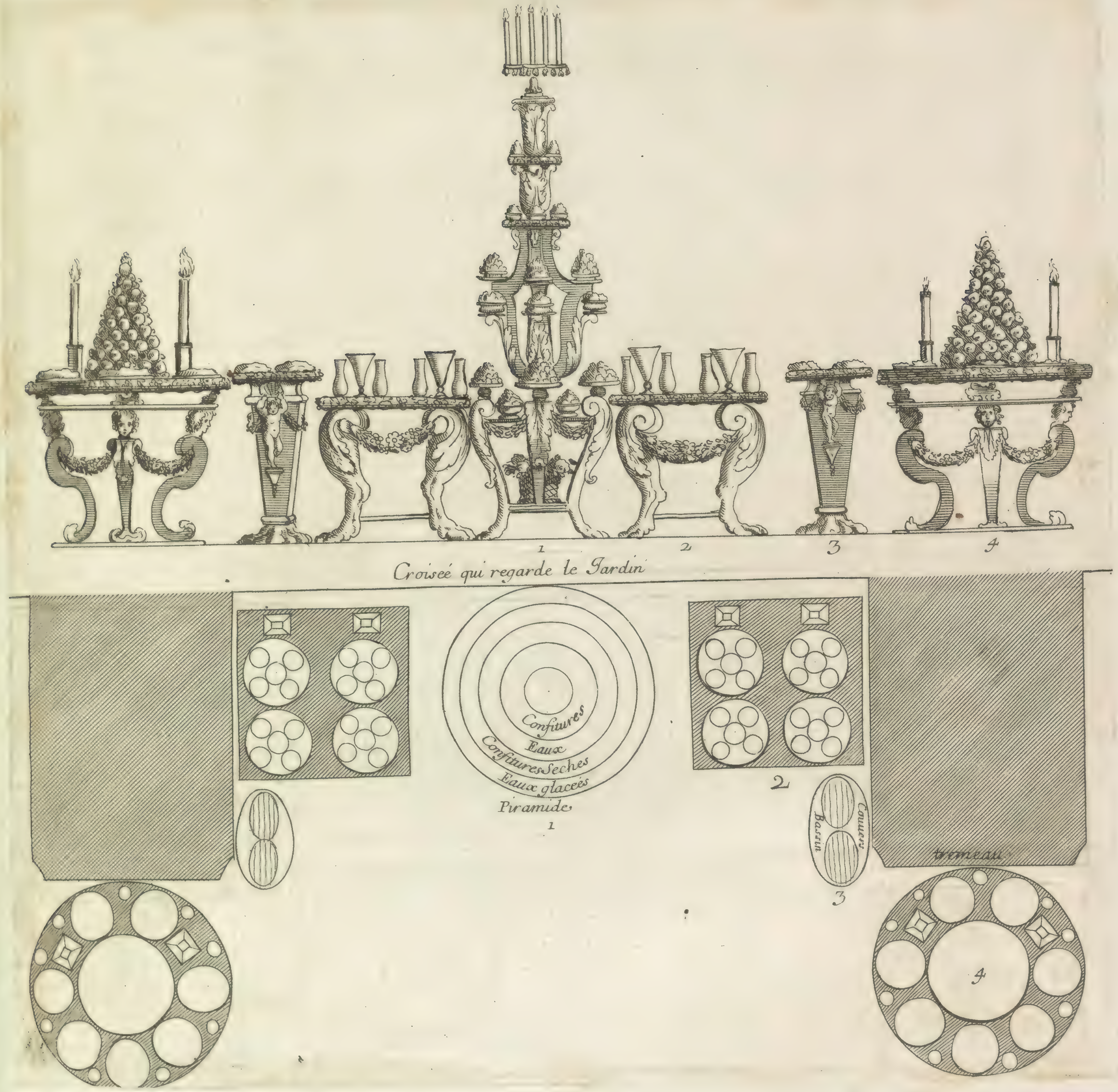
1661

fetes delanaiss^{ce} de mar



1661

fêtes de la Naissance du Dauphin


1
2
3
4
Croisée qui regarde le Jardin
Confitures
Eaux
Confitures Seches
Eaux glacées
Piramide
1
2
Couvert
Basin
3
trumeau
4

Buffets



1661

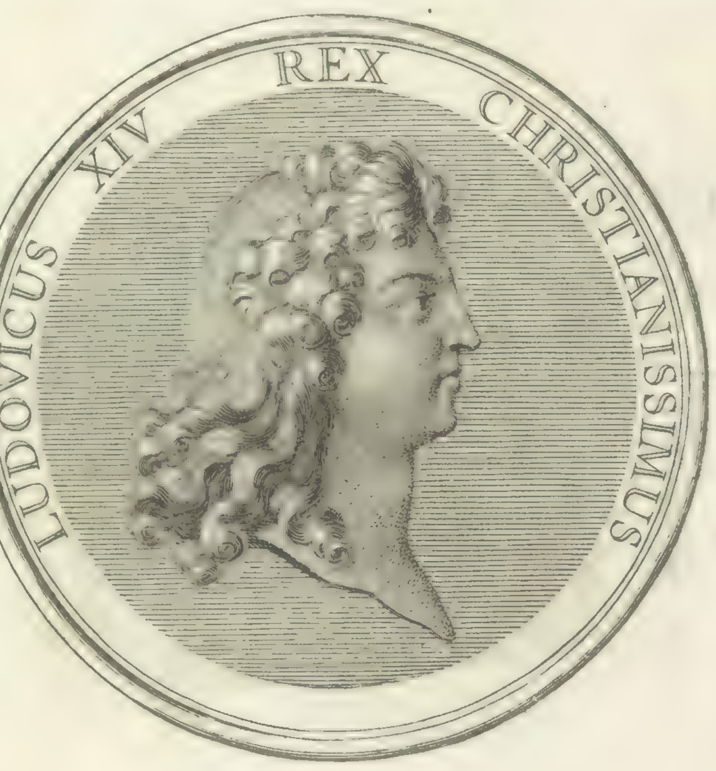


1661.

LA CHAMBRE DE JUSTICE.

UNE guerre de vingt-cinq années avoit introduit plusieurs abus dans les finances. Non seulement les Traittans avoient vendu cher leurs secours dans ces temps difficiles, mais on s'estoit encore trouvé contraint de tolérer plusieurs malversations dans le recouvrement & dans l'administration des deniers publics. Pour remédier à tant de maux avec une entiére connoissance, le Roy establit un tribunal sous le nom de *Chambre de Justice*, comme Henry IV avoit fait dans un cas pareil. Il le composa de vingt-sept magistrats choisis dans le Conseil, & dans les Compagnies supérieures de tout le royaume. Le chancelier Seguier y présida luy-mesme, & l'advocat général Talon y fit la fonction de procureur général. La Chambre de justice s'ouvrit à Paris le 3 de Décembre; & suivant l'intention du Roy elle estendit ses recherches contre ceux qui depuis l'année 1635 avoient détourné les deniers royaux, ou exercé des vexations sur le peuple.

C'est le sujet de cette médaille. La Justice y est représentée debout, tenant son épée d'une main & de l'autre sa balance. La légende & l'exergue, REPETUNDARUM ET PECULATUS JUDICIA CONSTITUTA III DECEMBRIS M. DC. LXI. signifient *Chambre de Justice establie contre les Traittans le 3 de Décembre 1661.*





1661.

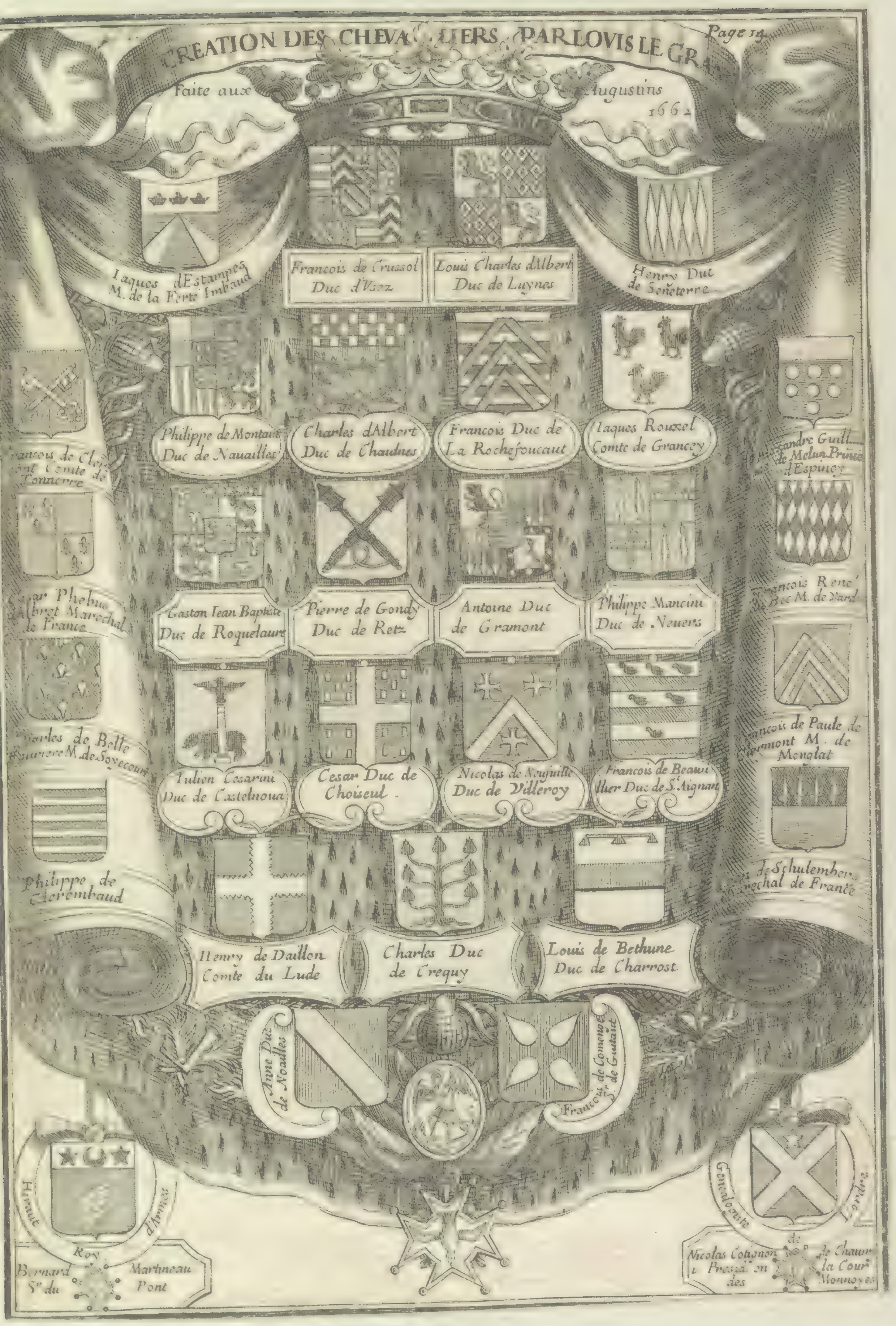
LA PROMOTION DES CHEVALIERS
DE L'ORDRE DU SAINT ESPRIT.

Au milieu de la joye que la naiſſance du Dauphin cauſoit par tout le royaume, le Roy voulut reſpondre à l'impatience où l'on eſtoit à la Cour, de voir remplir le grand nombre des places vacantes dans l'ordre du Saint Eſprit. Des cent chevaliers ou commandeurs, dont il doit eſtre composé ſuivant les ſtatuts, il n'en reſtoit que vingt-neuf. Sa Majeſté en créa ſoixante-onze, parmi leſquels eſtoient huit prélats. La cérémonie de leur réception ſe fit avec beaucoup d'appareil dans l'égliſe des grands Auguſtins de Paris le 31 de Décembre. Cette promotion fut la plus nombreuſe depuis l'eſtabliſſement de l'ordre; & ce fut une heureuſe occaſion pour le Roy, de pouvoir en un ſeul jour accorder une ſi honorable récompenſe à tant de perſonnes diſtinguées par leur nobleſſe & par leurs ſervices.

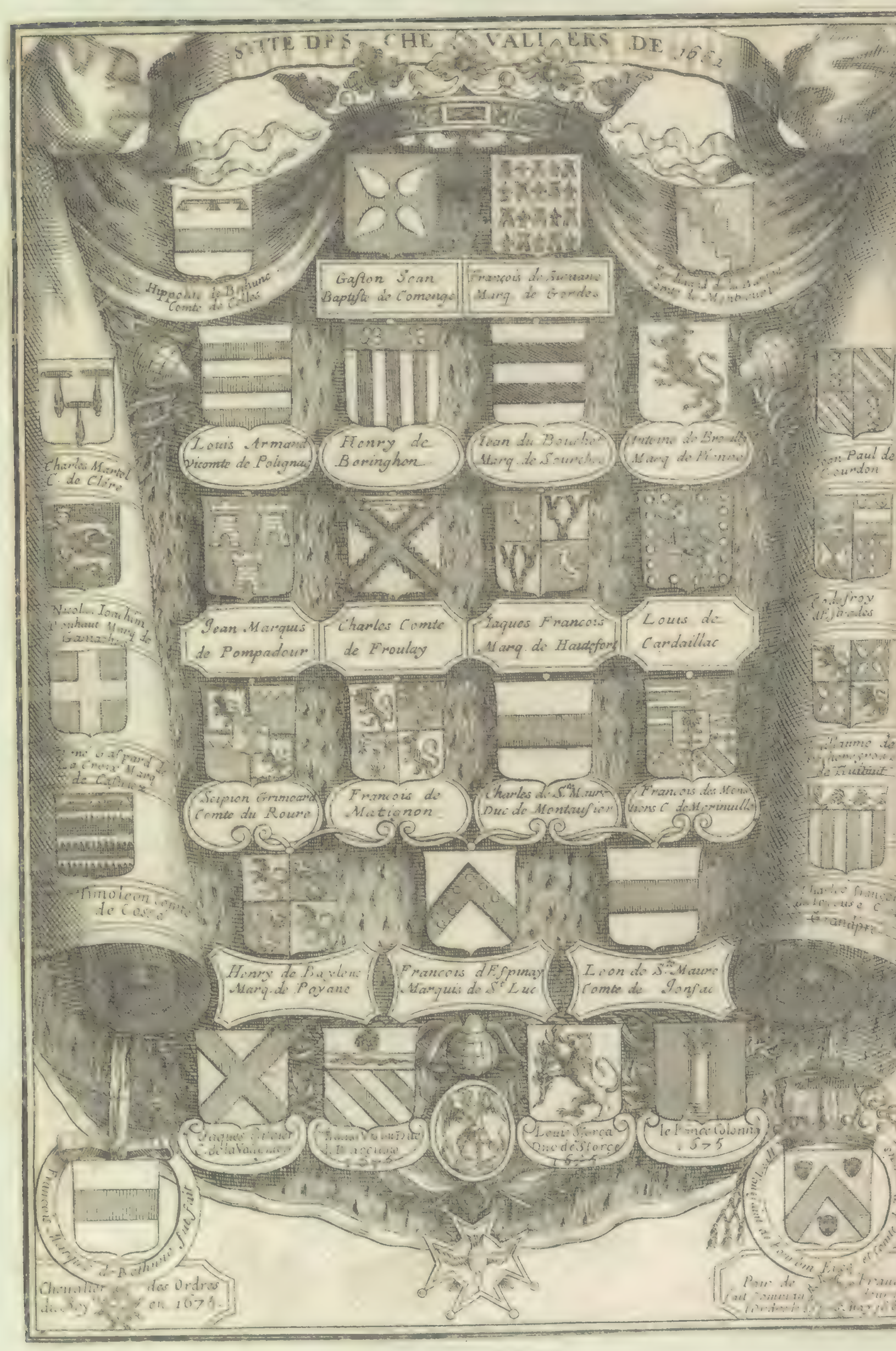
C'eſt le ſujet de cette médaille. Le Roy dans ſon habit de cérémonie reçoit un chevalier. Près du Roy eſt le grand Tréſorier qui tient un collier de l'ordre. La légende, GENERI ET VIRTUTI, ſignifie *à la nobleſſe & à la valeur*, & l'exergue LXXI. PROCERES TORQUE DONATI XXXI DEC. M DC LXI. *ſoixante-onze ſeigneurs faits chevaliers le 31 de Décembre 1661.*

93

1662

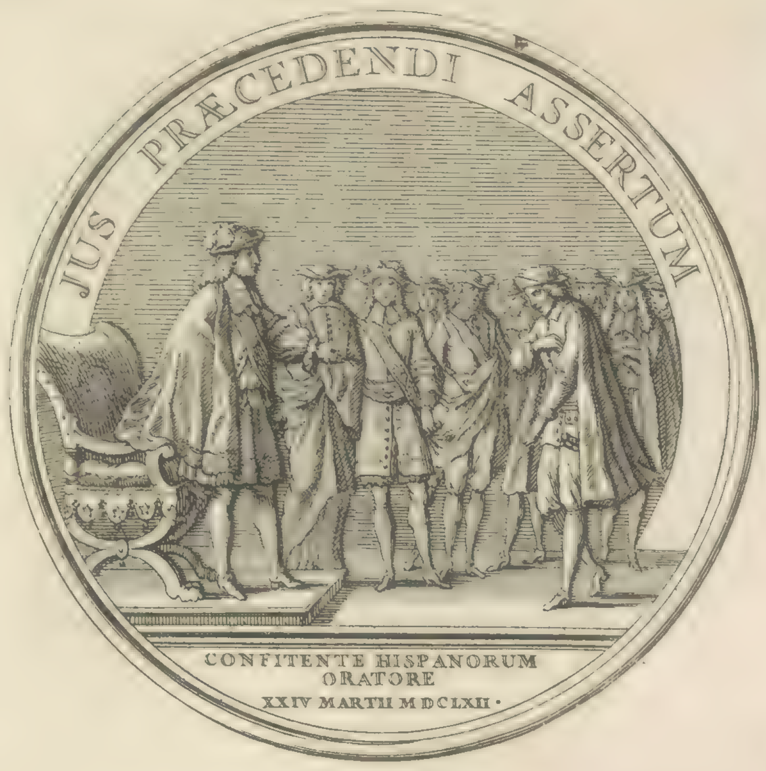


CREATION DES CHEVA LIERS PAR LOVIS LE GRA
Page 14
Faite aux
Augustins 1662
Iaques d'Estampes M. de la Ferté Imbaud
François de Crussol Duc d'Vsez
Louis Charles d'Albert Duc de Luynes
Henry Duc de Señeterre
Philippe de Montaut Duc de Nauailles
Charles d'Albert Duc de Chaulnes
François Duc de La Rochefoucaut
Iaques Rouxel Comte de Grancey
Gaston Iean Baptiste Duc de Roquelaure
Pierre de Gondy Duc de Retz
Antoine Duc de Gramont
Philippe Mancini Duc de Neuers
Iulien Cesarini Duc de Castelnoua
Cesar Duc de Choiseul .
Nicolas de Neufuille Duc de Villeroy
François de Beauvillier Duc de S. Aignan
Henry de Daillon Comte du Lude
Charles Duc de Crequy
Louis de Bethune Duc de Charrost
Philippe de Clerembaud
Anne Duc de Noailles


DE 1662
Gaston Jean Baptiste de Comenge
Louis Armand Vicomte de Polignac
Henry de Boringhon
Charles Martel C. de Clère
Jean Paul de Gourdon
Jean Marquis de Pompadour
Charles Comte de Froulay
Jaques Francois Marq. de Hautefort
Louis de Cardaillac
Scipion Grimoard Comte du Roure
Francois de Matignon
Charles de St. Maure Duc de Montausier
Timoleon Comte de Cossé
Henry de Bayleuc Marq. de Poyane
Francois d'Espinay Marquis de St. Luc
Leon de Ste. Maure Comte de Jonsac
Louis Sforça Duc de Sforce
le Prince Colonna 1675
Chevalier des Ordres du Roy en 1675

1662





1662.

LE DROIT DE PRESEANCE RECONNU PAR L'ESPAGNE.

A L'entrée que fit à Londres le comte de Brahé ambaſſadeur extraordinaire de Suéde, le baron de Batteville ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre, avoit par ſurpriſe & par violence fait paſſer ſes carroſſes devant ceux du comte d'Eſtrades ambaſſadeur de France. Le Roy réſolut de tirer raiſon de cette entrepriſe, qui attaquoit directement la poſſeſſion où les rois de France ont tousjours eſté de précéder tous les rois de l'Europe. On crut pendant quelque temps que la guerre alloit ſe rallumer entre les deux couronnes; mais le roy d'Eſpagne prévint les ſuites d'un ſi juſte reſſentiment, par une ſatisfaction authentique. Il deſavoüa Batteville, le révoqua, & envoya en France le marquis de la Fuente, pour faire au Roy des excuſes plus particuliéres. Le 24 de Mars cet ambaſſadeur extraordinaire eût audience au Louvre; & après avoir fait au nom du roy ſon maiſtre un deſaveu ſolemnel de l'attentat du baron de Batteville, il déclara en préſence du nonce du Pape, & de tous les miniſtres eſtrangers, que ſa Majeſté Catholique avoit défendu à ſes ambaſſadeurs d'entrer jamais en concurrence avec ceux du Roy.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y voit le Roy debout ſur le marchepied de ſon Throne. L'ambaſſadeur d'Eſpagne eſt plus bas dans la poſture d'un homme qui fait des excuſes. Le nonce du Pape & pluſieurs miniſtres eſtrangers ſont autour comme témoins de cette ſatisfaction. La légende & l'exergue, JUS PRÆCEDENDI ASSERTUM CONFITENTE HISPANORUM ORATORE XXIV MARTII M. DC. LXII. ſignifient *le droit de préſéance confirmé par l'aveu de l'ambaſſadeur d'Eſpagne le 24 de Mars 1662.*



1662.

LA LIBERALITÉ DU ROY PENDANT LA FAMINE.

LEs deux derniéres années avoient esté si stériles, que la famine auroit desolé tout le royaume, sans la prévoyance du Roy. D'abord, pour empescher que l'avarice de quelques particuliers n'augmentast la disette, il donna un édit qui défendoit sous de rigoureuses peines les amas de grains. En mesme temps il en fit venir des pays estrangers une grande quantité, dont une partie fut donnée à un prix très modique, & l'autre employée à des distributions de pain, qui se faisoient gratuitement chaque semaine à la porte du Louvre. Enfin on respandit par l'ordre de sa Majesté de grosses sommes d'argent pour le soulagement des pauvres. Ainsi la sagesse & la bonté du Prince furent d'heureuses ressources contre la calamité publique.

C'est le sujet de cette médaille. La Charité représentée par une femme debout, distribuë du pain à une mere desolée & à ses enfans. La légende & l'exergue, FAMES SUBLEVATA M. DC. LXII. signifient *la France préservée de la famine en 1662.*

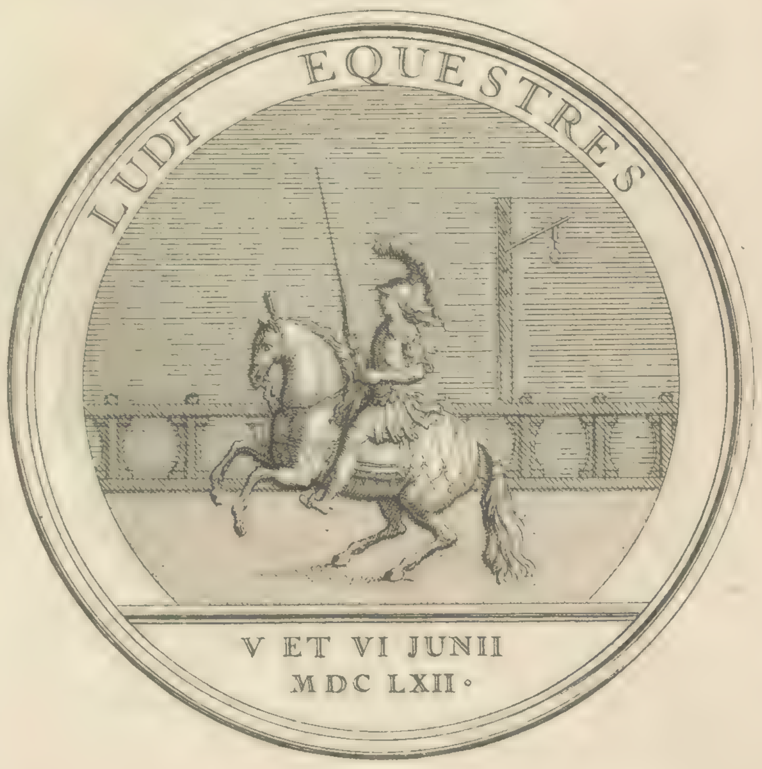
MONUMENS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

en Estampes et Dessins.—

Section 333.e

fetes de La Cour. Celebre Carrousel magnificence du Roi.. &c.



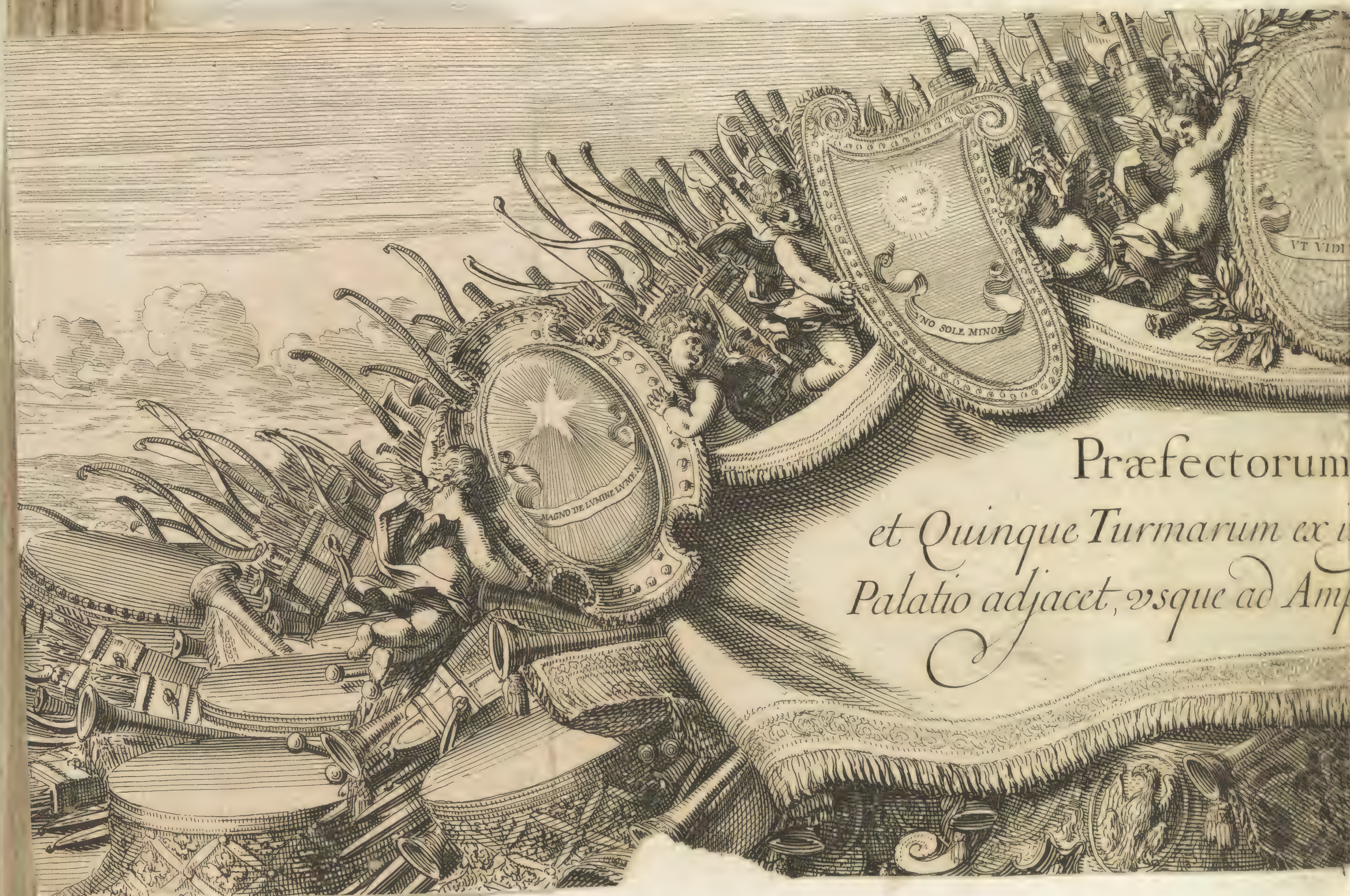


1662.

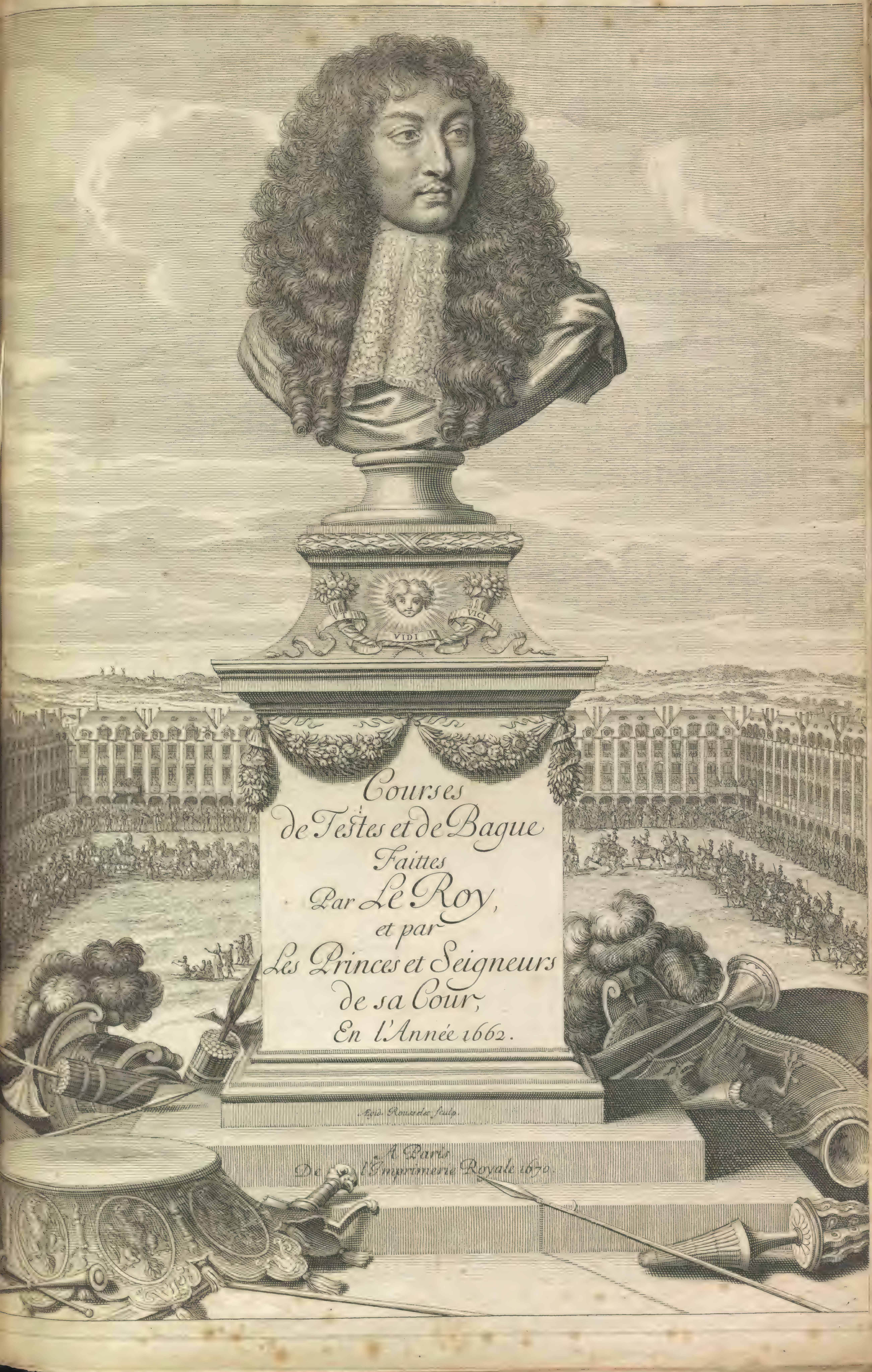
LE CARROUSEL.

OUTRE les réjouissances, qui s'estoient faites sur la fin de l'année derniére pour la naissance du Dauphin, le Roy avoit encore eû dessein de donner le divertissement d'un carrousel; mais il en fallut différer l'exécution jusqu'à la belle saison. Comme ce spectacle galant & militaire consistoit en des courses de testes & de bagues, & qu'on n'avoit point trouvé de lieu plus convenable que la grande place des Tuileries, on la disposa en forme d'un camp fermé de doubles barriéres, & entouré d'amphithéatres propres à contenir plus de dix mille spectateurs. Les Chevaliers qui coururent, estoient partagez en cinq quadrilles représentant cinq nations différentes. Le Roy à la teste de la premiére se fit également admirer par son adresse & par la majesté qui brilloit dans toute sa personne. La Reine, la Reine mere, & la Reine d'Angleterre y assistérent avec toute la Cour, & distribuérent elles-mesmes les prix. La feste dura deux jours, & surpassa en magnificence toutes les joustes & tous les tournois qu'on avoit veûs jusqu'alors.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Roy la lance à la main, courant à cheval dans la lice. La légende & l'exergue, LUDI EQUESTRES V. ET VI. JUNII M. DC. LXII. signifient *jeux & courses à cheval en 1662.*


NO SOLE MINOR
VT VIDI
Præfectorum
et Quinque Turmarum ex
Palatio adjacet, vsque ad Amp


CRESIT VT ASPICITVR
Castrorum,
ngenti area, quæ Vindocinensi
pitheatri aditum Incessus.


VIDI
VICI
Courses
de Testes et de Bague
Faittes
Par Le Roy,
et par
Les Princes et Seigneurs
de sa Cour,
En l'Année 1662.
Ægid. Rousselet sculp.
A Paris
De l'Imprimerie Royale 1670.

1664



Pour Monseigneur le Dauphin.

Pour Mr. le Prince de la Roche sur Yon.

Pour Mr. le Duc de Vendosme.

Pour Mr le Comte de Brione.

Pour Mr. le Duc de Gramont.

Pour Mr. le Prince de la Rocheguion.

Pour Mr. le Prince de Turenne.

Pour Mr de Liancourt.

Pour Mr. le Marquis Alincourt.

Pour Mr. le Marquis d'Antin.

Pour Mr. le Marquis de Dangeau.

Pour Mr. le Prince de Tingry.

Le Roy 1



103

Le Comte de Viuonne 2



104

Le Comte de St. Aygnan 3



105

Le Duc de Nauaille 4



106

Le Comte Darmagnac 5



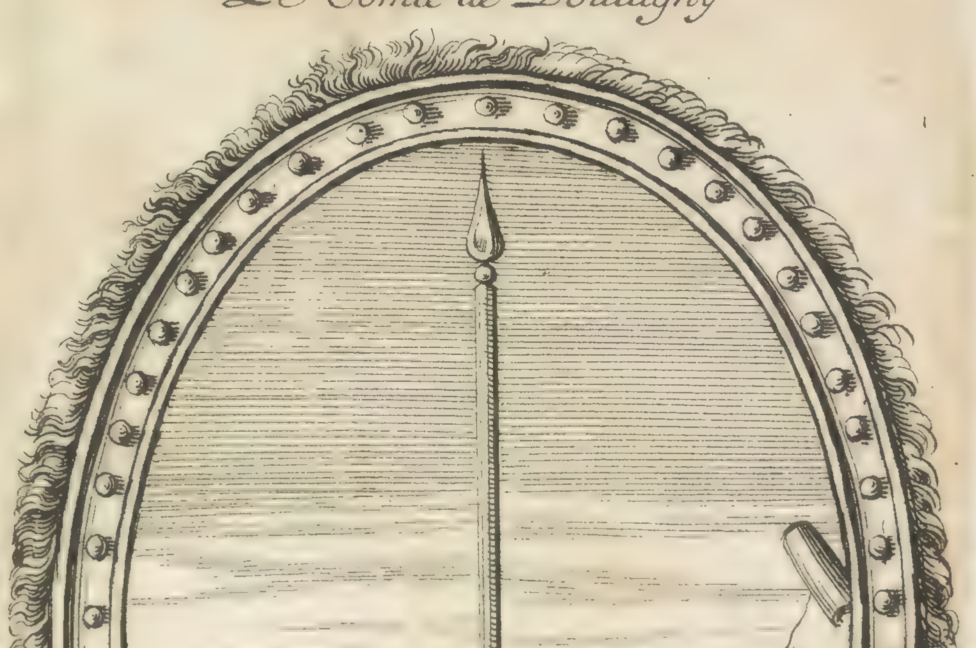
107

Le Marquis de Villequier 9



108

Le Comte de Louuigny 7



Le Comte de la feuillade 8



110

Le Marquis de Richelieu 10



111

Le Comte de Duras 11



112

Monsieur 12



113

Le Marquis de Villeroy 13



114

Le Comte du Plaissy 14



115

Le Marquis de Bellefon 15



116

Le Cheuallier de Rohan 16



117

Le Comte L'Hlebonne 17



118

Le Prince de Marcillac 18



119

Le Comte de Foix. 19



120

Le Comte de Clere 20



121

Le Duc de Neuers 40



122

Le Comte de Roye 41



123

Le Marquis d'humier 42



124

Le Marquis de Oüailly 44



125

Le Duc de Guise 45



126

Le Cheuallier d'harcour 46



127

Le Marquis de Rochefort 47



128

Le Marquis de Plumartin 48



129

Le Marquis de la Chatre 49



130

Le Marquis de Ragny. 50



131

132

Le Marquis de Veruins 52



Le Marquis de Beuuron 53



133

134

Le Marquis de Tury 54



Le Duc de Brissac 55



135


Le Comte de Vaillac
21
NE FREN NE TEMPO

136


Le Comte dilliers
22
POCO DVRI PVR CHE MINALZI

137


Le Prince de Condé
23
VT ASPICITVR CRESCIT

138

24

Le Comte de Sery.



139

25

Le Marquis de Soyecour



140

26

Le Comte de Sault



141

Le Duc de Boullion 27



142

Le Marquis de Charmasel 28



143

Le Marquis de Gamache 29



144

Le Cheuallier de Bethune 30



145

Le Marquis de Peguillen 31



146

32

Le Marquis de Coalin



147

Le Duc de Luxembour 33



148

Le Duc d'Anguin 34



149

Le Marquis de Canaple 35



150

Le Cheualier du Plessys 36



151

Le Marquis de Ienlis 37



152

38

Le Comte de Guitaut



153

Le Marquis de Monpesat 39





1 Pars hortorum regiorum
2 Structa recitandis comœdijs aula
3 Amphiteatrum
4 Insessum populis theatrum
5 Prætoriana Legio vicos prætexens
6 Primus Castrorum Subpræfectus
7 Summi Castrorum Præfecti —
Tympanistes vnus.
8 Tubicines duo
9 Armiger vnus
10 Ephœbi sex
11 Equi ductitij octo, singulis
Agasones duo.
12 Tympanistæ duo
13 Tubicines quatuor
14 Stipatores decem
15 Summus Castrorum-
Præfectus.
16 Castrorum Subpræfecti quatuor
17 Tubicines duo =
= Castrorum Tu
Regiæ præfec
18 Armiger vnus
19 Ephœbi quatuo
20 Equi ductitij qu



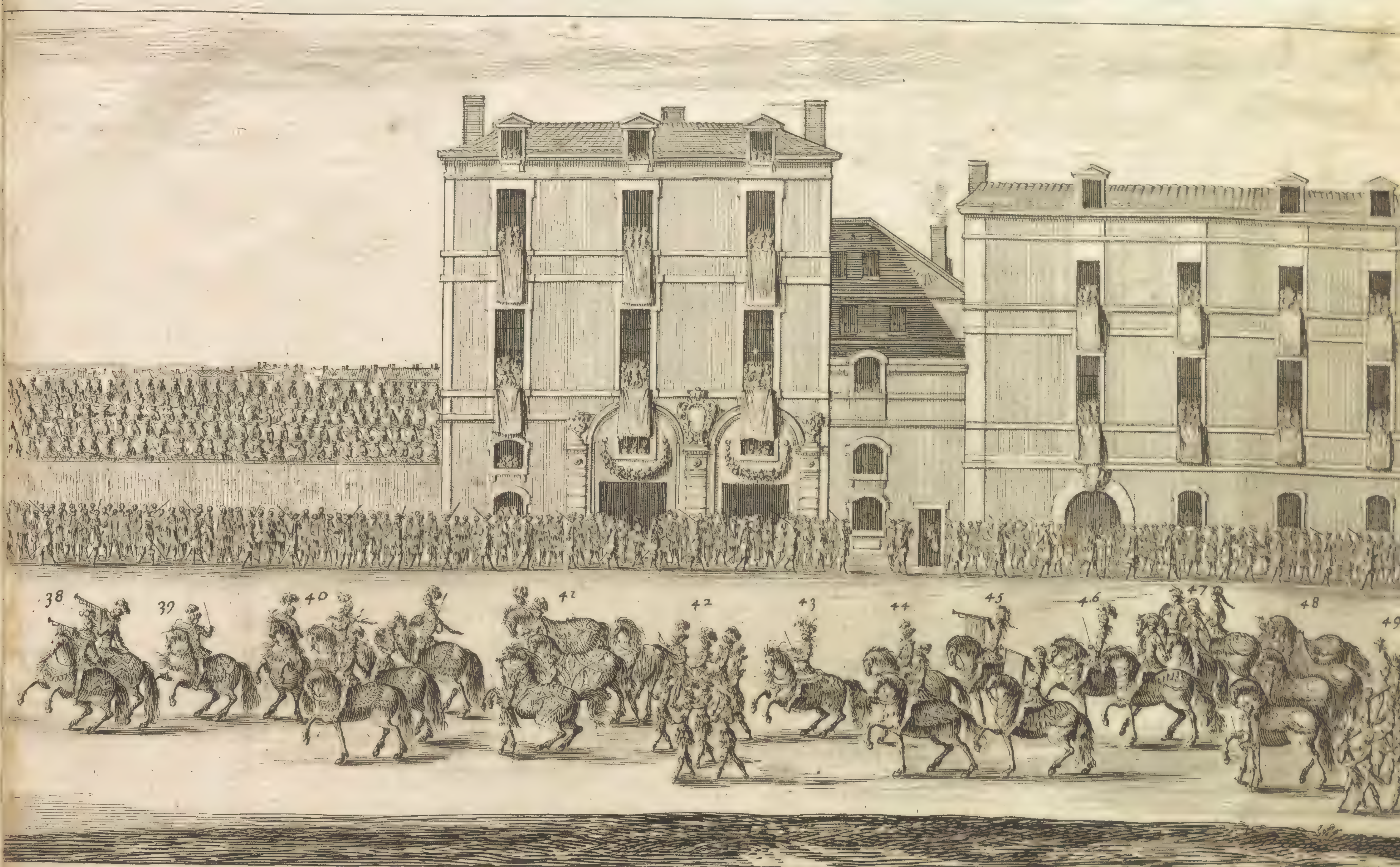
...mæ-
...i.
...uor.

21 *Stipatores octo*
22 *Castrorum Præfectus*
23. *Subpræfecti duo*
24 *Tubicines duo Præfecti Castro.rum Turmæ Ducis Aurelianensis*

25 *Armiger vnus*
26 *Ephœbi quatuor*
27 *Equi ductitij quatuor*
28 *Stipatores octo*
29 *Castrorum Præfectus*

30 *Duo Castrorum Subpræfecti*
31 *Tubicines duo Præfecti Castrorum Turmæ-Condæi Principis.*
32 *Armiger vnus*

33 *Ephœbi quatuor*
34 *Equi ductitij quatuor*
35 *Stipatores octo.*
36 *Castrorum Præfectus*
37 *Subpræfecti duo.*



38 *Duo Tubicines Castrorum Præfecti Turmæ Anguiennæi Ducis*
39. *Armiger vnus*
40 *Ephæbi quatuor*

41. *Equi ductitij quatuor*
42 *Stipatores octo*
43 *Castrorum Præfectus*
44 *Subpræfecti duo*

45 *Tubicines duo Præfecti Ca[...]*
Turmæ Guisij Ducis
46 *Armiger vnus*
47 *Ephæbi quatuor*



rorum

48 Equi ductitij quatuor
49 Stipatores octo
50 Castrorum Præfectus
51 Subpræfecti duo

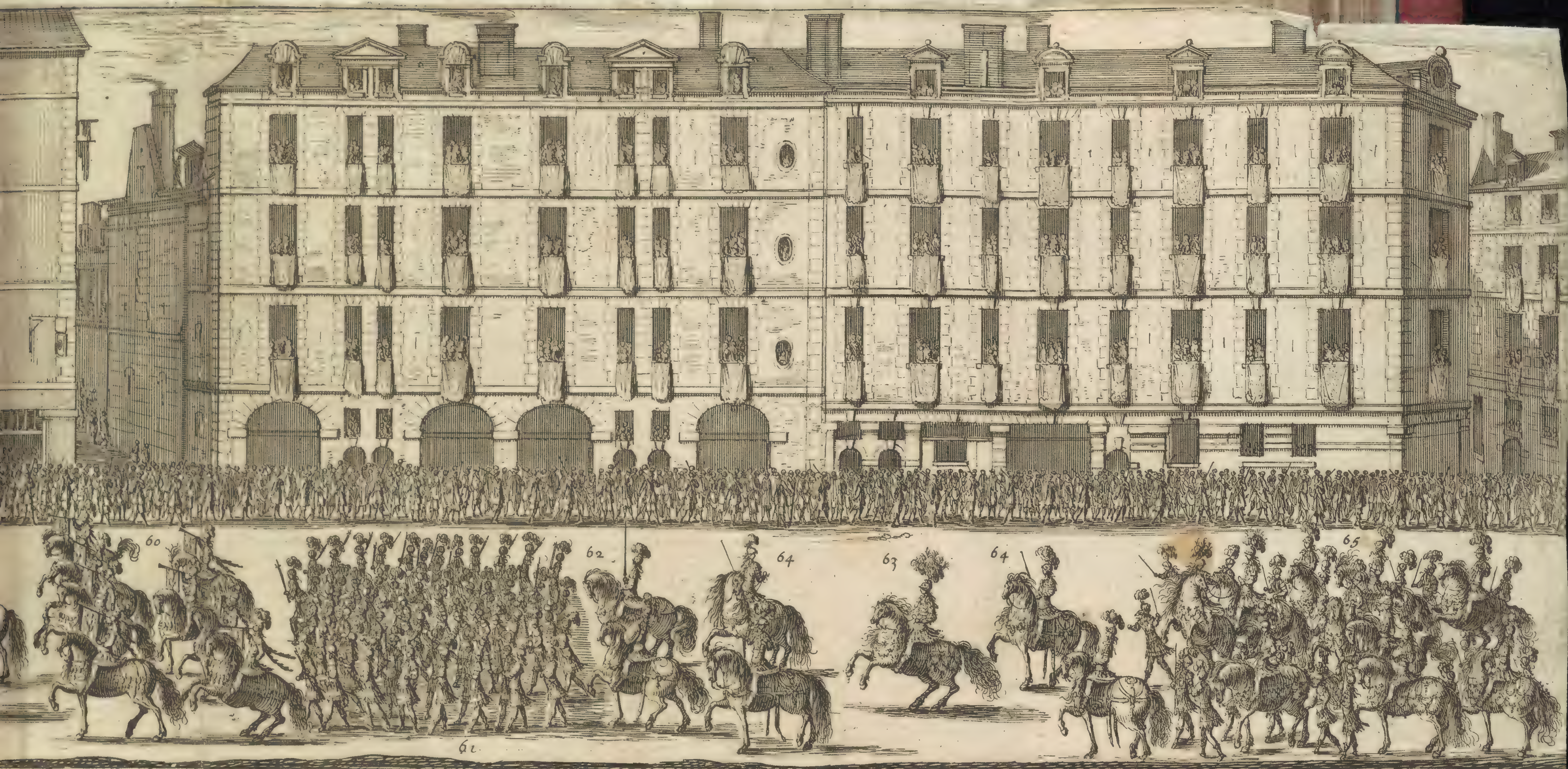
52 Tympanistes vnus Turmæ Regiæ
53 Tubicines duo
54 Equi ductitij viginti Equitum Turmæ Regiæ : duo singulis Agasones

55 Quatuor Regis Armigeri
56 Regis Ephæbi viginti quatuor



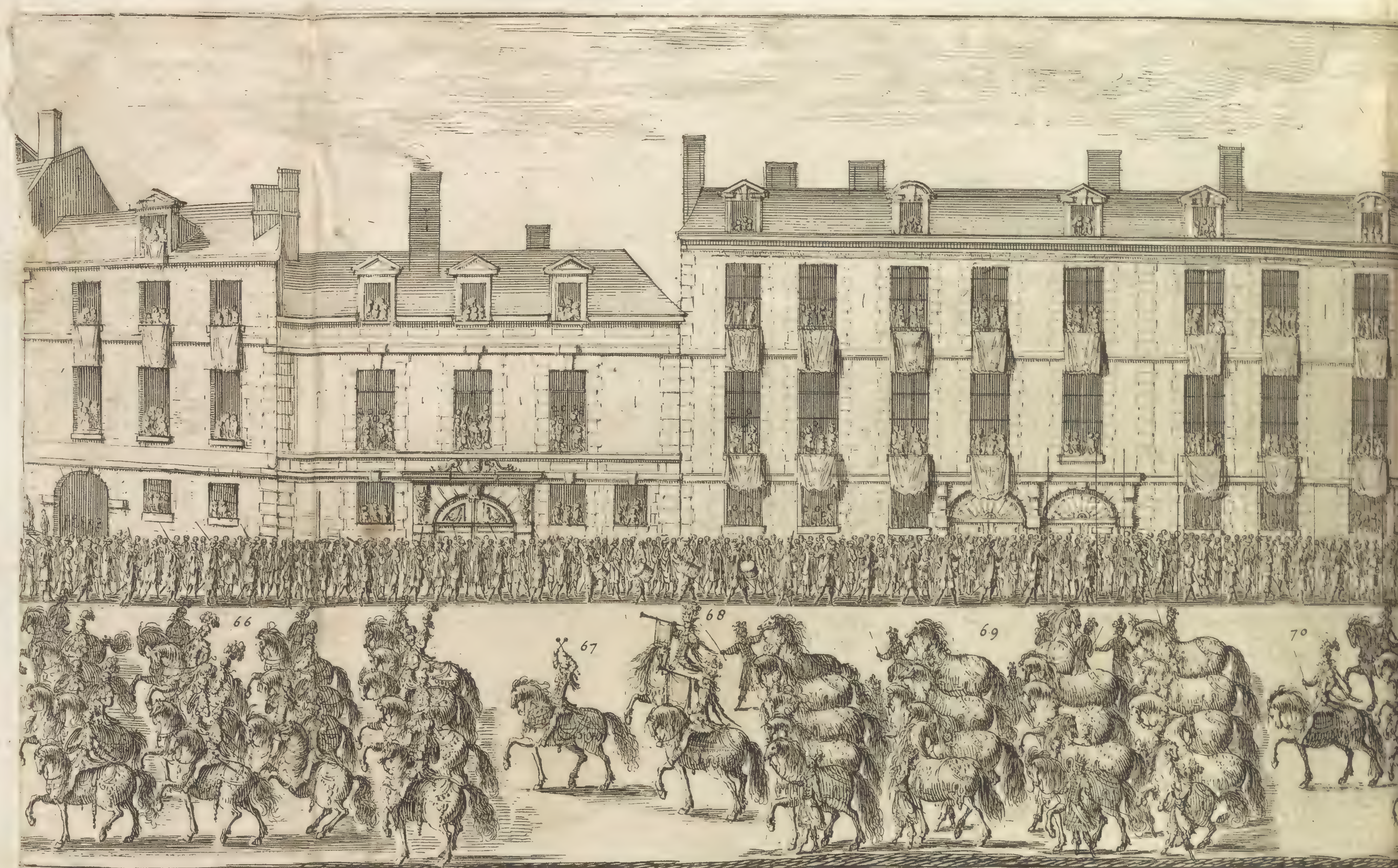
57 Armigeri duo
58 Equi ductitij Regis quinquaginta: duo singulis Agasones.

59 Tympanistæ tres
60 Tubicines octo



61 Quinquaginta Regis famuli pedites
62 Armigeri duo Regis hastam et Scutum ferentes

63 REX Romanæ Turmæ Imperator
64 Prætorianarum cohortium vexillarij quatuor
65 Decem Equites Turmæ Regiæ cum suis singuli Armigeris quatuor.



66 *Viginti Equitum Ephæbi*
67 *Tympanistes vnus Turmæ Aurelianensis Ducis*
68 *Tubicines duo*

69 *Viginti Equi ductitÿ Equitum; singulis Agasones duo*
70 *Armiger vnus .*

71 *Sex*
72 *Ar*
73 *Eq*
Du



decim Ephœbi Ducis Aurelianensis
miger vnus
ui viginti quatuor ductitij Aurelian.
ris, singulis Agasones duo

74 Tympanistæ duo
75 Tubicines quatuor
76 Servi viginti quatuor

77 Dux Aurelianensis Persicæ Turmæ ductor.
78 Decem Equites Ducis Aurel. Turmæ, 4or singuli seruis Stipati.



79 Viginti Equitum Ephœbi
80 Tympanistes vnus Turmæ Condæi Principis.
81 Tubicines duo

82 Viginti Equi ductitij Equitum; singulis Agasones duo.
83 Armiger vnus

84
85
86



Condæi Principis Ephæbi duodecim
Armiger vnus
Equi viginti quatuor ductitij Condæi
Principis; singulis Agasones duo.

87 Tympanotor
88 Tubicer
89 Serui



92 Viginti Equitum Ephæbi
93 Tympanistes vnus Turmæ Anguiennæi Ducis.

94 Tubicines duo
95 Viginti Equi ductitij Equitum, duo singulis Agasones.
96 Armiger vnus

97
98
99



Ephœbi duodecim Anguienn. Ducis
Armiger vnus
Equi ductitij viginti quatuor Anguienn. Ducis, singulis Agasones duo.

100 Tympanistæ duo
101 Tubicines quatuor
102 Serui viginti quatuor

103 Dux Anguiennæus Indorum Turmæ ductor.
104 Decem Equites Turmæ Anguienn. Ducis quatuor singuli Seruis Stipati.



CHOISEUIL PRASLIN

Année 1675.

A.P.D.R.

Cesar dechoiseul marechal de france dela
Creation de 1645 ayant defait le m^al^ de
Turenne qui Commandait l'armée espagnole
et etant devenu un homme essentiel à
L'état fut pourvu du Commandement &
gouvernement de provence poste qui l'éloignait
dela Cour Comme le voulaient ses ennemis,
il refuse à la Regente le gouvernement &
lui dit que son eloignement accelererait La
ruine de L'état & quil voulait rester à paris
& le sauver ou perir avec luy !.



105 Viginti Equitum Ephœbi
106 Tympanistes vnus Turmæ Guisij Ducis

108 Equi ductitij viginti; singulis Agasones duo.
109 Armiger vnus
110 Duodecim Ephœbi Guisij Ducis

111 Armiger vnus
112 Equi ductitij viginti quatuor, Ducis; Agasones singulis duo



Guisij .

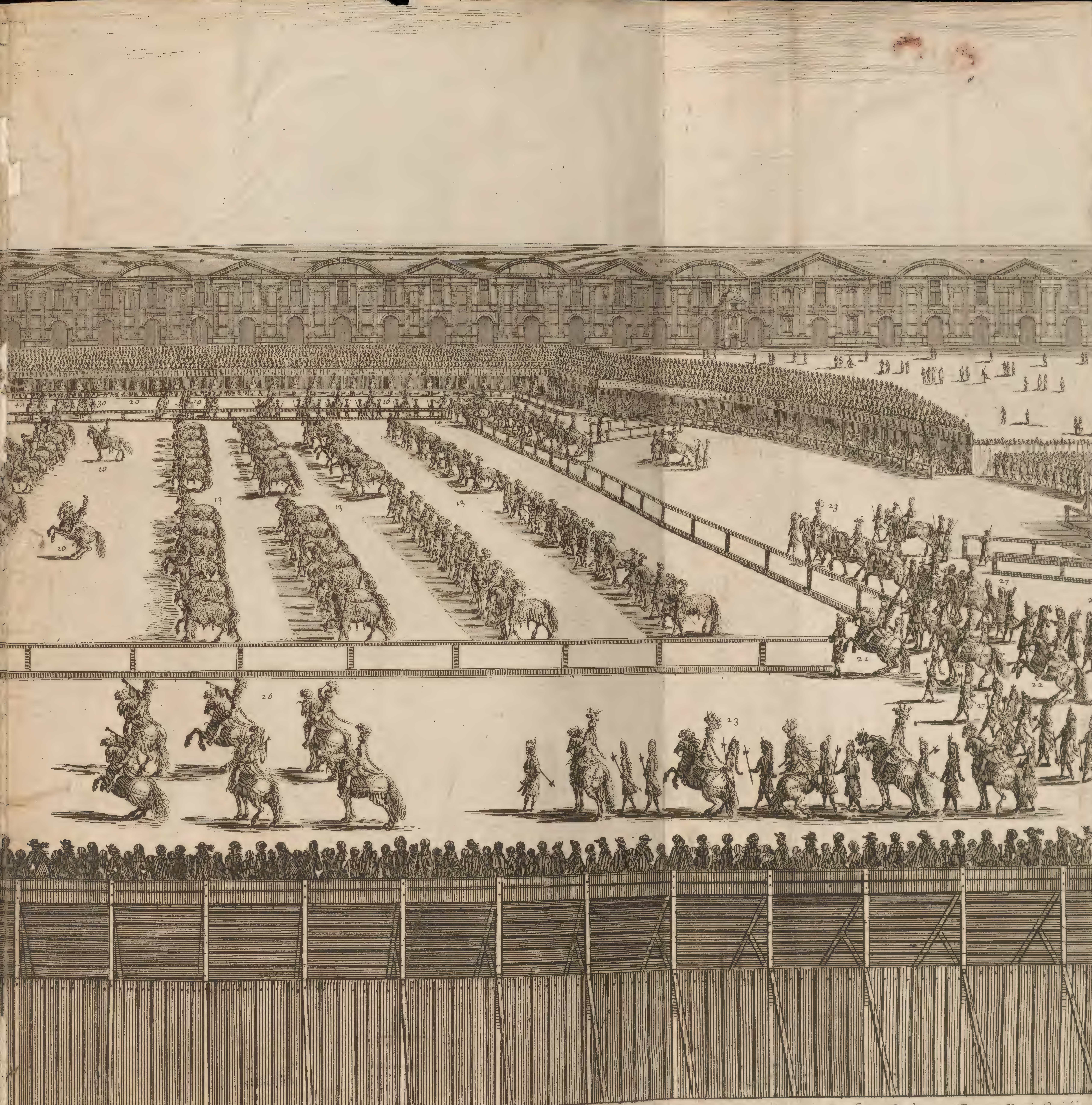
113 *Tympanistæ duo*
114 *Tubicines quatuor*
115 *Satyri duodecim Urſos duodecim tenentes*
116 . *Fauni duodecim*

117 *Dux Guiſius Americanæ Turmæ ductor* .
118 *Decem Equites Turmæ Guisij Ducis, quatuor Satyris stipati singuli* .
119 *Viginti Equitum Ephœbi* .



1 Considentium Reginarum Theatrum .
2 Castrensium Iudicum Sedes .
3 Summus Castrorum Præfectus .
4 Primus Subpræfectus, 4.or alij Sub præfecti .
5 Tympanistæ Tubicinesque Præfecti Castrorum .
6 Ephœbi, Equi ejus Ductitij .
7 Præfectus Castrorum Turmæ Regiæ .
8 REX .
9 Decem ejus Equites .
10 Armigeri ejus .
11 Ejus et Equitum Ephœbi .
12 Ejus Tympanistæ et Tubicines .
13 Stipatores ejus, Equi ductitij Regis Equitumque .
14 Præfectus Castrorum Turmæ Ducis Aurelianẽsis .
15 Dux Aurelianensis .
16 Decem ejus Turmæ Equites .
17 Ejus Armigeri .
18 Ducis et Equitum Ephœbi .
19 Ejus Tympanistæ Tubicinesque .
20 Ejus et Equitum Stipatores, Equi ductilij .

DECURSIO A
Turmarumque 1.
Stationes d
Dies alt

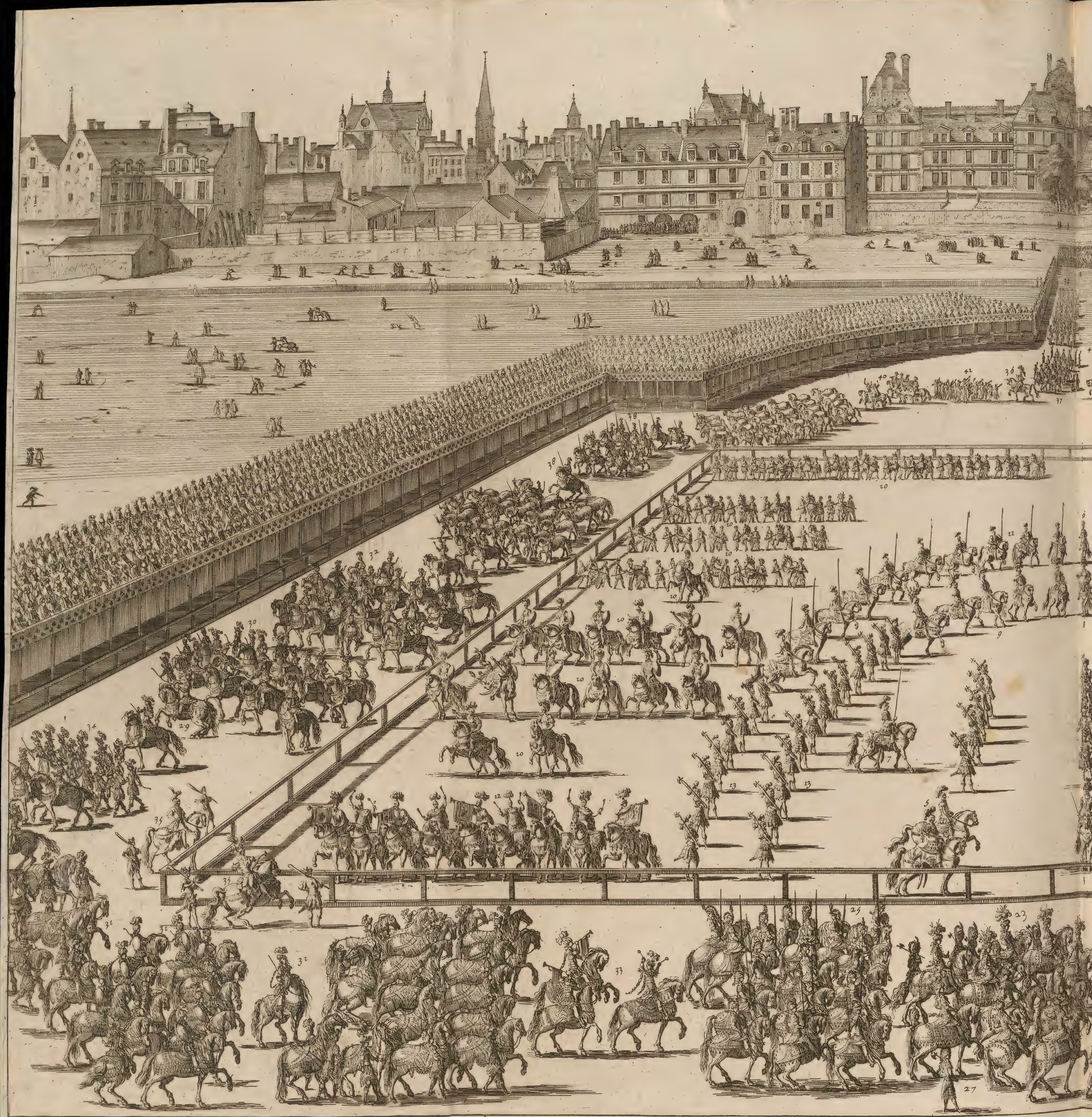


AD ANNULUM
n Amphitheatro
lispositæ.
tica.

21. Præfectus Castrorum Turmæ Condæi Principis.
22 Condæus Princeps.
23 Decem ejus Turmæ Equites.
24 Armigeri ejus Equiq. ductitij.
25 Ephœbi Principis Equitumque.
26 Ejus Tympanistæ Tubicinesque.
Ejus Stipatores.

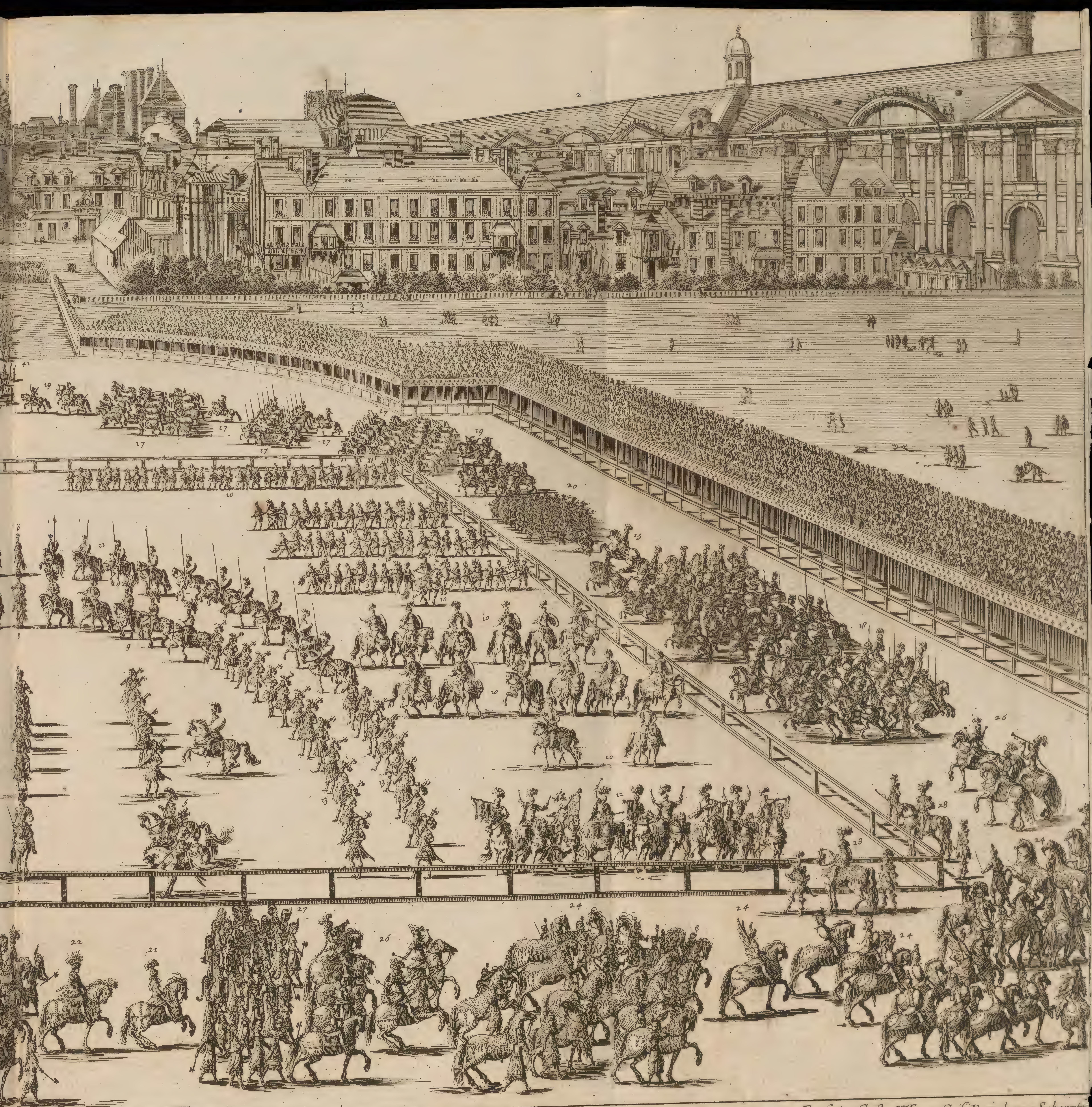
28 Præfectus Castrorũ Turmæ Ducis Anguienæi.
29 Dux Anguienæus.
30 Decem ejus Turmæ Equites.
31 Ejus Armigeri, Equique ductitij.
32 Ejus et Equitum Ephœbi.
33 Ejus Tympanistæ Tubicinesque.
34 Ejus Stipatores.

35 Præfectus Castrorum Turmæ Ducis Guisij.
36 Dux Guisius.
37 Decem ejus Turmæ Equites.
38 Ejus Armigeri.
Ejus Equitum Ephœbi.
npanistæ Tubicinesque.
es, Equi ductitij, Ducis, Equitum



1 Amphitheatri aditus.
2 Ingens porticus.
3 Summus Castrorum Præfectus.
4 Primus Subpræfectus.
5 Quatuor Summi Castrorum Præfecti– adjutores.
7 Armigeri duo Regis hastam et Scutum ferentes.
8 REX.
9 Decem Regiæ Turmæ Equites.
10 Armigeri, Ephœbi, Equi ductitij Regis Equitumq.
11 Ephœbi Equitum.
14 Præfect. Castrorũ Turmæ Ducis Aurel. duoq. Subpræfecti.
15 Dux Aurelianensis.
16 Decem ejus Turmæ Equites.
17 Armigeri, Ephœbi, ductitij Equi Ducis Equitũq. ejus.
18 Ephœbi Equitum.

QUINQUE
in Amp
Pomp

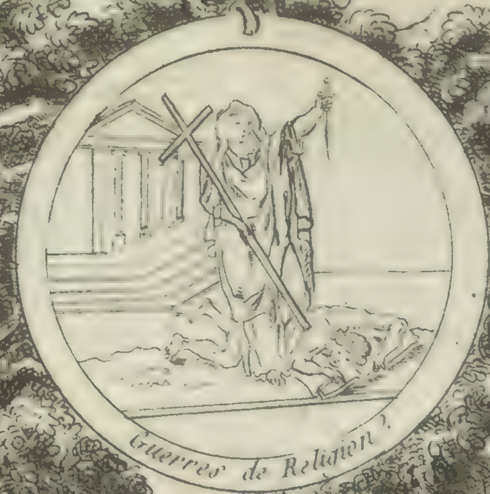


UE TURMARUM
nphitheatro
no exhibita

21 Præfect. Castro.rum Turmæ Principis Condæi duoq. Subpræfecti.
22 Condæus Princeps.
23 Decem ejus Turmæ Equites.
24 Armigeri, Ephæbi, Equi ductitij Princip.is Equitumque ejus.
25 Ephæbi Equitum.
26 Tympanistæ Tubicinesque.

28 Præfectus Castrorū Turmæ Ducis Anguiēnæi, duoq. Subpræfecti.
29 Dux Anguiennæus.
30 Decem ejus Turmæ Equites.
31 Armigeri, Ephæbi, Equi ductitij Ducis Equitumq. ejus.
32 Ephæbi Equitum.
33 Tympanistæ Tubicinesque.

35 Præfectus Castro.rum Turmæ Guisij Ducis, duoque Subpræfec
36 Dux Guisius.
37 Decem ejus Turmæ Equites.
38 Armigeri, Ephæbi, Equi ductitij Ducis Equitumque eju
39 Equitum Ephæbi.
40 Tympanistæ Tubicinesque.









MONUMENS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

en Estampes et Dessins.–





Section 334

Suite de l'Administration du Roi. achapt de Dunkerque. Alliance avec les Suisses. institution des Académies des Inscriptions & de Peinture. Pyramide élevée à Rome. les Compagnies des inde. Etablissement de l'académie des Sciences. Canal des deux Mers. l'observatoire &c. &c. &c.





1662.

L'ACQUISITION DE DUNKERQUE.

LE Roy avoit pris Dunkerque en 1658, & l'avoit aussitost remise aux Anglois, suivant l'accord fait avec eux; mais comme il souhaitoit depuis longtemps de réunir à ses estats une place si considérable, il ménagea l'occasion de la retirer de leurs mains. On convint après une assez longue négociation, que la ville de Dunkerque, sa citadelle & ses forts, avec tout ce qu'il y avoit de munitions & d'artillerie, seroient cédez à la France pour cinq millions; & que le Roy d'Angleterre demeureroit garent de cette cession pendant deux années. Le 27 d'Octobre le comte d'Estrades plénipotentiaire de sa Majesté signa à Londres le traité de cette importante acquisition.

C'est le sujet de cette médaille. La ville de Dunkerque représentée par une femme couronnée de tours, offre ses clefs au Roy. Près d'elle est le bouclier de ses armes; on y voit aussi une anchre, & plus loin une prouë de vaisseau pour marquer sa situation & la commodité de son port. La légende & l'exergue, DUNKERCA ACQUISITA XXVII OCTOBRIS. M DC LXII. signifient *Dunkerque acquise le 27 d'Octobre 1662.*

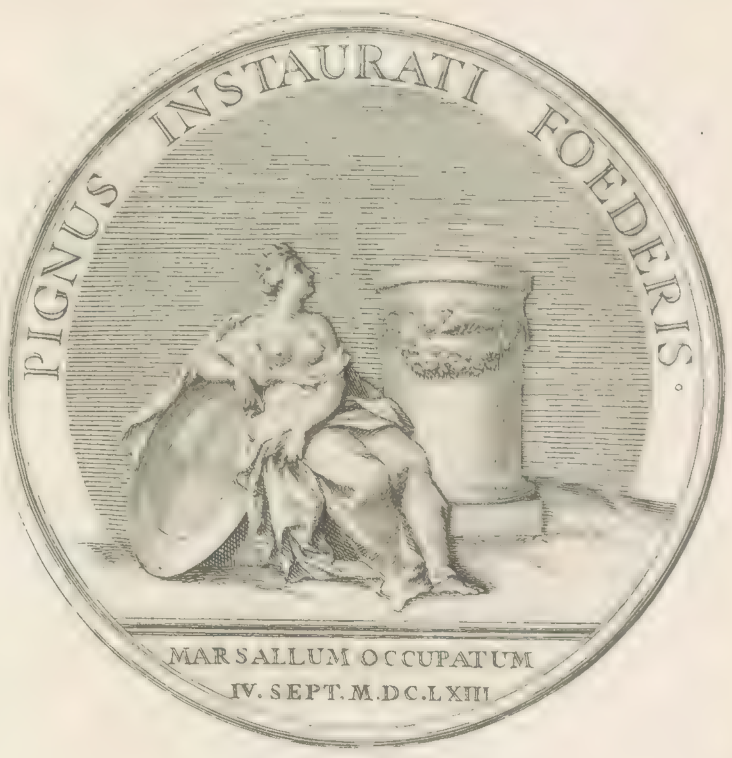


CHARLES II VEND A LOUIS XIV
la Ville de Dunkerque.

en 1662.

Dessiné par le jeune *Gravé par David*



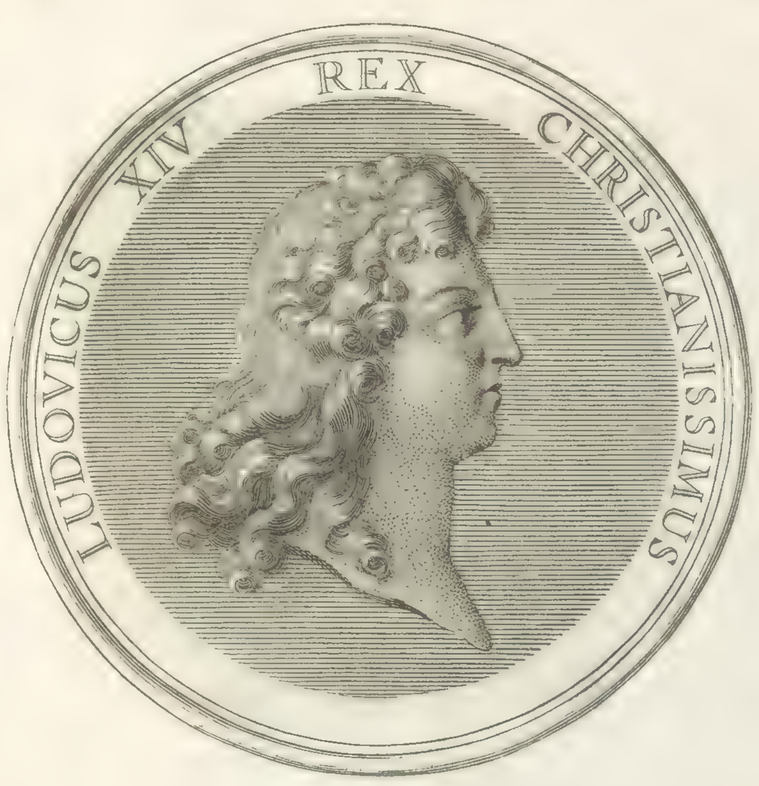


1663.

MARSAL REMIS AU ROY.

QUAND le duc de Lorraine eut eſté reſtabli dans ſes Eſtats, & qu'il eut rendu hommage pour le duché de Bar, il parut ne chercher que les moyens de ſe concilier de plus en plus les bonnes graces du Roy. Comme ce duc n'avoit point d'enfants, il propoſa de luy-meſme le fameux traité, par lequel il conſentoit que la Lorraine & le Barrois fuſſent après ſa mort, réunis à la Couronne, & s'engageoit à donner d'abord la ville de Marſal pour ſeureté. Mais dans le temps meſme qu'on ſe diſpoſoit à prendre poſſeſſion de cette place, on apprit qu'il la faiſoit fortifier, qu'il en augmentoit la garniſon, & qu'il entroit dans des liaiſons ſuſpectes. Sa Majeſté crut en devoir marquer ſon reſſentiment; elle fit inveſtir Marſal le 17 d'Aouſt, & pour faire le ſiége en perſonne, elle ſe rendit le 30 à Metz. Alors le duc, dont toutes les meſures ſe trouvoient rompuës, luy envoya deux députez, qui ſignérent le 31 un nouveau traité en forme de capitulation pour Marſal. Trois jours après le duc vint luy-meſme faire ſes ſoûmiſſions au Roy, & le lendemain le mareſchal de la Ferté entra dans la place avec un corps de troupes Françoiſes.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y a repréſenté la ville de Marſal ſous la figure d'une femme couronnée de tours, appuyée ſur le bouclier de ſes armes, aſſiſe & comme enchaiſnée au pied de l'autel de la Foy. La légende, PIGNUS INSTAURATI FOEDERIS, ſignifie, *gage du nouveau traité,* & l'exergue, MARSALLUM OCCUPATUM IV SEPT. M DC LXIII. *Marſal occupé le 4 de Septembre 1663.*





1663.

LE RENOUVELLEMENT
DE L'ALLIANCE AVEC LES SUISSES.

L'UNION de la France avec les Suiſſes avoit eſté très ſoigneuſement entretenüe depuis plus de trois cents ans. Le dernier traité s'eſtoit fait ſous Henry IV pour ſa vie, pour celle du Dauphin, & pour huit années après. Ces trois termes eſtoient expirez dès le mois de May 1651; & l'on n'avoit pas laiſſé de vivre pendant plus de douze ans dans une intelligence auſſi parfaite qu'auparavant. Mais on jugea à propos de la confirmer par un nouvel accord, qui fut ſigné le 4 de Septembre à Soleure, ſous les meſmes conditions que le précedent. Les Suiſſes envoyérent auſſitoſt à Paris une célébre ambaſſade, pour le ratifier ſolennellement, & la cérémonie en fut faite dans le chœur de l'Egliſe de Noſtre-Dame. Le Roy fit enſuite régaler les ambaſſadeurs dans la ſalle de l'Archeveſché. Au milieu du repas il ſe mit à table avec eux, but à la ſanté des Cantons; & les deux nations marquérent une ſatisfaction égale de voir cette alliance renouvellée.

C'eſt le ſujet de cette médaille. Le Roy & un ambaſſadeur Suiſſe mettent la main ſur le livre des Evangiles, que le grand Aumoſnier leur préſente. La légende & l'exergue, FOEDUS HELVETICUM INSTAURATUM. M DC LXIII. ſignifient *l'Alliance avec les Suiſſes, renouvellée en 1663.*

170

XIV.



RENOUVELLEMENT DE L'ALLIANCE AVEC LES SUISSES.
Novembre 1663.

Dessiné par le Jeune. TOME V. *Gravé par David.*





1663.

L'ESTABLISSEMENT DE L'ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES.

LA France n'avoit pas encore esté assez occupée du soin de laisser à la postérité une juste idée de sa grandeur. Les plus glorieux événements estoient oubliez, ou couroient risque de l'estre, parce qu'on négligeoit d'en conserver la mémoire sur le marbre & sur le bronze. On voyoit peu de monuments publics; & jusqu'alors le soin de les dresser avoit esté presque abandonné à l'imagination & au caprice de quelques particuliers. Le Roy regarda, comme un avantage pour la nation, l'establissement d'une Académie destinée à travailler aux inscriptions, aux devises, aux médailles; & à respandre sur ces sortes d'ouvrages le bon goust & la noble simplicité, qui en font tout le prix. Il forma cette compagnie d'un petit nombre d'hommes choisis dans l'Académie Françoise, & il ne fut pas longtemps sans leur donner des marques de sa libéralité. Les nouveaux académiciens, cherchant un objet digne de leur application & de leur reconnoissance, s'occupérent aussitost à faire des médailles sur ce qu'ils trouvérent de plus remarquable dans le regne de sa Majesté, & à se former des regles pour rendre aux siecles à venir un fidelle témoignage des grandes actions.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit Mercure écrivant avec un stile à l'antique sur une table d'airain; il s'appuye du bras gauche sur une urne d'où sortent des médailles, & il y en a une tablette rangée à ses pieds. La légende, RERUM GESTARUM FIDES, signifie *monuments fidelles des grandes actions*, & l'exergue, ACADEMIA REGIA INSCRIPTIONUM ET NUMISMATUM INSTITUTA. M DC LXIII. *L'Académie Royale des Inscriptions & Médailles establie en 1663.*

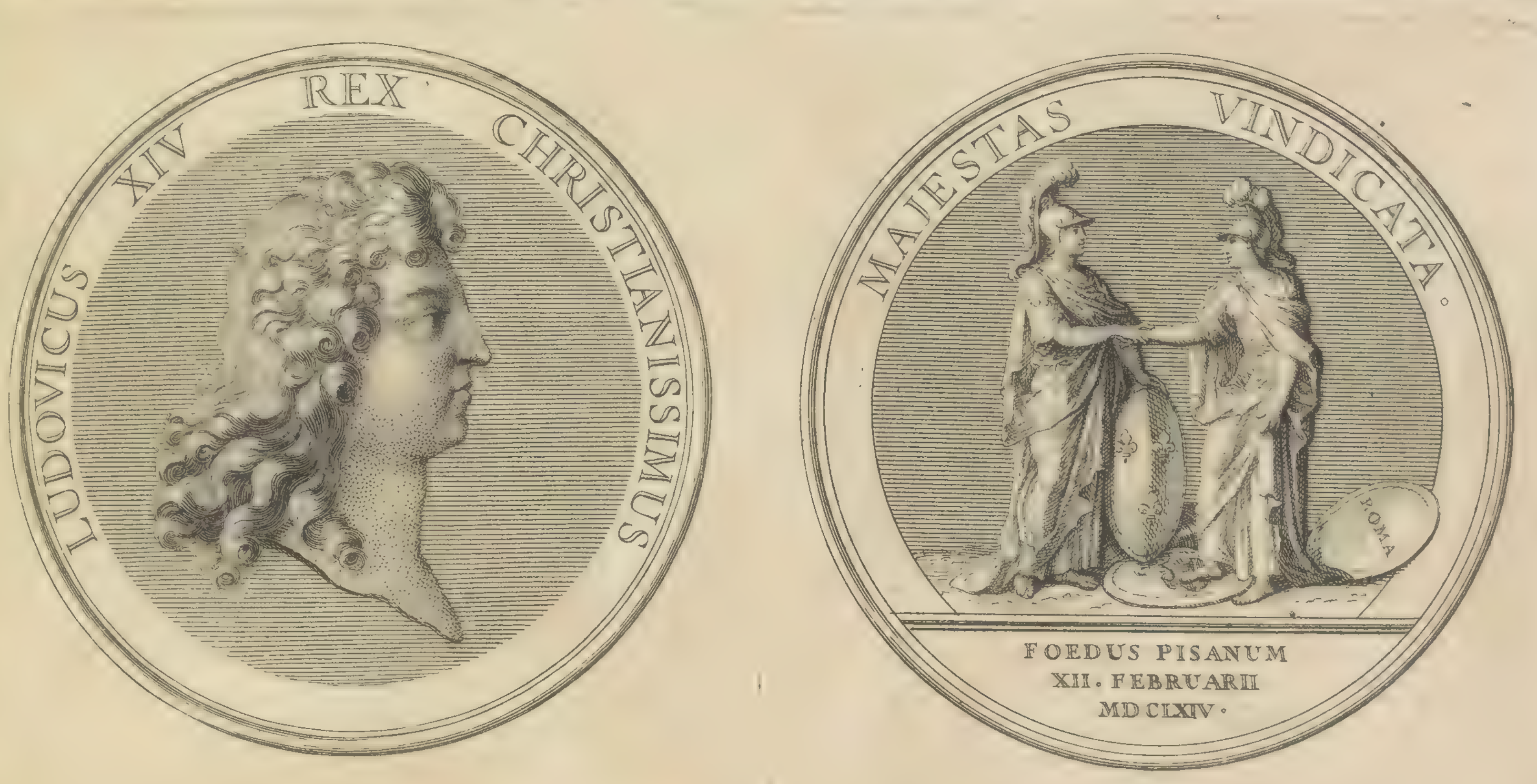


1663.

L'ACADEMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

LE Roy, qui venoit de s'appliquer à former une compagnie capable de reſpandre le bon gouſt ſur les inſcriptions & les médailles, ne fut pas moins attentif à rendre la Peinture & la Sculpture floriſſantes. Dès l'année 1648 il avoit commencé une eſpéce d'Académie compoſée des plus excellents peintres & des plus habiles ſculpteurs, & il l'avoit touſjours honorée d'une protection particuliére. Pour rendre cet eſtabliſſement plus avantageux & plus ſolide, ſa Majeſté par ſes lettres patentes du mois de Décembre, donna une nouvelle forme à cette Académie, la logea dans le Louvre, adjouſta de nouveaux articles à ſes réglements, & augmenta de beaucoup les gratifications & les priviléges qu'elle luy avoit déja accordez. En meſme temps elle y fonda des profeſſeurs chargez d'inſtruire les jeunes gens, qui auroient du génie pour la peinture ou la ſculpture: elle excita l'émulation par une diſtribution annuelle de pluſieurs prix : enfin elle ordonna que ceux qui ſe diſtingueroient parmi les éléves, ſeroient envoyez à Rome, & y ſeroient entretenus à ſes deſpens; afin que travaillant, pendant un certain nombre d'années, ſous de nouveaux maiſtres & ſur les plus parfaits modéles, ils puſſent atteindre à la perfection de ces deux arts.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y voit trois Génies, dont l'un deſſine, l'autre s'exerce à peindre un tableau ſur le chevalet; & le troiſiéme, qui travaille à un buſte, a près de lui le Torſe, fameux fragment de l'antique. La légende, SCHOLÆ AUGUSTÆ, ſignifie *Ecoles Royales,* & l'exergue, PICTORUM ET SCULPTORUM ACADEMIA REGIA FUNDATA. M DC LXIII. *Académie Royale de Peinture & de Sculpture eſtablie en 1663.*



1664.

LE TRAITE DE PISE.

TROIS François ayant eû querelle à Rome le 20 d'Aoust 1662 avec quelques soldats Corses de la garde du Pape, s'estoient refugiez chez le duc de Créquy ambassadeur de France. A l'instant mesme les compagnies des Corses marchérent tambour battant au palais du duc; & comme il parut sur un balcon pour appaiser le tumulte, on luy tira plusieurs coups de carabine. On insulta aussi l'ambassadrice en arrestant son carrosse dans les rües, & l'on tua un de ses pages à la portiére. L'Ambassadeur demanda justice de ces attentats; & parce qu'on différoit à la luy faire, il se retira sur les terres du Grand Duc. Dès que le Roy fut informé de ce qui s'estoit passé, il envoya ordre au Nonce de sortir du royaume, & résolut de vanger hautement le droit des gens violé dans la personne de son ambassadeur. Pour prévenir les suites d'une affaire si fascheuse, le Pape licentia d'abord les Corses, & offrit différentes satisfactions au duc de Créquy. Mais sa Majesté ne les trouvant pas suffisantes, commençoit à faire passer une armée en Italie; lors que par un traité signé à Pise le 12 de Février, on régla enfin les réparations les plus proportionnées à la grandeur de l'offense.

C'est le sujet de cette médaille. Rome & la France représentées à l'antique sous la figure de deux femmes debout, se donnent la main, & foulent aux pieds un bouclier aux armes des Corses. La légende, MAJESTAS VINDICATA, signifie *la Majesté des Rois vangée;* & l'exergue, FOEDUS PISANUM XII FEBRUARII. M DC LXIV. *Le traité de Pise conclu le 12 de Février 1664.*



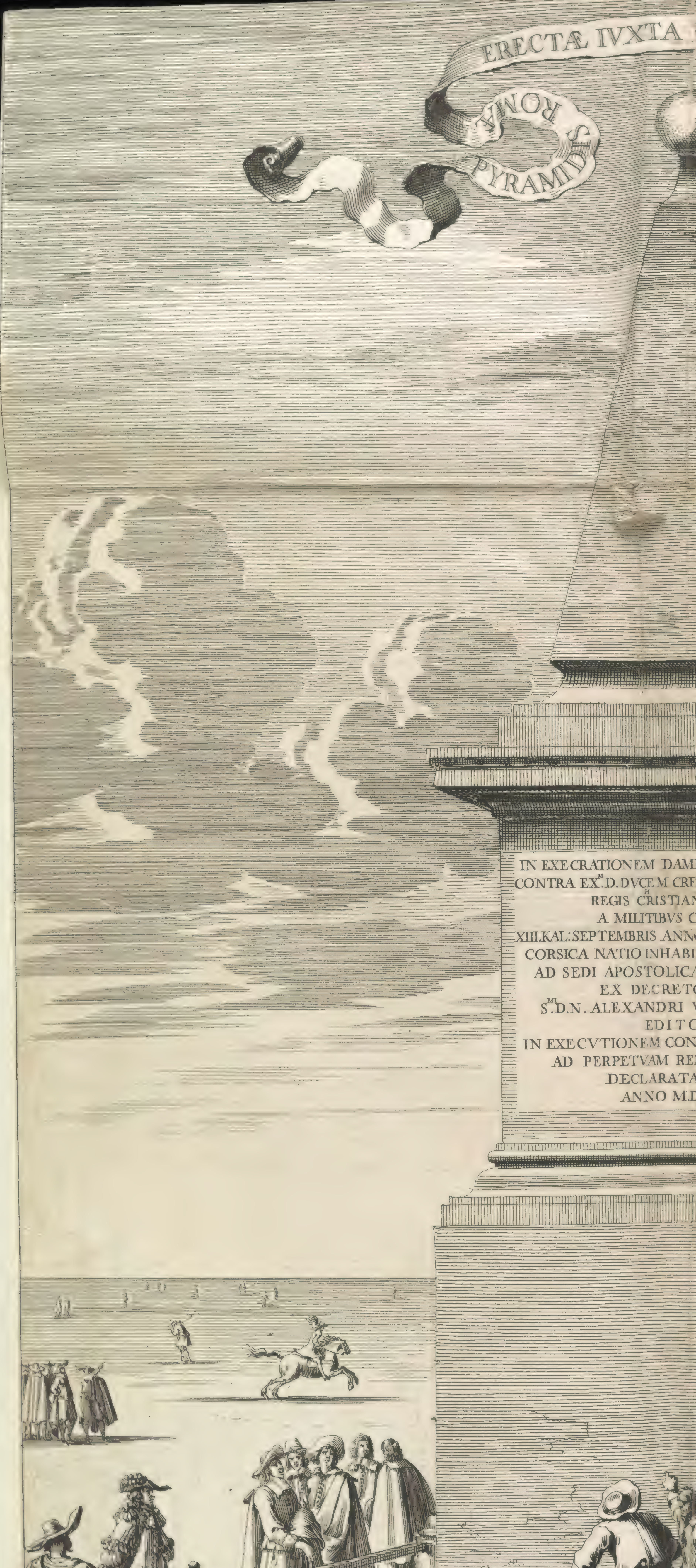



1664.

LA PYRAMIDE ELEVÉE A ROME, A L'OCCASION DE L'ATTENTAT DES CORSES.

PAR le traité de Pise, les Corses avoient esté déclarez incapables de servir jamais dans l'Estat Ecclésiastique. Le Pape s'estoit mesme obligé de faire élever dans Rome, vis à vis leur ancien corps-de-garde, une pyramide avec une inscription, pour conserver la mémoire de ce chastiment. On y travailla avec une telle diligence, que l'ouvrage se trouva achevé avant le retour du duc de Créquy. Le choix du lieu où l'on plaça ce monument, & les termes de l'inscription marquoient toute l'horreur qu'on avoit de l'attentat commis en la personne de l'ambassadeur de France.

C'est le sujet de cette médaille. Rome assise & appuyée sur son bouclier, regarde avec étonnement la pyramide élevée. La légende & l'exergue, POENÆ DE CORSIS SUMPTÆ POSITA PYRAMIDE. M DC LXIV. signifient *Pyramide élevée en punition de l'attentat des Corses en 1664.*


ERECTÆ IVXTA
ROMA
PYRAMIDIS
IN EXECRATIONEM DAM
CONTRA EX.M D.DVCEM CRE
REGIS CHRISTIAN
A MILITIBVS C
XIII.KAL:SEPTEMBRIS ANN
CORSICA NATIO INHABI
AD SEDI APOSTOLICA
EX DECRETO
S.MI D.N. ALEXANDRI V
EDITO
IN EXECVTIONEM CON
AD PERPETVAM RE
DECLARATA
ANNO M.D
Eschelle de trois Toises.



PACTVM PISIS
INITVM
TYPVS.
MNATI FACINORIS
EQVEIVM ORATOREM
ANISSIMI
CORSIS
NO M.DC.LXII PTRATI
SILIS ET INCAPAX
CÆ INSERVIENDVM
TO IVSSV
VII.PONT. MAX.
O
NCORDIÆ PISIS INITÆ
EI MEMORIAM
TA EST
.DC.LXIV
1 2 3 4 5 6 pieds

1662
&
1664

Réparation faite
au Roi par le
Souverain
Pfe



On ne vâ plus à Rome, on vient de Rome en France,
Pour gagner les pardons de quelque grande offence.

L'Italie toute en
Vn Espagnol s



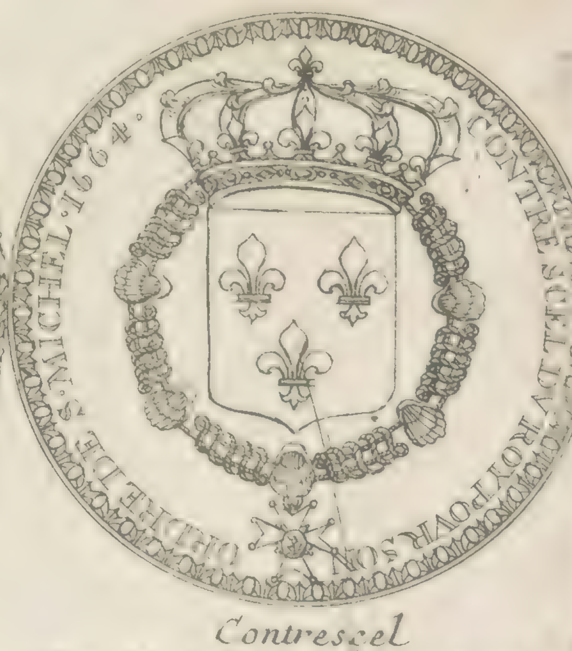
ntiere est soumise à ces loix, | Mais vn François pñt joüa des bastonades
s'oppose à ce droit de nos Rois | Et punit l'insolent de ses rodomontades

1664

Louis XIVe reformateur de l'ordre de St Michel



Sçeau de la Reformation de l'Ordre de S. Michel.



Contrescel

L'an 1664 le Roy reforma l'Ordre de St Michel lequel avoit été avili sous quelques regnes precedens pour avoir été donné a quelques personnes sans aucun merites.



L'ORDRE DE ST LOUIS fut institué par Le Roy Louis 14 le 10 d'Avril 1693 pour honorer le merite et la vertu de ceux qui ont servi et commandé dans ses Armées un nombre d'années considerable . sur une croix semblable a celle du Saint Esprit est d'un coté la Medaille de St Louis, et de l'autre la devise d'une Espée et d'une couronne de laurier avec ces Mots, BELLICÆ VIRTUTIS PRÆMIUM.



SÇEAU DE L'ORDRE DE ST LAZARE DEPUIS SON RETABLISSEMENT.



Le Roy ayant voulu retablir Les ordres de St Lazare et du Montcarmel que le Roy Henri IIII avoit vnis, en donna la grande Maistrise a Messire Philippe de Courcillon Marquis de Dangeau par ses lettres de provision du 24 decembre 1693. dont il obtint les bulles du Pape sur la nomination du Roy le 3. des Calendes de May 1695. Il presta le serment entre les mains de l'Eveque de Chartres subdelegué du Pape le 22 Aoust 1695 et le serment de fidelité entre les mains du Roy dans la Chapelle de Versailles 1695 le 18. decembre. Il en prit possession solennelle dans le Chapitre assemblé aux Carmes billettes, ou apres avoir presté le serment dans l'Eglise, il fit la reception de plusieurs Chevaliers le 29. Ianvier 1699.

Mr. de Guenegaud Chancellier de l'ordre en rassemble tous les titres et Privileges avec un soin infatigable pour en composer l'Histoire.

1693.

Institution de l'Ordre de St Louis



1664.

L'AUDIENCE DU LEGAT.

LE chaſtiment des Corſes n'eſtoit pas la ſeule réparation promiſe au Roy : il y en avoit de particuliéres dans la pluſpart des articles du traité de Piſe. Une des principales eſtoit, que le Pape envoyeroit le cardinal Chigi ſon neveu avec le titre de légat *à latere*, pour faire à ſa Majeſté les excuſes les plus ſoûmiſes. Ce cardinal devoit encore l'aſſeurer du ſenſible déplaiſir que ſa Sainteté avoit eû de l'inſulte faite au duc de Créquy, & ſe juſtifier luy-meſme & toute ſa maiſon par les plus reſpectueuſes proteſtations d'obéiſſance & d'attachement. Le légat arriva à Marſeille le 14 de May, & dans l'audience qu'il eut du Roy à Fontainebleau le 28 de Juillet, il lut publiquement l'écrit, qui contenoit des ſatisfactions ſi authentiques.

C'eſt le ſujet de cette médaille. Le légat en rochet & en camail lit devant le Roy l'écrit qui contenoit les ſatisfactions publiques dont on eſtoit convenu. La légende & l'exergue, CORSICUM FACINUS EXCUSATUM LEGATO A LATERE MISSO XXVIII JULII. M DC LXIV. ſignifient *ſatisfaction pour l'attentat des Corſes, faite par un Legat* à latere *le 28 de Juillet 1664.*



1664.

LE COMBAT DE SAINT GOTHARD.

IL y avoit deux ans que le Grand Visir Coprogli à la teste de quatre-vingt mille hommes estoit entré en Hongrie : il s'y estoit rendu maistre des places les plus considérables, & portoit la terreur jusqu'à Vienne. Dans une conjoncture si pressante, les princes d'Allemagne eurent recours au Roy, qui leur envoya six mille hommes d'élite sous la conduite du comte de Coligny. Cinq jours après leur arrivée, les Turcs au nombre de dix à douze mille, passérent le Raab au dessous de Saint Gothard, tailléren t en piéces quelques regiments des Cercles, & penétrerent jusqu'au centre du camp des Allemans. Ils commençoient mesme à s'y retrancher, lors qu'ils furent attaquez par les troupes Françoises. Après en avoir soustenu le choc avec toute la valeur possible, ils firent des efforts incroyables pour se retirer, & le gros de leur armée tenta plusieurs fois de venir à leur secours. Le combat dura près de cinq heures. Ils y perdirent trois Bassas, plus de neuf mille hommes tuez ou noyez, onze piéces de canon, & deux cents drapeaux. Cette action, qui obligea le Grand Seigneur à rechercher aussitost la paix, ne fut pas moins glorieuse aux François, qu'avantageuse à toute l'Allemagne.

C'est le sujet de cette médaille. La Victoire ayant une écharpe semée de fleurs de lys, tient d'une main une palme & de l'autre une couronne de lauriers, & foule aux pieds un turban, des arcs & des fléches. La légende, GERMANIA DEFENSA, signifie *l'Allemagne défenduë*. L'exergue, TURCIS AD ARRABONEM CÆSIS I. AUGUSTI. M DC LXIV. *Les Turcs défaits sur les bords du Raab le premier d'Aoust 1664.*



1664.

LA VILLE D'ERFORD REMISE
SOUS L'OBÉISSANCE DE L'ELECTEUR DE MAYENCE.

SUIVANT le traité de Westphalie, l'archevesque de Mayence devoit estre restabli dans la souveraineté d'Erford capitale de la Thuringe. Mais cette ville presque toute Luthérienne, & soutenue secretement par les princes Protestants, refusoit de se soumettre. L'Empereur occupé d'une grande guerre contre le Turc, ne put faire autre chose que de déclarer la ville rebelle, & la mettre au ban de l'Empire. Alors l'Electeur eut recours au Roy, qui luy envoya six mille hommes commandez par le lieutenant général de Pradel. Ces troupes ayant joint quelques régiments de l'Electeur, investirent Erford au commencement d'Octobre, & pressérent tellement la place, qu'au bout de dix jours les habitants furent obligez de reconnoistre leur légitime souverain.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit la France habillée en guerriére, qui présente à l'Electeur de Mayence la ville d'Erford soumise & prosternée. La légende, GALLIA FOEDERATORUM VINDEX, signifie *la France protectrice de ses alliez*, & l'exergue, ERFORDIA ECCLESIÆ MOGUNTINÆ RESTITUTA. M DC LXIV. *La ville d'Erford remise sous l'obéissance de l'Electeur de Mayence en 1664.*



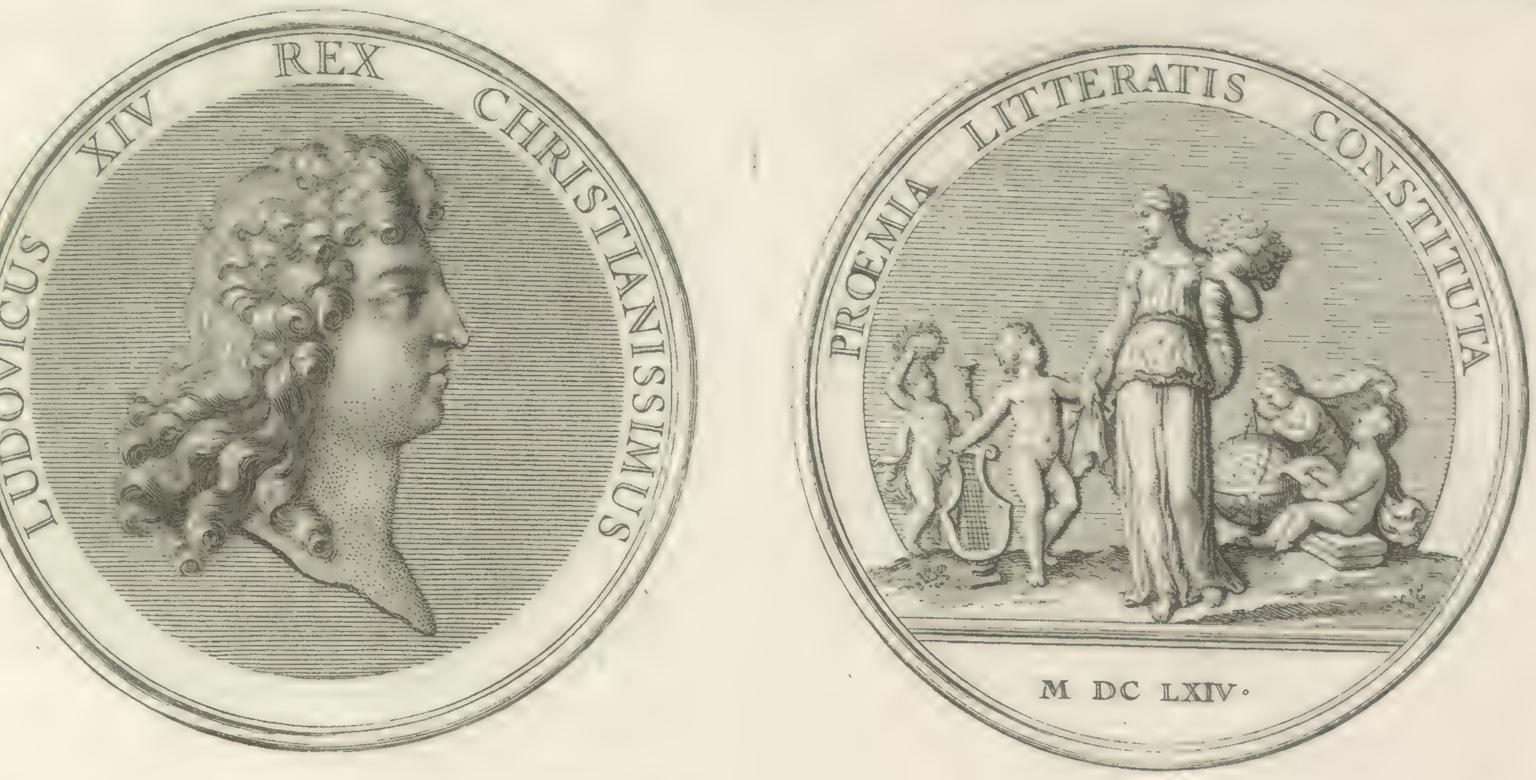


1664.

LES COMPAGNIES DES INDES.

QUELQUE avantageux que fuſt le commerce de l'Amérique, il ne ſe ſouſtenoit qu'à peine ſur le crédit des particuliers qui l'avoient entrepris; & on jugea que l'authorité royale pouvoit ſeule le faire fleurir. Dans cette veüe, le Roy forma au mois de May une compagnie à laquelle il fournit tous les ſecours néceſſaires : il luy accorda de grands priviléges, luy donna des vaiſſeaux & des ſoldats, entra dans la dépenſe des armements, & fit des avances gratuites, qui ſe montoient à pluſieurs millions. Il laiſſa aux intéreſſez la joüiſſance de toutes les terres & iſles qui luy appartenoient, & leur abandonna meſme la propriété de ce qu'ils pourroient conquérir avec ſes armes. Au mois d'Aouſt, ſa Majeſté fit un ſemblable eſtabliſſement pour le commerce des Indes Orientales : elle aida les aſſociez de ſecours encore plus conſidérables, & les honora de prérogatives plus importantes; enfin elle n'oublia rien de ce qui pouvoit augmenter le commerce de ſes ſujets, & l'eſtendre juſqu'aux nations les plus reculées.

C'eſt le ſujet de cette médaille, où l'on a repréſenté Mercure, dieu du commerce, avec ſa bourſe & ſon caducée, regardant des balots ſur le port, & des vaiſſeaux à la rade. La légende & l'exergue, JUNGENDIS COMMERCIO GENTIBUS, SOCIETATES NEGOTIATORUM IN UTRAMQUE INDIAM. M DC LXIV. ſignifient, *Les Compagnies des Indes eſtablies en 1664. pour faire le commerce avec les nations les plus éloignées.*



1664.

GRATIFICATIONS ASSEURÉES
AUX GENS DE LETTRES.

L'ESTIME que le Roy avoit pour les Lettres, l'avoit tousjours porté à honorer de sa bienveillance les personnes qui les cultivoient avec quelque distinction. Il prévenoit de temps en temps par ses bienfaits les sçavants de son royaume qui s'y attendoient le moins, & ceux mesme des pays estrangers. Mais voulant asseurer aux uns & aux autres les marques de sa libéralité; il assigna un fonds considérable pour les gratifications annuelles, qu'il destina au progrès des sciences & à l'émulation des gens de Lettres.

C'est le sujet de cette médaille. On voit la libéralité du Roy sous la figure d'une femme, qui tient une corne d'abondance. Quatre jeunes enfans représentent les Génies de quatre différens arts. Celuy de l'Eloquence tient une lyre, celuy de la Poësie tient une trompette & une couronne de laurier, le troisiéme, qui mesure un globe céleste, marque l'Astronomie, & le quatriéme qui écrit, assis sur des livres, désigne l'Histoire. La légende & l'exergue, PROEMIA LITTERATIS CONSTITUTA. M DC LXIV. signifient *gratifications accordées aux Gens de Lettres en 1664.*



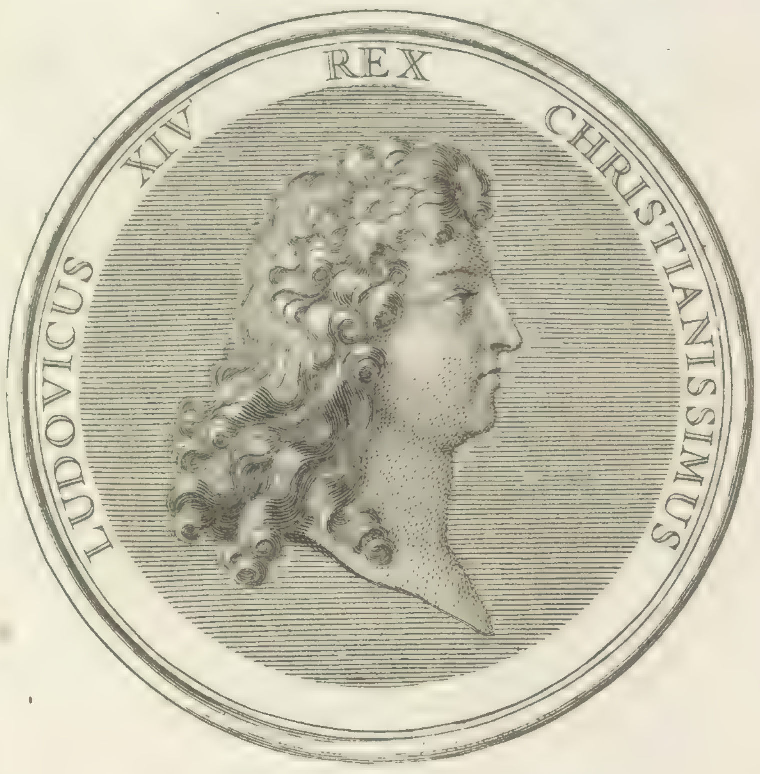


1665.

LE SECOURS DONNÉ AUX HOLLANDOIS.

PAR un traité conclu à Paris le 27 d'Avril 1662, le Roy s'eſtoit engagé à ſecourir les Hollandois, lors qu'ils ſeroient attaquez par quelque puiſſance voiſine. Le commerce que l'Angleterre & la Hollande faiſoient dans les Indes, broüilla peu après les deux nations; & elles en vinrent à une guerre ouverte au commencement de l'année 1665. Sa Majeſté taſcha de pacifier leurs différents par ſes ambaſſadeurs: mais durant le cours de la négociation, le gain d'une bataille ſur mer fit concevoir aux Anglois de ſi grandes eſpérances, qu'ils ne voulurent plus entendre à aucun accommodement. L'éveſque de Munſter profitant d'une conjoncture ſi favorable, pour faire valoir d'anciennes prétentions contre les Provinces-unies, y entra avec une armée de vingt-cinq mille hommes, & ſe rendit maiſtre de pluſieurs places. Alors le Roy envoya un gros corps de troupes aux Hollandois, & joignit ſes vaiſſeaux à leur flotte. Les François furent à peine arrivez qu'ils reprirent la pluſpart des places, dont l'éveſque de Munſter s'eſtoit emparé. Ils l'obligérent enſuite à abandonner les autres & à faire ſa paix. L'Angleterre fut réduite à ſe défendre en Europe, tandis qu'en Amérique les François chaſſoient ſes colonies de l'iſle de Saint Chriſtophle, de celle d'Antigue, & de pluſieurs autres habitations. La Hollande quoique attaquée d'abord de tous coſtez, ſe trouva ainſi garentie par le ſecours que le Roy luy donna ſuivant ſon traité d'alliance.

C'eſt le ſujet de cette médaille. Pallas près d'un autel couvre la Hollande d'un bouclier où ſont les armes de France. La légende, RELIGIO FOEDERUM ſignifie, *religieuſe obſervation des traitez*, & l'exergue BATAVIS TERRA MARIQUE DEFENSIS. M DC LXV. *les Hollandois ſecourus par mer & par terre en 1665.*





1666.

LA MORT DE LA REINE MERE.

ANNE d'Auſtriche mere du Roy, eſtoit une princeſſe très recommandable par ſes qualitez perſonnelles. Après la mort de Loüis XIII, elle avoit gouverné la France avec une ſageſſe ſupérieure à tous les événements. Sa conſtance & ſon application avoient ſouſtenu l'authorité royale dans les temps les plus difficiles, & ſa piété s'eſtoit ſignalée par d'auguſtes monuments. Cette princeſſe joüiſſoit de ſa gloire, & voyoit avec plaiſir le bonheur général du royaume, lors qu'elle fut attaquée de la maladie, dont elle mourut dans ſa ſoixante-cinquiéme année. Le Roy rendit à ſa mémoire tous les honneurs qui luy eſtoient deûs, & donna en cette occaſion les plus ſenſibles marques de la vénération & de la tendreſſe qu'il avoit touſjours eües pour elle.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y voit un tombeau d'où s'éleve une Pyramide ſurmontée d'une couronne fermée, & au milieu de laquelle on a placé le portrait de la Reine. Aux deux bouts de ce tombeau ſont deux figures aſſiſes; L'une, qui repréſente la Religion, tient le modéle de l'égliſe du Val-de-Grace que cette Reine a fait baſtir; L'autre, qui repréſente la ſcience de gouverner, tient un timon de navire, & a le pied ſur un globe. La légende, ANNÆ AUSTRIACÆ MATRI OPTIMÆ, ſignifie que le Roy a fait frapper cette médaille *à l'honneur d'Anne d'Auſtriche ſa chere Mere*, & l'exergue, OBIIT XX JANUARII. M DC LXVI. *elle mourut le 20 de Janvier 1666.*


ANNE D'AVSTRICHE
Fameux Peintres du Temps ne soyez plus en peyne,
De nous representer vn suiet si parfait:
Depeignez la vertu vous peindrez cette Reyne
Et de toutes les deux n'en faites q'vn Portrait.
P. De la Serre.


ANNE · D'AVSTRICHE · ROYNE · REGENTE · DE · FRANCE · ET · DE · NAVARRE · &c.

183




LA
GALERIE
DES
FEMMES FORTES
Par
le Pere PIERRE LE MOYNE
de la Compagnie de IESVS.
ANNE D'AVSTRIC E
REY E
REGE NTE
DE
FRANCE MERE
DV
PEVPLE.
trus Berretinus Corton. inuenit



Passant ne cherche point dans ce Mortel ſeiour
Anne de l'Vniuers et la Gloire et l'Amour
Sous le funeste enclos d'vne tombe relante
Elle est dans tous les coeurs encore apres sa mort
Et malgre l'Iniustice et la rigueur du ſort
Dans ces viuans Tombeaux cette Reyne est viuante

1666 20 janv

mort d'Anne d'Autriche mere du Roi



1666.

LES REVEUES.

IL y avoit lieu de craindre que la paix ne cauſaſt du relaſchement dans les troupes, que le Roy avoit conſervées après le traité des Pyrénées. Pour les tenir en haleine, ſa Majeſté ordonna que l'on continueroit de les occuper à différents travaux; qu'on leur feroit faire des marches, des campements, & meſme de feintes attaques : mais elle ne crut pas devoir ſe repoſer d'un ſoin ſi important ſur les ſeuls officiers. Après avoir fait elle-meſme pluſieurs reveües particuliéres, elle en ordonna une générale pour le 15 de Mars dans la plaine de Compiegne. Les troupes animées par la préſence & par la libéralité du prince, y ſignalérent pendant trois jours leur adreſſe dans tous les exercices militaires. Ainſi en rappellant au milieu d'une paix profonde toutes les images de la guerre, le Roy trouva le moyen d'avoir tousjours des ſoldats accouſtumez à la fatigue, & aſſujettis aux régles de la plus exacte diſcipline.

C'eſt le ſujet de cette médaille, on voit le Roy qui fait faire l'exercice à ſes Mouſquetaires. La légende, DISCIPLINA MILITARIS, ſignifie, *reſtabliſſement de la diſcipline militaire.* A l'exergue eſt la datte 1666.





1666.

LES GRANDS-JOURS D'AUVERGNE ET DE LANGUEDOC.

QUELQUE attention que le Roy euſt donnée depuis la paix, à remédier à tous les maux d'une longue guerre, les plus puiſſants & les plus accréditez opprimoient encore les foibles; ſouvent meſme les vaſſaux eſtoient dépoüillez par leurs propres ſeigneurs. Comme il falloit oppoſer à ces violences une authorité plus forte que celle des juges ordinaires, le Roy réſolut d'envoyer ſur les lieux des magiſtrats d'un rang ſupérieur, pour recevoir les plaintes & punir les vexations. Il crut qu'un tel ſecours eſtoit principalement néceſſaire dans les provinces, dont la ſituation ſembloit promettre plus d'impunité aux coupables; & que les exemples de juſtice qu'on y feroit, ſeroient ſuffiſants pour reſtablir le bon ordre par tout le royaume. Dans cette veüe, ſa Majeſté, par ſes lettres patentes du dernier d'Aouſt 1665 nomma un certain nombre de juges du parlement de Paris, pour aller tenir *les Grands-jours* à Clermont en Auvergne; & par de nouvelles lettres du 23 d'Aouſt 1666, elle en choiſit d'autres dans le parlement de Languedoc, pour aller tenir de ſemblables ſéances au Puy en Vélay. Le ſeul bruit de ces commiſſions extraordinaires arreſta le cours des deſordres, & l'exactitude avec laquelle les deux tribunaux remplirent leur miniſtére, acheva de faire la ſeureté de toutes les provinces.

C'eſt le ſujet de cette médaille. La Juſtice tenant d'une main la balance & l'épée, releve une femme qui implore ſa protection, & qui repréſente les provinces affligées. La légende & l'exergue, SALUS PROVINCIARUM REPRESSA POTENTIORUM AUDACIA. M DC LXV ET M DC LXVI. ſignifient, *que l'attention que le Roy a eüe dans les années 1665 & 1666. à réprimer l'injuſtice & l'oppreſſion des Grands, a eſté le ſalut des Provinces.*



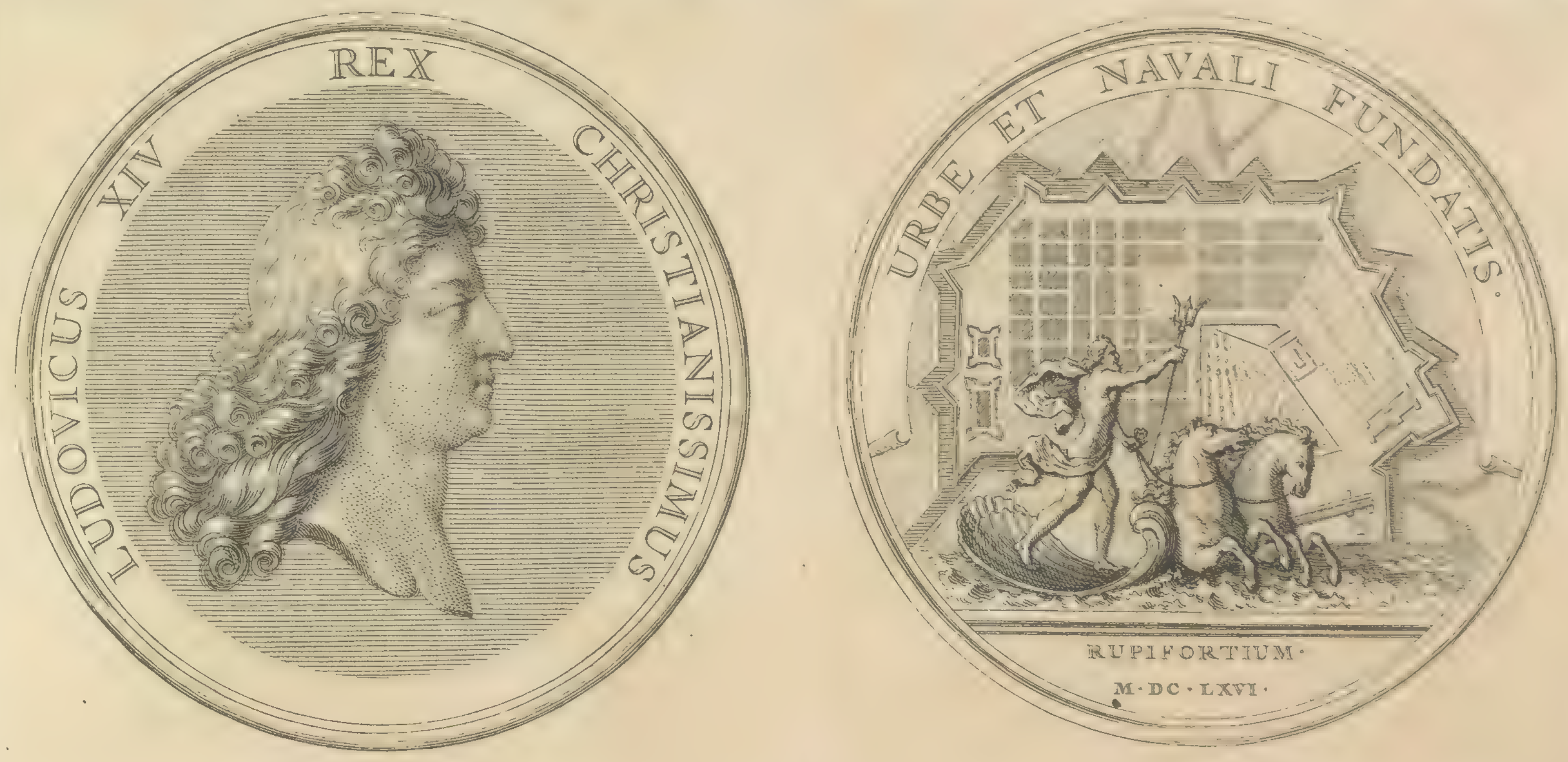


1666.

LE PORT DE SETE.

POUR faciliter le commerce du Languedoc, de la Guyenne, & de plusieurs autres provinces, le Roy souhaitoit de faire travailler à un canal, pour la communication de l'Océan & de la Méditerranée. Mais il falloit avant tout s'asseurer d'un bon port dans la Méditerranée à l'embouchure de ce canal. On trouva que l'endroit le plus convenable estoit au pied de la montagne nommée le cap de Séte, qui en avançant dans la mer, forme une espéce d'anse où les vaisseaux sont naturellement à l'abri des mauvais vents. Il estoit seulement à craindre que le bassin ne fust bientost comblé par les sables, & sa Majesté a rémédié à cet inconvénient par la construction de plusieurs moles, qui achévent de rendre le port de Séte très seur & très commode.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit le plan du port & des moles, les mots de la légende, PORTUS SETIUS, signifient *le port de Séte*, à l'exergue est la datte 1666.

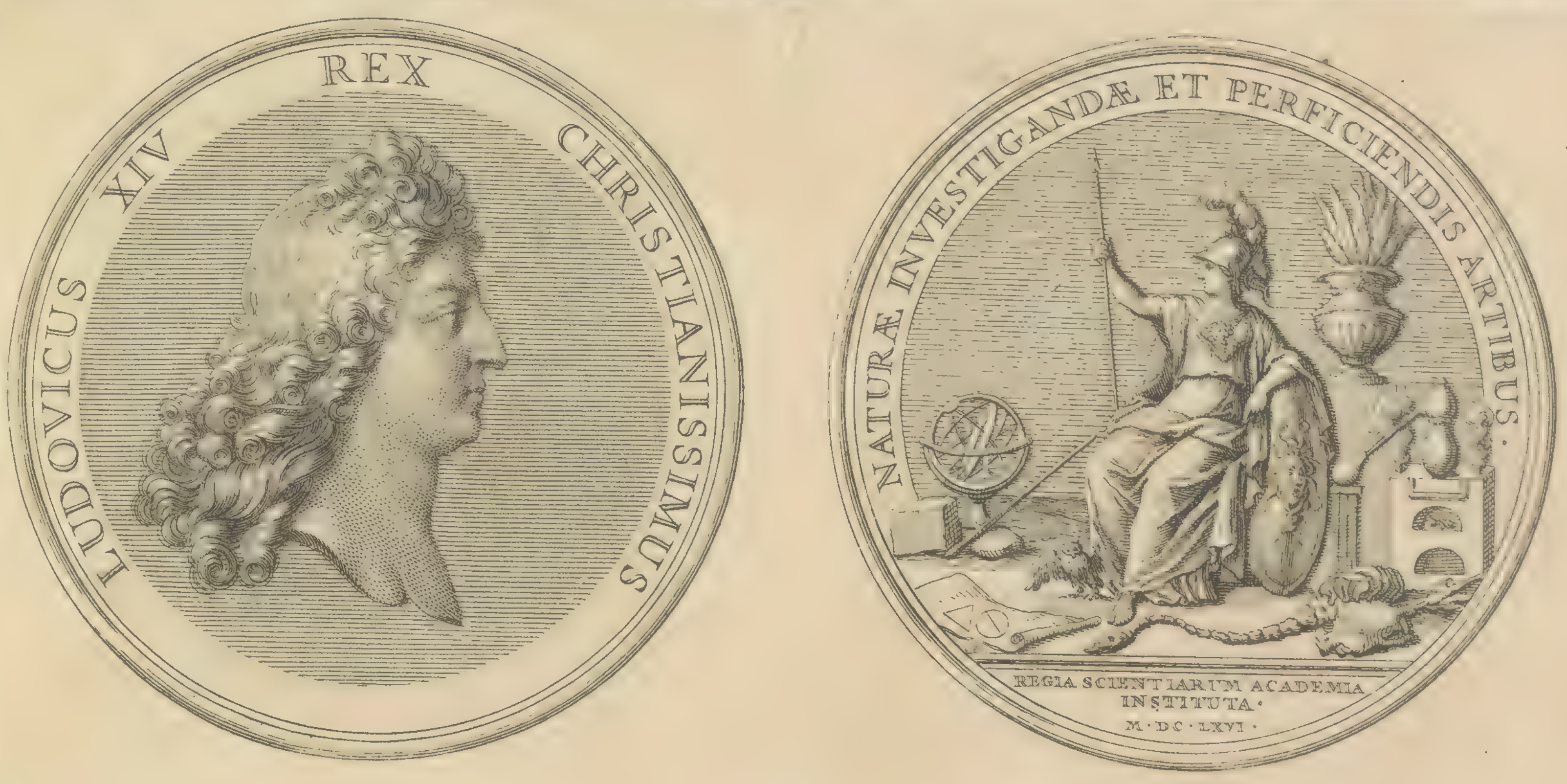


1666.

LE·PORT DE ROCHEFORT.

LEs costes de France sur l'Océan sont naturellement de fort difficile accès, & les rades y sont très dangereuses. On ne connoissoit que le port de Brest où les grands vaisseaux fussent en seureté; mais après avoir sondé en plusieurs endroits, on trouva enfin que l'on pouvoit faire un port à Rochefort près de l'embouchure de la Charente, & que cette riviére avoit assez de profondeur pour les plus grands bastiments; on jugea mesme que les armements y seroient très faciles, & que le pays fournissant abondamment toutes sortes de vivres, on seroit en estat d'en envoyer dans les autres ports de l'Océan & dans les colonies les plus éloignées. Le Roy prit donc la résolution de faire en ce lieu là un establissement considérable; il acheta la terre de Rochefort, & il y fit tracer le plan d'une grande ville, dont le terrein fut abandonné pour une redevance modique, après qu'on y eut marqué les emplacements de l'arsenal, & des magasins de la marine. Sa Majesté voulut qu'il y eust une fonderie pour les canons, des forges, des manufactures pour les voiles & pour les cordages. Elle pourvût à l'establissement d'un séminaire & de plusieurs hospitaux; elle fonda divers maistres, soit pour les exercices militaires, soit pour les différentes parties des mathématiques utiles à la navigation. Enfin elle n'oublia rien de ce qui pouvoit rendre le port de Rochefort plus considérable, & plus avantageux à la nation.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit le plan du port, de la ville & de l'arsenal; Neptune y paroist sur son char au milieu de la Charente. La légende, URBE ET NAVALI FUNDATIS, signifie, *ville & arsenal fondez.* L'exergue marque le nom & la datte, RUPIFORTIUM. M DC LXVI. *Rochefort 1666.*



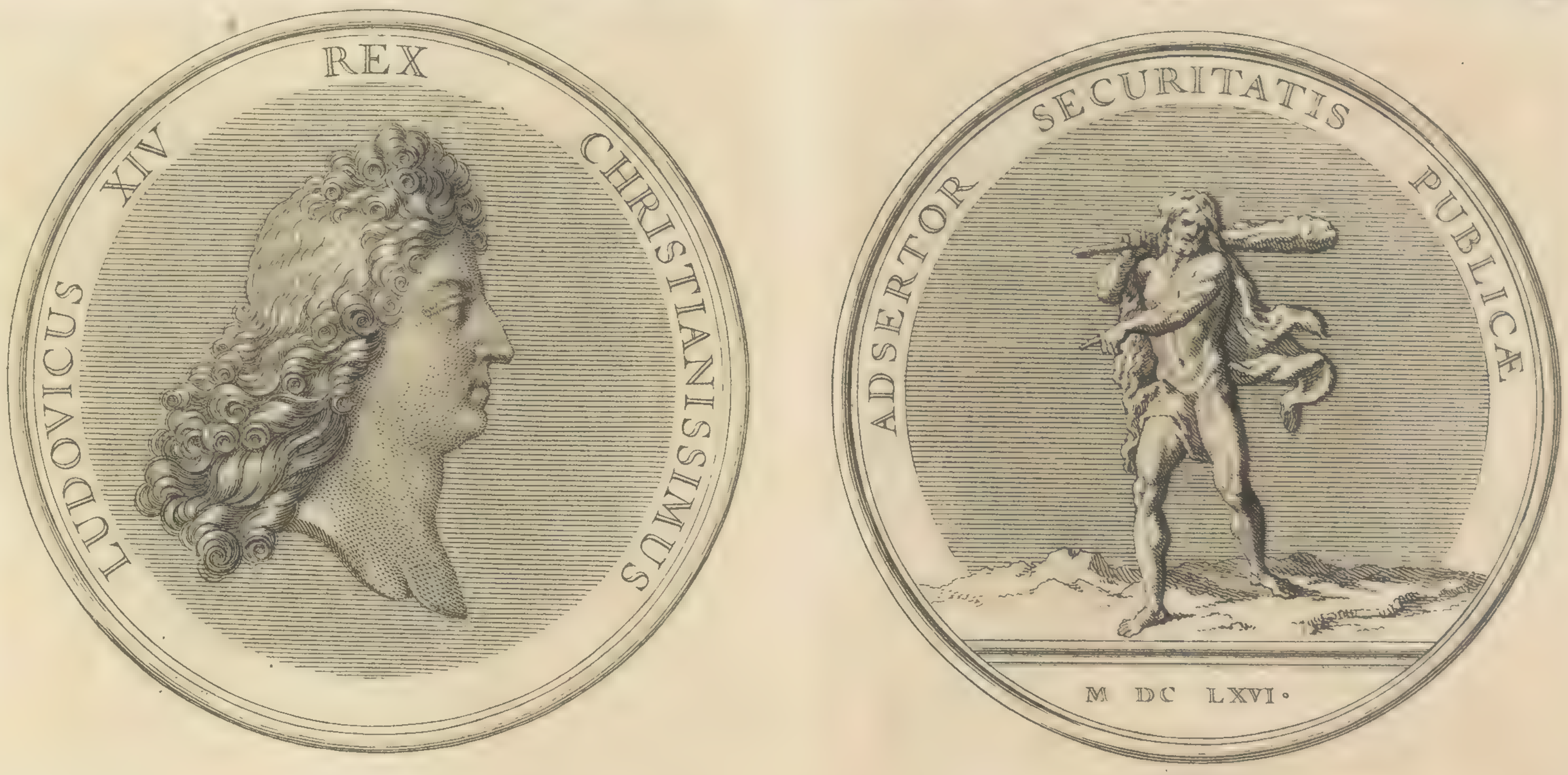
1666.

L'ESTABLISSEMENT DE L'ACADEMIE DES SCIENCES.

LEs Mathématiques & la Physique n'estoient pas des connoissances absolument négligées, mais elles ne passoient guéres que pour des objets de simple curiosité. Le Roy informé de l'utilité qui en pouvoit revenir à son royaume, establit sous le nom d'Académie des Sciences, une compagnie formée des Mathématiciens les plus célébres, & des plus excellents Physiciens. Sa Majesté les combla de bienfaits; elle régla le nombre, le temps & le lieu de leurs conférences, & les aida de tous les secours nécessaires, pour travailler avec une nouvelle émulation à la recherche des secrets de la nature, & à la perfection des Arts.

C'est le sujet de cette médaille. On a représenté Minerve assise : autour d'elle on voit une sphére, un squélette, un fourneau avec un alambic, ce qui marque l'Astronomie, l'Anatomie, & la Chymie. Les mots de la légende, NATURÆ INVESTIGANDÆ ET PERFICIENDIS ARTIBUS; & l'exergue, REGIA SCIENTIARUM ACADEMIA INSTITUTA. M DC LXVI. signifient, *Académie Royale des Sciences, destinée à rechercher les secrets de la nature, & à perfectionner les arts 1666.*

196



1666.

LE RESTABLISSEMENT
DE LA SEURETÉ PUBLIQUE.

PEU de temps après la paix des Pyrénées, le Roy avoit renouvellé les ordonnances de ſes prédéceſſeurs pour défendre les attroupements & le port d'armes. Mais le grand nombre de vagabonds & de voleurs qui s'eſtoient reſpandus en différents endroits du royaume, & juſque dans Paris, fit connoiſtre la néceſſité de prendre des meſures plus particuliéres. Alors ſa Majeſté ne ſe contenta pas de réiterer ces défenſes ſous de plus rigoureuſes peines, elle augmenta des deux tiers le nombre & la ſolde des archers qui compoſent la garde du Guet à Paris; elle doubla pour les environs les brigades de la Mareſchauſſée; elle les renforça à proportion dans la pluſpart des provinces. Enfin elle donna de ſi bons ordres, que la ſeureté publique ſe trouva parfaitement reſtablie.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y voit Hercule, la maſſuë ſur l'épaule; les mots de la légende, ADSERTOR SECURITATIS PUBLICÆ, ſignifient, *l'auteur de la ſeureté publique*. A l'exergue eſt la datte 1666.



1666.

REGLEMENTS
POUR LES BOUES ET LANTERNES DE PARIS.

EN meſme temps que le Roy donnoit ſes ſoins pour la ſeureté publique, il ſongeoit auſſi à tout ce qui pouvoit rendre le ſéjour de Paris plus agréable & plus ſain, qu'il ne l'avoit eſté juſqu'alors. Les rües eſtoient d'une ſi grande ſaleté, qu'il eſtoit preſque impoſſible d'y marcher; & l'obſcurité qui regnoit pendant la nuit, les rendoit encore plus impraticables à ceux qui ſe trouvoient obligez d'aller par la ville à toute heure. Sa Majeſté crut que rien n'eſtoit indigne de ſon application, lors qu'il s'agiſſoit des avantages & de la commodité de ſon peuple. Elle fit de ſi bons réglements pour le nettoyement des rües, & pour l'eſtabliſſement d'une quantité prodigieuſe de lanternes, que l'on commença auſſitoſt à marcher très commodément la nuit & le jour dans Paris, & qu'il n'y eut point de ville qu'on puſt luy comparer pour la propreté.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y voit la ville de Paris debout ſur un pavé propre & uni, & tenant d'une main une lanterne. La légende, URBS MUNDATA ET NOCTURNIS FACIBUS ILLUSTRATA, ſignifie, *la Ville renduë propre, & éclairée pendant la nuit par un grand nombre de lanternes.* A l'exergue eſt la datte 1666.



1667.

LE NOUVEAU PAVÉ DE PARIS.

IL y avoit encore quelque choſe à deſirer pour la beauté de Paris, & pour la commodité de ſes habitants. Le pavé de cette grande ville, commencé ſous le regne de Philippe Auguſte, eſtoit depuis longtemps très négligé : il en manquoit en pluſieurs endroits; les ruiſſeaux eſtoient fort creux, la pluſpart n'avoient pas aſſez de pente pour l'eſcoulement des eaux; & les voitures ne pouvoient paſſer qu'avec peine. Dès l'année 1660 le Roy avoit voulu y remédier, en donnant une groſſe ſomme pour le reſtabliſſement du pavé; mais le temps que l'on y employa, ſervit ſeulement à faire comprendre la grandeur & la difficulté de l'entrepriſe. Sa Majeſté, loin d'en eſtre rebutée, fit des fonds beaucoup plus conſidérables pour un nouveau pavé, dont on régla la qualité, la groſſeur, le niveau & l'entretien, afin que rien ne manquaſt à cette partie de l'embelliſſement de la capitale.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On voit une femme debout ſur un terrein fort uni, elle tient de la main droite un niveau pour marquer qu'on a applani & dreſſé les rües. Elle appuye ſa gauche ſur une petite roüe qui repréſente la facilité du charroy. Les mots de la légende, URBS NOVO LAPIDE STRATA, ſignifient, *la ville de Paris pavée de neuf.* L'exergue marque la datte 1667.





1667.

LE CANAL DES DEUX MERS.

LE deſſein de joindre l'Océan & la Méditerranée avoit eſté propoſé dès le temps de Charlemagne, & ſous les regnes de François I, de Henry IV, & de Loüis XIII; mais les difficultez en avoient tousjours paru inſurmontables. La gloire en eſtoit reſervée au Roy, qui s'eſtant bien aſſeuré que cette communication eſtoit poſſible, ordonna qu'on y travailleroit ſans relaſche. On commença par conſtruire un réſervoir de 1200 toiſes de longueur ſur 500 de largeur, & 20 de profondeur. Ce réſervoir reçoit les eaux de la montagne Noire, & les porte à Nauroufe dans un baſſin long de 200 toiſes, large de 150, & tout reveſtu de pierre de taille. Là eſt le point de partage, d'où les eaux ſouſtenües d'eſpace en eſpace par cent quatre eſcluſes, ſe reſpandent vers l'une & l'autre mer, par un canal de 64 lieües. Il a fallu en divers endroits le conduire ſur des aquéducs & ſur des ponts, par deſſous leſquels paſſent des torrents & des riviéres : en d'autres, on a eſté obligé de percer des montagnes, & de le tailler dans le roc juſqu'à 120 toiſes de long. Enfin ce canal, qui facilite le commerce des plus conſidérables provinces du royaume, & qui épargne un détour de 800 lieuës, ſe joint d'un coſté à la Garonne près de Toulouſe; & de l'autre, paſſant entre Agde & Beziers, il finit au grand lac de Tau, qui s'eſtend juſqu'au port de Séte.

C'eſt le ſujet de cette médaille. Neptune d'un coup de Trident ouvre la Terre & y forme une communication entre les deux Mers. La légende & l'exergue, INTERNUM MARE OCEANO JUNCTUM. FOSSA A GARUMNA AD PORTUM SETIUM. M DC LXVII. ſignifient *la Mer Méditerranée jointe à l'Océan, par un canal depuis la Garonne juſqu'au port de Séte en 1667.*



Sergent del. 1788. Morret Sculp.

COLBERT PRÉSENTE A LOUIS XIV

LE PLAN DU CANAL DE LANGUEDOC.

Jean-Baptiste Colbert, *Marquis de Seigneley, &c. né à Paris en 1619. S'étant distingué par ses talens et sa fermeté, le Cardinal Mazarin le connut, et lui prépara tellement la confiance de Louis XIV, qu'à la mort du Ministre, cette confiance se trouva toute établie. Mazarin le recommanda au Roi comme un homme d'une application infatigable, d'une fidélité à toute épreuve, et d'une capacité supérieure dans les affaires: Devenu Contrôleur-Général après la disgrace de Fouquet, il rétablit bientôt l'ordre, améliora l'état des finances, protégea le Commerce, les Lettres et les Arts. Le Roi le nomma, en 1664, Surintendant de ses Bâtimens: Colbert fit revivre les Arts qui ont rapport aux Bâtimens; la France vit des chef-d'œuvres de Peinture, de Sculpture, d'Architecture, tels que la façade du Louvre, la galerie de la colonnade, les écuries de Versailles, l'observatoire de Paris: il se forma, sous ses auspices, de nouvelles Sociétés de Gens de Lettres et d'Artistes; l'Académie des Inscriptions prit naissance dans sa maison en 1663; celle des Sciences fut érigée trois ans après, et celle d'Architecture en 1671. Les Savans dans tous les genres se ressentirent de la protection que le nouveau Mécène accordoit à tous les Arts. Non content d'avoir rétabli l'ordre dans les finances, Colbert porta ses vues sur la Police, le Commerce et la Marine: on vit paroître des règlemens utiles; le Commerce fut généralement cultivé; le Canal de Languedoc, dont le projet avoit été formé par Paul Riquet pour la communication des deux mers, fut construit; les Vaisseaux se multiplièrent; les arsenaux furent pourvus de tout ce qui étoit nécessaire à l'armement et à l'équipement de plusieurs flottes. Chaque année de son ministère fut marquée par l'établissement de quelque manufacture: on fabriqua en France un grand nombre d'objets que les Etrangers nous vendoient auparavant, et ce furent autant de conquêtes sur l'industrie des nations voisines. Le but de ce grand homme étoit d'enrichir le royaume et d'accroître sa population. Dès son entrée dans le Ministère, il avoit fait remettre trois millions de taille, et tout ce qui etoit dû d'impôts depuis 1647 jusqu'en 1656. Telles étoient ses occupations continuelles, lorsqu'il mourut le 6 Septembre 1683, à l'âge de 64 ans six jours, consumé (dit un Historien) des chagrins que lui donnoit Louvois en le forçant à ruiner, par des vexations, le peuple qu'il avoit enrichi par le commerce. Cette fâcheuse position fut sans doute la source des clameurs qui s'élevèrent contre lui. Ses enfans lui firent élever un superbe mausolée dans l'église de St Eustache.*



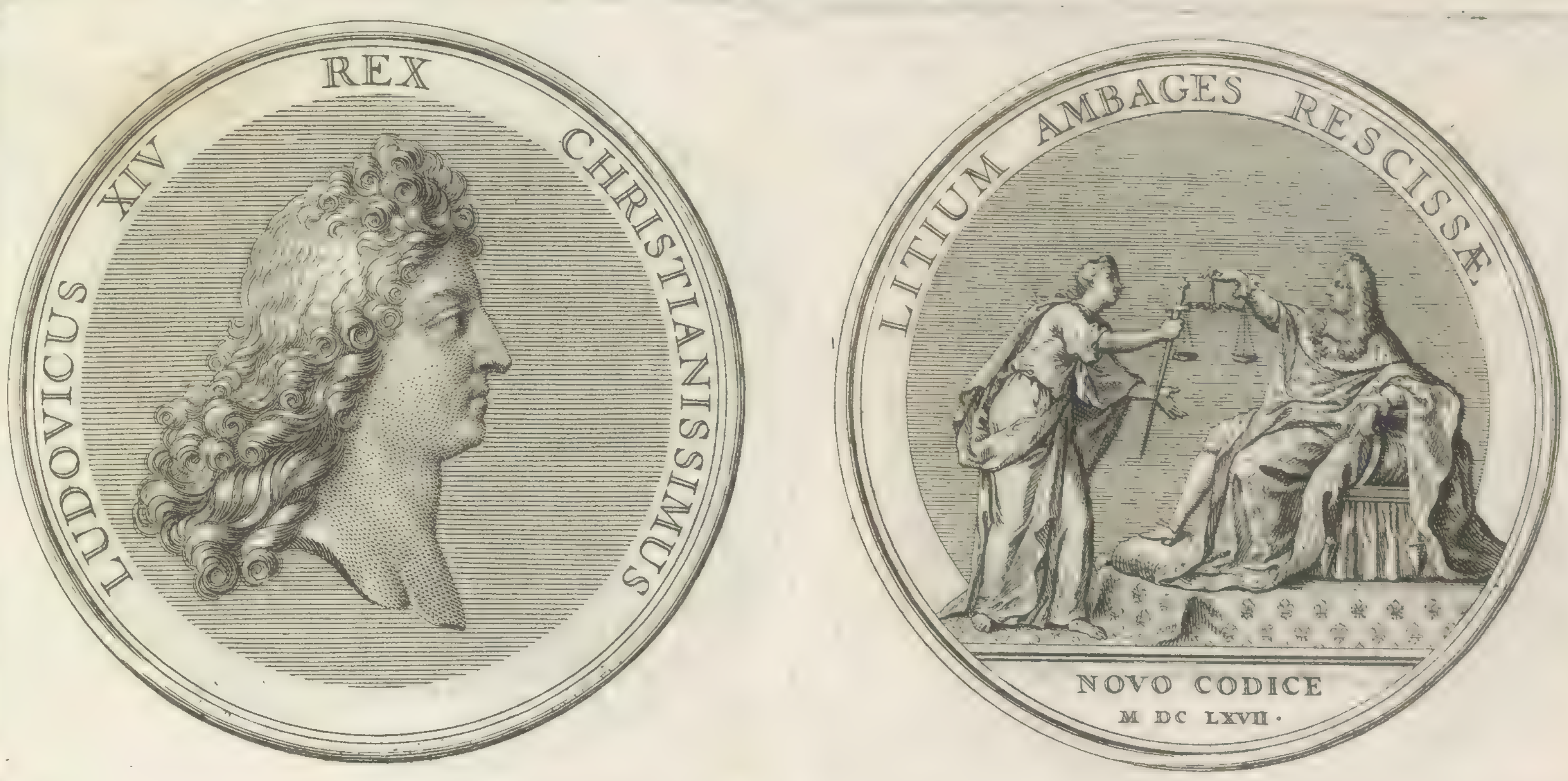
Dessiné par Boucher. Gravé par J.P. Le Bas.

La Jonction de l'Ocean et de la Mediterranée.



1667.

L'Archeveque de toulouse pose la 1ere Pierre du Canal de Languedoc pour la Jonction des 2 Mers.



1667.

LA NOUVELLE ORDONNANCE.

LE Roy touſjours attentif au bien de ſes ſujets, voulut que la juſtice leur fuſt rendue dans tout ſon royaume avec plus de diligence qu'elle ne l'avoit eſté juſqu'alors. La multitude des formalitez éterniſoit les procès; & quelques loix qu'on euſt oppoſées à ce deſordre, elles eſtoient preſque touſjours éludées par l'artifice des plaideurs. Sa Majeſté choiſit donc les principaux magiſtrats de ſon Conſeil & du Parlement, pour travailler à de nouveaux réglements. Les conférences ſe tinrent chez le chancelier Seguier; elles durérent plus de trois mois, & au commencement d'Avril on publia la nouvelle ordonnance qui régloit la forme des jugements, & retranchoit une infinité de procédures auſſi inutiles à la juſtice qu'onéreuſes aux parties.

C'eſt le ſujet de cette médaille. Le Roy aſſis ſur ſon thrône tient une balance, & la Juſtice debout luy préſente ſon épée. La légende & l'exergue, LITIUM AMBAGES RESCISSÆ NOVO CODICE. M DC LXVII. ſignifient *les procédures abrégées par la nouvelle Ordonnance en 1667.*





1667.

L'OBSERVATOIRE.

ENTRE les différents ſecours dont l'Académie des ſciences avoit beſoin, un des principaux regardoit l'Aſtronomie. Pour perfectionner cette eſtude ſi utile à la navigation, il falloit un baſtiment ſpacieux & commode, où les Aſtronomes puſſent faire leurs obſervations avec toute l'exactitude qu'elles demandent. Le Roy ſenſible aux avantages qu'on pouvoit s'en promettre, donna auſſitoſt ſes ordres pour la conſtruction d'un Obſervatoire. C'eſt un édifice ſuperbe, placé ſur une hauteur à l'entrée d'un des fauxbourgs de Paris. La ſituation, l'ordonnance, & l'expoſition en ont eſté concertées avec beaucoup d'art; les Aſtronomes y trouvent tout ce qui leur eſt néceſſaire pour bien obſerver la poſition, & le mouvement des aſtres.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y voit la face du baſtiment de l'Obſervatoire qui répond au midy. La légende, TURRIS SIDERUM SPECULATORIA ſignifie, *Tour d'où l'on obſerve les aſtres.* A l'exergue eſt la datte 1667.

MONUMENS *DE L'HISTOIRE* DE FRANCE

en Estampes et Dessins.

Section 335

Nouvelle Guerre Contre l'espagne. Prise de Tournay, Douay, Courtray, oudenarde, Lille, Besançon, Dôle. &c. miracles du tems et paix de l'église relativement aux Jansénistes.



1667.

LA GUERRE CONTRE L'ESPAGNE.

COMME Philippe IV roy d'Eſpagne, mort en 1665, n'avoit laiſſé de ſon premier mariage que la reine Marie Thérése d'Auſtriche, le duché de Brabant, les comtez de Namur & de Hainaut, & pluſieurs autres grandes ſeigneuries des Pays-bas eſtoient dévolües à cette princeſſe. Son droit ſe trouvoit eſtabli ſur le texte formel des couſtumes de ces provinces, où la fille aiſnée d'un premier mariage eſt appellée à la ſucceſſion de ſon pere, par préférence meſme aux enfants maſles d'un ſecond lit. Mais quelque préciſe que fuſt la diſpoſition des loix, les Eſpagnols ne voulurent jamais s'y ſoumettre : ils ſe prévalurent au contraire des délais que le Roy leur avoit accordez, & ils exigérent un nouveau ſerment des peuples, dans les eſtats que ſa Majeſté revendiquoit. Ainſi ce prince fut obligé de déclarer la guerre à l'Eſpagne : il aſſembla ſes troupes, les fit marcher vers la Flandre, & alla luy-meſme ſe mettre à leur teſte, pour ſe faire rendre, par la voye des armes, la juſtice qu'on luy refuſoit.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y voit le Roy à cheval, armé, le caſque en teſte & un baſton de commandement à la main. La légende, REX ARMIS JUS NEGATUM REPETENS, ſignifie *le Roy pourſuivant par la voye des armes la juſtice qu'on luy refuſe ;* & l'exergue, PROFECTIO IN BELGIUM. M DC LXVII. *départ pour la Flandre en 1667.*





1667.

LA PRISE DE TOURNAY.

AUx premiéres approches de l'armée du Roy, les Espagnols abandonnérent plusieurs places, pour se renfermer dans celles qui pouvoient faire une longue défense. Sa Majesté s'estant donc emparée presque sans résistance de Charleroy, de Binch, de Furnes, & d'Ath, arriva le 21 de Juin devant Tournay. Elle y fit ouvrir la tranchée le 22. au soir. Dès le lendemain les François attaquérent à découvert la contrescarpe, s'y logérent, & se rendirent maistres de la palissade. Les habitants craignirent d'estre forcez dans leurs murailles : ils capitulérent le 24; & le gouverneur, qui s'estoit retiré au chasteau avec sa garnison, fut obligé de se rendre le 25.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit Mars qui met sur la teste de l'Hymenée une couronne murale. Les mots de la légende, MARS HYMENÆI VINDEX, veulent dire, *Mars vengeur de l'Hymenée.* Ceux de l'exergue, TORNACUM CAPTUM XXV JUNII. M DC LXVII. signifient *Tournay pris le 25 de Juin 1667.*



TOURNAI

Pris par LOUIS XIV. le 25. Juin 1667.

A Paris Chez Huquier Fil.





1667.

LA PRISE DE DOUAY.

IMMÉDIATEMENT après la priſe de Tournay, le Roy fit inveſtir Douay, ville importante ſituée ſur la riviére de Scarpe, à ſept lieües de Lille, & à cinq d'Arras. Il vint enſuite devant la place le 2 de Juillet, & la tranchée y fut ouverte le 3. Le lendemain ſa Majeſté alla viſiter tous les poſtes & tous les travaux; elle demeura longtemps expoſée au feu des aſſiégez, & eut meſme des officiers & des gardes bleſſez fort près de ſa perſonne. L'intrépidité du Prince inſpira tant d'ardeur aux troupes, que le quatriéme jour du ſiége, on força la contreſcarpe, on paſſa le foſſé, & on fit un logement ſur la demi-lune. La ville, ſur le point d'eſtre emportée d'aſſaut, ſe rendit par capitulation.

C'eſt le ſujet de cette médaille, où l'on voit le Roy qui commande & qui agit dans la tranchée. Les mots de la légende, REX DUX ET MILES, ſignifient *le Roy capitaine & ſoldat.* On lit à l'exergue, DUACUM CAPTUM VI JULII. M DC LXVII. *Douay pris le 6 de Juillet 1667.*



Paris Chez Huquier fils

DOUAI

Pris par LOUIS XIV. *le 6. Juillet 1667.*





1667.

LA PRISE DE COURTRAY ET D'OUDENARDE.

LE mareſchal d'Aumont, qui avoit couvert le ſiége de Douay avec une partie de l'armée du Roy, eut ordre, dès que la place fut priſe, de marcher vers Courtray, & de l'aſſiéger. Il l'inveſtit le 13 de Juillet, il fit ouvrir la tranchée le 15, & contraignit les habitants de ſe rendre à diſcrétion après quatorze heures de défenſe. On attaqua enſuite la citadelle avec la meſme vigueur, & elle fut obligée de capituler le 18. Cependant le Roy, après avoir donné quelques jours de repos aux troupes qui avoient fait le ſiége de Douay, alla inveſtir Oudenarde le 29. La tranchée fut ouverte le 30, le meſme jour on paſſa le foſſé à la nage, on ſe logea au pied de la paliſſade; & le lendemain la garniſon ne pouvant ſouſtenir plus longtemps les efforts des aſſiégeants, ſe rendit priſonniére de guerre.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y voit le Roy debout entre deux fleuves, la Lys & l'Eſcaud; & la Victoire luy préſente deux couronnes murales. La légende & l'exergue, CURTRACUM ET ALDENARDA CAPTA MENSE JULIO. M DC LXVII. ſignifient *priſe de Courtray & d'Oudenarde au mois de Juillet 1667.*



COURTRAI

Pris par le MARECHAL D'AUMONT *le 19. Juin 166-.*

Paris Chez Buquier Fi



OUDENARDE

Pris par LOUIS XIV. le 31 Juillet 1667.

A Paris chés Huquier, fils

245



SIEGE DE LISLE EN 1667

1667

Siege de Lille



LOUIS XIV

Otez vous de là, lui dit un Grenadier ——
est-ce là votre place ——?

A.P.D.R.

1667

au siege de Lille Roi s'exposa au Danger, & le grenadier lui parla ainsi qu'on le voit cy dessus

216



Lebert in. et Sc.

LOUIS XIV.

Au Camp devant Lille donnant aux Comediens François la permission de jouer le Tartuffe à Paris.

Requete presentée par Molière au Roi devant Lille


Deulle R
Porte d'Eau
Porte Dauphin
Pierre
Porte S. Andre
S. Estienne
la Place
Maison de Ville
Porte S. Maurice
Port S. Sauveur
Porte des Malades
Porte N. Dame
Porte de la Baze
Citadelle
Deulle R
Echelle de 300. Thoizes.
50 100 200 300
LILLE,
Ville Forte des Pais Bas, Située dans le
Comté de la Flandre Françoise, sur la
petite Riviere de Deulle a 50 Degrez 40. M.
de Latitude et 23. Degr. 20. Min de Longitude.
Le Roy la prit en 1667. sur les Espagnols, et y
a fait faire une Citadelle des plus Belles et de plus
Fortes de l'Europe. Cette Ville est tres Considerable
Par son Commerce ses Richesses et sa Grandeur.

1667



LILLE
Vu du côté du Prieuré de Fives.

A Paris Chez Huquier fils.



1667.

LA PRISE DE LILLE.

LE Roy n'avoit regardé ſes conqueſtes en Flandre que comme un acheminement à celle de Lille. Il avoit compris combien la ſituation de cette ville & le génie de ſes habitants la rendoient propre à l'eſtabliſſement d'un grand commerce. Le mareſchal d'Aumont s'en eſtoit approché dès le mois de Juin, avoit forcé la redoute de Quanteleu, & mis le feu à deux fauxbourgs. Mais, comme l'armée eſtoit conſidérablement diminuée, que la ſaiſon s'avançoit, que la place eſtoit forte, & la garniſon nombreuſe, il ſembloit que ce ſiége duſt eſtre remis à un autre temps. Cependant, la difficulté de l'entrepriſe ne fut pas capable de rebuter le Roy. Il fit inveſtir Lille le 8 d'Aouſt, ſe rendit lui-meſme au camp le 10, & fit travailler avec une extrême diligence aux lignes de circonvallation. La tranchée fut ouverte la nuit du 18 au 19; on forma enſuite deux attaques; les aſſiégez firent pluſieurs ſorties, & furent tousjours repouſſez. Le 24 on ſe logea dans le chemin couvert, & deux jours après on emporta les demi-lunes. Enfin, le 27 au matin, le gouverneur voyant que la courtine eſtoit abbatuë, & que l'on ſe diſpoſoit à combler le foſſé, battit la chamade, & capitula. Sa Majeſté fit le lendemain ſon entrée dans la ville, confirma ſes anciens priviléges, luy en accorda de nouveaux, & n'oublia rien de ce qui la devoit rendre une des plus riches villes de l'Europe.

C'eſt le ſujet de cette médaille. La ville de Lille ſous la figure d'une femme ſuppliante, remet ſes clefs à la Victoire qui luy préſente en meſme temps une corne d'abondance. Les mots de la légende, VICTORIA LOCUPLETATRIX, ſignifient *la Victoire qui enrichit les vaincus.* Ceux de l'exergue INSULA CAPTA XXVII AUGUSTI. M DC LXVII. *priſe de Lille le 27 d'Aouſt 1667.*





1667.

LA DEROUTE DU COMTE DE MARSIN
ET DU PRINCE DE LIGNE.

LES Eſpagnols avoient aſſemblé environ 8000 hommes pour jetter du ſecours dans Lille, & ils eſtoient venus juſqu'à Ypres; mais ayant appris que la place eſtoit renduë, ils ne ſongérent qu'à ſe retirer. Au premier avis de leur marche, le Roy avoit détaché d'un coſté le marquis de Créquy, & de l'autre le marquis de Bellefonds pour les combattre. Ces détachements ſurprirent les ennemis dans leur retraite. L'avantgarde conduite par le prince de Ligne, & compoſée de quatorze eſcadrons, fut miſe en déroute par le marquis de Créquy. Le comte de Marſin qui commandoit quarante-huit autres Eſcadrons, fut attaqué & pouſſé juſqu'à la veüe de Bruges par le marquis de Bellefonds. Les fuyards tombérent entre les mains du comte de Lillebonne, qui s'eſtoit avancé à la teſte d'une troupe auxiliaire. On prit plus de quinze cens chevaux, cinq paires de timbales, dix-huit eſtendarts, pluſieurs drapeaux, un grand nombre d'officiers; Et ce corps de cavalerie fut entiérement détruit.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y voit un cavalier Eſpagnol fuyant à toute bride. La légende FUSO HOSTIUM EQUITATU, ſignifie *défaite de la cavalerie ennemie.* L'exergue, AD FOSSAM BRUGENSEM XXXI AUGUSTI. M DC LXVII. *près du canal de Bruges le 31 d'Aouſt 1667.*



1667.

LA CAMPAGNE DE M. DC. LXVII.

QUELQUE avantage que l'on ſe fuſt promis d'une guerre entrepriſe avec tant de juſtice & de ſageſſe, le ſuccès ſurpaſſa encore les eſpérances. Les ennemis abandonnérent d'abord la Baſſée, Condé, S.t Guiſlain & pluſieurs autres places. Armentiéres, Charleroy, Binch, Bergues, le fort S.t François, Furnes & Ath ſe rendirent preſque aux premiéres ſommations. Tournay, Doüay, le fort de Scarpe, Courtray, Oudenarde & Aloſt furent pris en moins de ſix ſemaines. Lille ne tint que neuf jours de tranchée ouverte, & la défaite des généraux Eſpagnols accourus au ſecours de cette place, termina glorieuſement la Campagne.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y a repréſenté le Roy ſous la figure d'un jeune Mars, aſſis au pied d'un Palmier ſur un monceau d'armes, de boucliers, de drapeaux, & de couronnes murales. La légende & l'exergue, EXPEDITIO BELGICA. M DC LXVII. ſignifient, *la Campagne de Flandre en 1667.*



1668.

LA PRISE DE BESANÇON.

LEs Espagnols surpris du progrès que les armes du Roy avoient fait en Flandre, cherchérent à intéresser dans leur querelle un grand nombre de Puissances. Ils comptoient particuliérement sur la Suéde, l'Angleterre & la Hollande, qui paroissoient disposées à s'unir en leur faveur. Pour prévenir ces mouvements, le Roy entreprit au plus fort de l'hyver la conqueste de la Franche-Comté. Le prince de Condé commença par investir le 6 de Février Besançon capitale de la Province. Les habitants témoignérent d'abord qu'ils estoient résolus de se défendre jusqu'à la derniére extrémité; mais ayant appris que sa Majesté s'approchoit pour faire le siége en personne, ils se rendirent le jour mesme qu'elle arriva au Camp.

C'est le sujet de cette médaille. La Renommée qui vole, & qui embouche une trompette, publie les conquestes du Roy, & annonce sa venuë. La ville de Besançon, sous la figure d'une femme suppliante & couronnée de tours, présente ses clefs à la Renommée. La légende TERROR NOMINIS, signifie *Terreur du Nom.* L'exergue, VESUNTIO CAPTA VII FEBRUARII. M DC LXVIII. *Besançon pris le 7 de Février 1668.*



DOLE

Pris par LOUIS XIV. le 14. Fevrier 1668.

Paris Chez Buquier Fil.



1668.

LA PRISE DE DOLE.

BESANÇON s'eſtant rendu à l'arrivée du Roy, Sa Majeſté ne fit que viſiter la place, & continua ſa route vers Dole, que le duc de Roquelaure avoit inveſtie le 9 de Février. Le Roy vint au camp le 10; il reconnut d'abord tous les dehors, & donna enſuite ſes ordres pour les lignes de circonvallation. La tranchée fut ouverte le 12; le ſoir meſme on emporta la contreſcarpe; les aſſiégez furent chaſſez le lendemain du chemin couvert & de la demi-lune. Cette vigueur les étonna au point, que le 14 ils ſe rendirent par capitulation.

C'eſt le ſujet de cette médaille, où l'on voit un ſoldat François ouvrant la tranchée malgré la neige & les frimats. La légende DOLA SEQUANORUM EXPUGNATA, ſignifie *la priſe de Dole en Franche-Comté.* A l'exergue eſt la datte XIV FEBRUARII. M DC LXVIII. *le 14 de Février 1668.*



1668.

LA CONQUESTE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

PENDANT que le Roy s'emparoit de Besançon & de Dole, le duc de Luxembourg se rendit maistre de Salins, & le chevalier de Maupeou avec un autre corps de troupes réduisit le chasteau de Joux & celuy de S.te Anne. Dès que Dole fut prise, sa Majesté alla attaquer Gray, qui ne tint que quatre jours, & toute la province fut ainsi conquise avec une rapidité extraordinaire.

C'est le sujet de cette médaille, où l'on a représenté la Victoire, qui conduit un char tiré par des chevaux aislez. La légende VICTORIÆ CELERITAS, signifie *la rapidité de la Victoire;* Et l'exergue SEQUANORUM PROVINCIA X DIEBUS SUBACTA. M DC LXVIII. *La Franche-Comté conquise en dix jours 1668.*



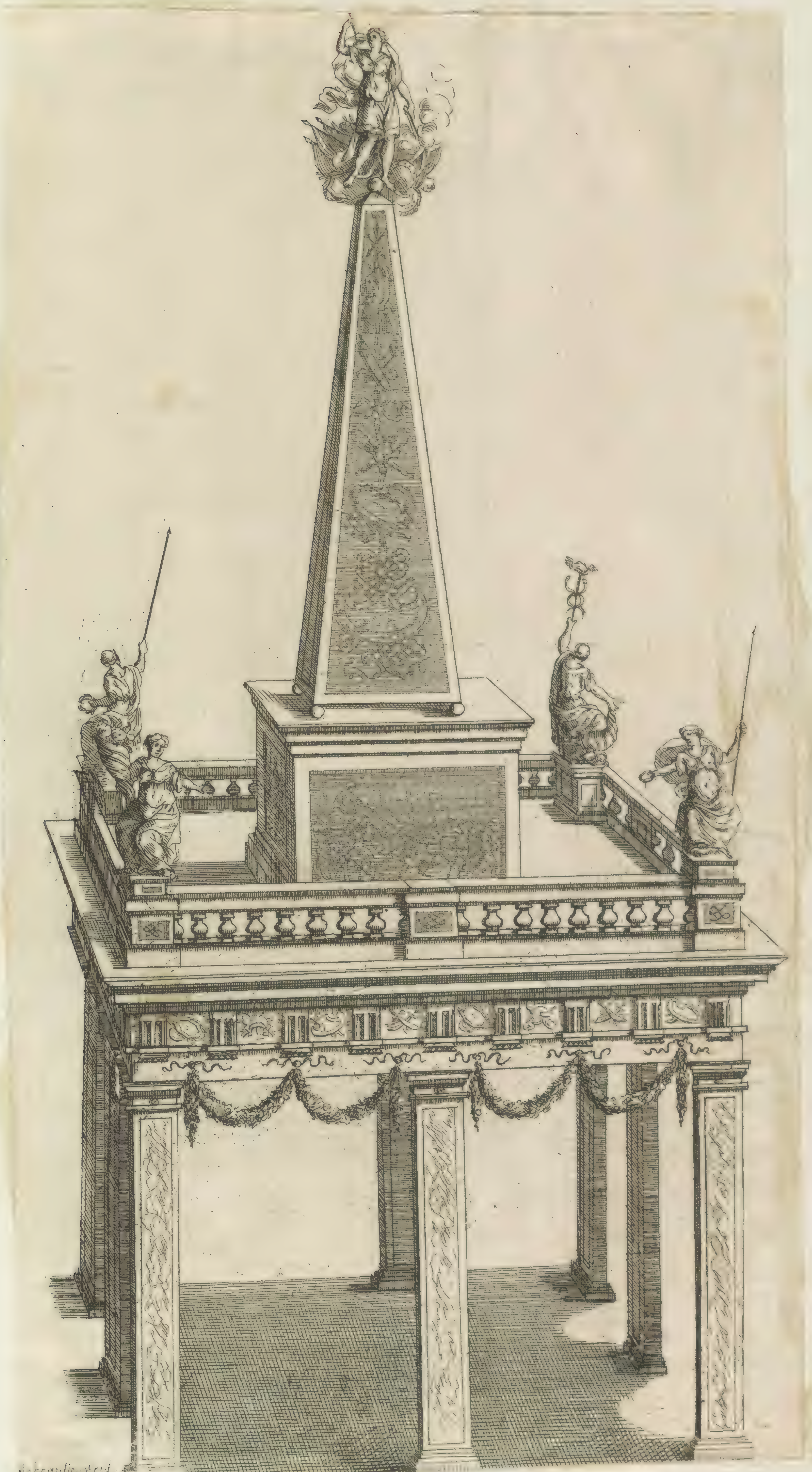


1668.

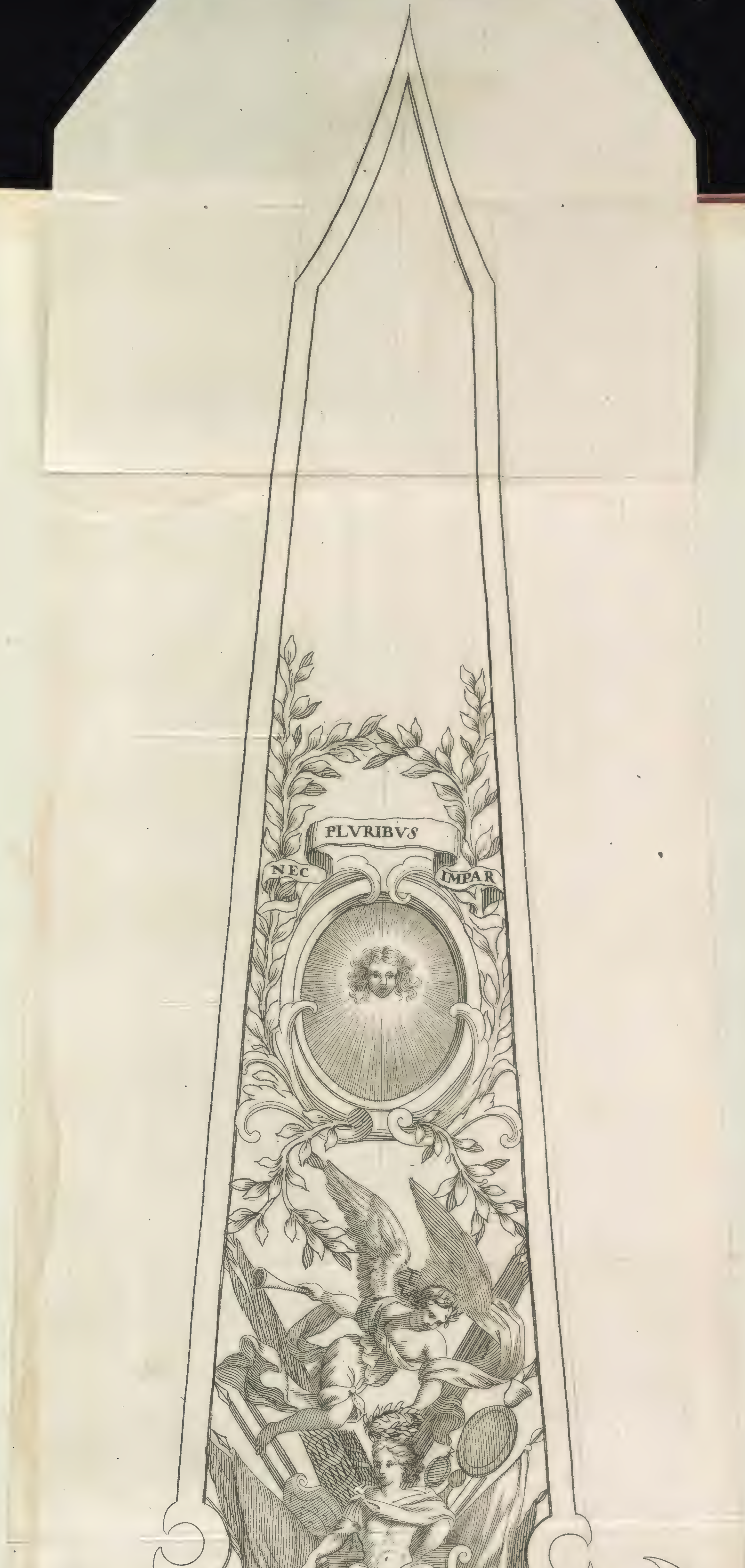
LA. PAIX D'AIX LA CHAPELLE.

TOUT ce que les Espagnols avoient tenté pour arrester le progrès des armes du Roy, ne leur ayant pas réüssi, ils jugérent enfin qu'il falloit recourir aux négociations de paix. Le Pape offrit sa médiation : plusieurs autres puissances interposérent leurs bons offices; & comme le Roy n'avoit entrepris la guerre que pour se faire rendre la justice qu'on luy refusoit, il nomma aussitost des plénipotentiaires. On s'assembla à Aix la Chapelle au commencement d'Avril. Dès les premiéres conférences on convint d'une suspension d'armes pour deux mois, & au bout de trois semaines la paix fut conclüe entre les deux Couronnes. L'Espagne céda pour l'équivalent des provinces dévolües à la Reine, les places que le Roy avoit conquises en Flandre. Sa Majesté remit la Franche-Comté, & préféra le repos de ses sujets à tous les avantages que la continuation de la guerre sembloit luy promettre.

C'est le sujet de cette médaille, où l'on voit le Roy armé, à qui la Paix présente un rameau d'olivier. Les mots de la légende PAX TRIUMPHIS PRÆLATA, signifient *la Paix préférée aux Conquestes.* Ceux de l'exergue FOEDUS AQUISGRANENSE II MAII. M DC LXVIII. *Traité conclu à Aix la Chapelle le 2 May 1668.*



1668
fêtes de la paix
d'aix la chapelle



PLVRIBVS
NEC
IMPAR

LE TRIOMPHE DV SOLEIL









1668.

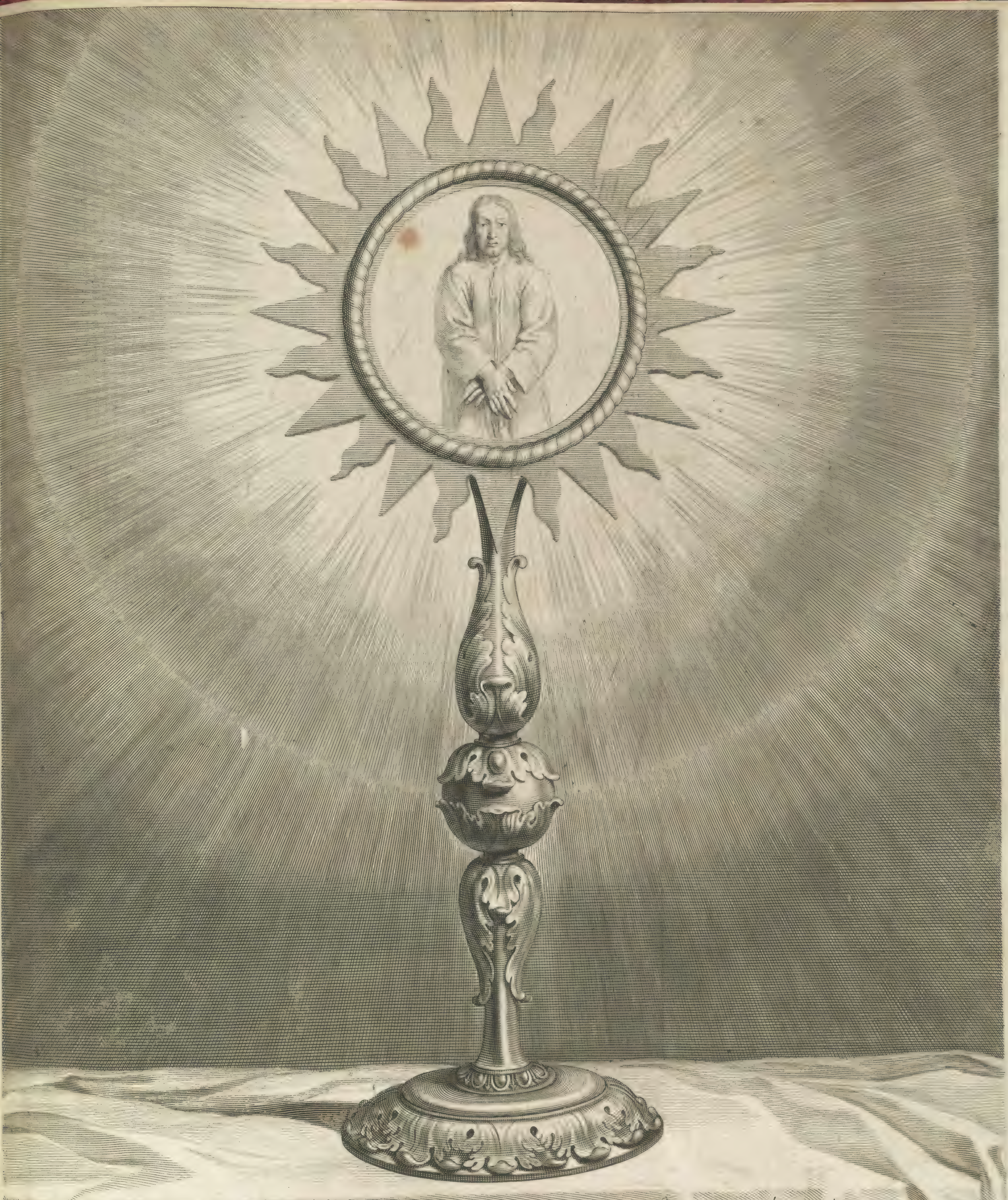
LA PYRAMIDE DES CORSES ABBATUE.

CLEMENT IX qui avoit donné au Roy plusieurs preuves de sa tendresse & de son attachement, luy fit demander que l'on abbatist la pyramide élevée à Rome sous le pontificat de son prédécesseur, en mémoire de la punition des Corses. Sa Majesté voulant marquer publiquement sa considération pour le saint Pere, consentit à la destruction de ce monument.

C'est le sujet de cette médaille. La Religion y tient de la main droite une croix, & de la gauche un livre. Près d'elle, d'un costé est un autel, avec un encensoir; & de l'autre on voit la pyramide a demi renversée. Les mots de la légende, VIOLATÆ MAJESTATIS MONUMENTUM ABOLITUM. signifient *destruction du monument qui conservoit la mémoire de l'attentat commis contre la Majesté Royale.* Ceux de l'exergue, PIETAS REGIS OPTIMI. M DC LXVIII. marquent *la piété du Roy.* Plus bas est la datte 1668.



Representation fidelle du grand miracle arrivé dans le St Sacrement, en la Paroisse des Ulmes de St Florent près la ville de Saumur, le 2.eme du mois de Juin. 1668.



Representation fidelle du grand miracle arriué dans le saint sacrement, en la paroisse
des Vlmes de saint florent, pres la ville de saumur, le deuxiéme du mois de Iuin 1668.

Le samedy dans loctaue du saint sacrement, durant le salut, lors que le Curé chantoit ces paroles, Verbum caro, panem uerum, il parut
dans le soleil au lieu de l'hostie, la forme d'vn homme, qui auoit les cheueux clairs, bruns, tombans sur les espaules, le visage éclatant, les
mains croisees l'une sur l'autre, ayant la droite sur la gauche, et le corps reuestu d'vne robbe blanche en forme d'vne aube. Cette apparition dura
plus d'vn quart d'heure, tant sur le Tabernacle ou le saint sacrement estoit exposé, que sur l'autel, apres que le Curé l'y eut descendu, pour le faire uoir
de plus pres au peuple: en suitte de quoy il se forma vn petit nuage qui l'enueloppa, et qui s'estant dissipé incontinant laissa uoir la sainte hostie en
sa figure ordinaire, comme auparauant ce miracle. Cette relation est tirée mot pour mot de la lettre pastoralle de Monseigneur L'Euesque
d'Angers sur ce sujet.

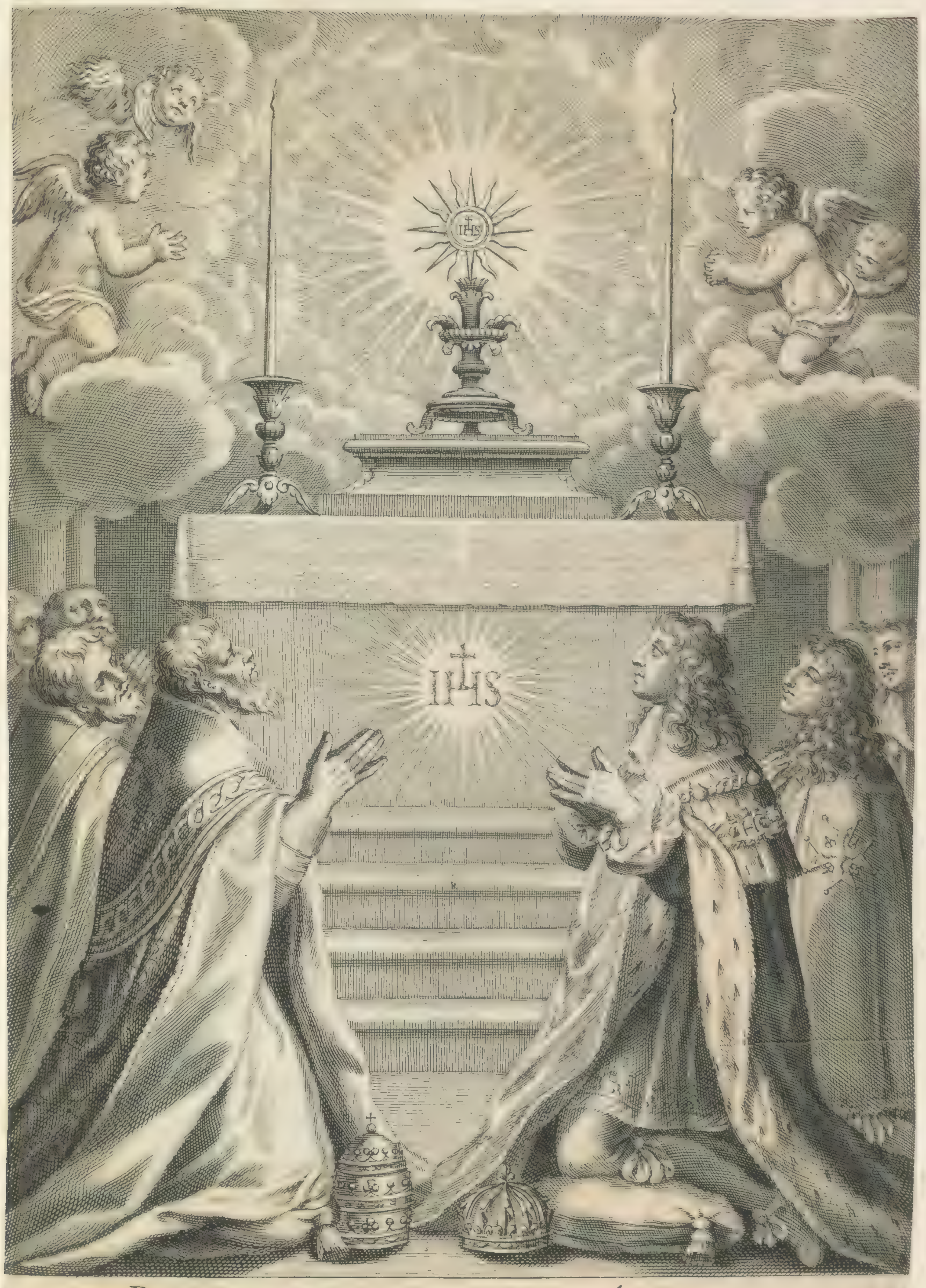
sur L'Exposition du Saint sacrement

Sonnet.

Tel qu'aux iours de ta chair tu parus sur la terre,
tel montre toy, mon Dieu, dans ce siecle effronté,
ou des hommes armes contre ta verité
osent impunement te declarer la guerre.

Illumine la terre aussy bien que les cieux;
en m'echaufant le coeur esclaire moy les yeux;
et ne separe plus ta clarté de ta flame.

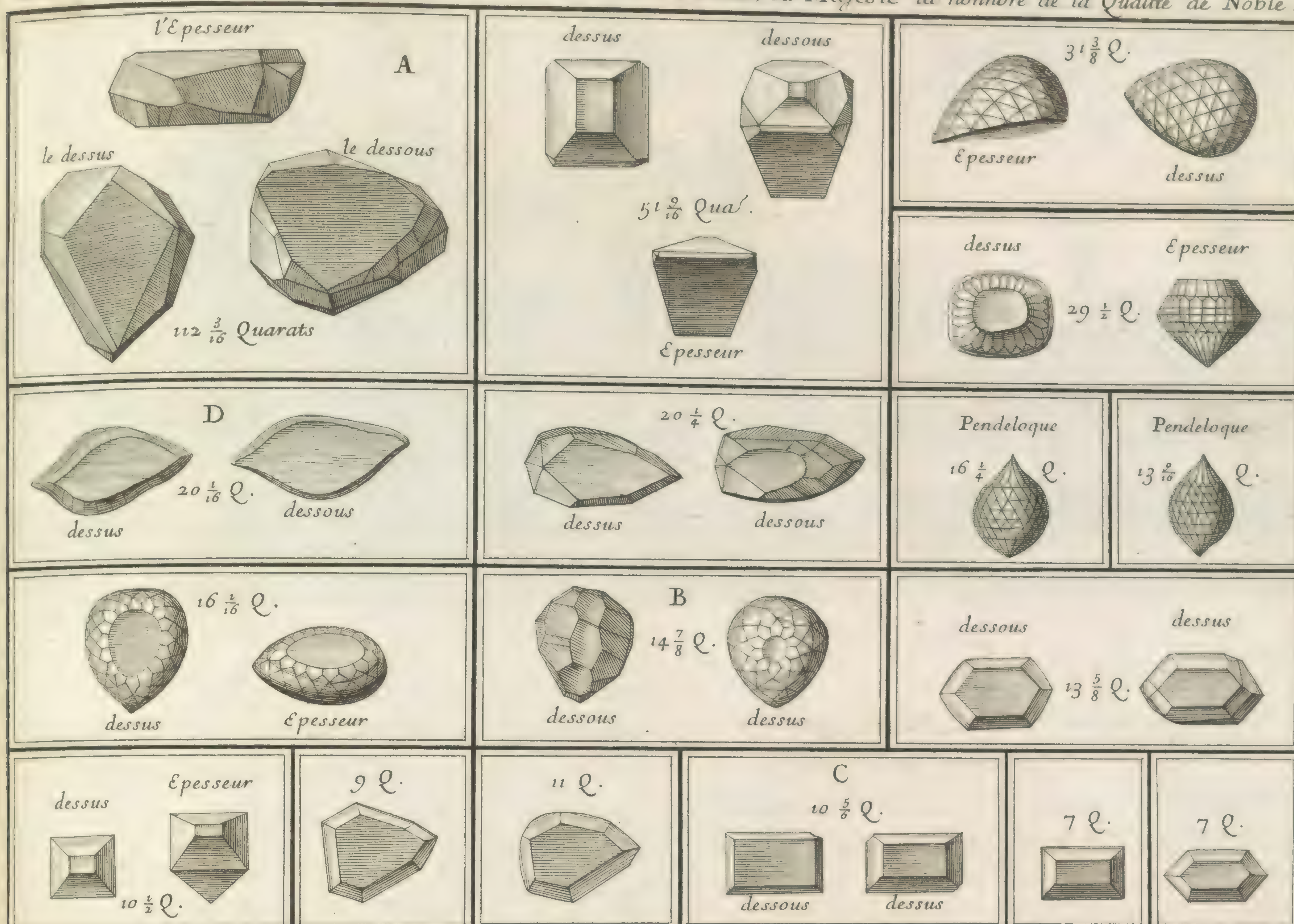
Mais que disie seigneur, pardonne a mes transports



Panis Dei est, qui dat vitam mundo. Ioan. 6.

Chauueau delin. Ægid. Rousselet sculp. 166

REPRESENTATION de Vingt des plus beaux DIAMENS choisis entre tous ceux que le S.r I.B.Tauernier a Vendus au ROY, a Son dernier retour des Indes, qui a esté le 6.e Decembre 1668. ou il a fait Six Voyages par terre, Et en cette consideration, et des Seruices que ledit Tauernier a rendus a l'Estat, Sa Majesté la honnoré de la Qualité de Noble.



Le DIAMENT cotté A, est net et d'vn beau Violet.
Ceux cottéz B, et C, Sont de couleur de rose-pâle. Celuy cotté D, est d'vne Eau extraordinairement belle.



Tous les autres Sont blans et nets, et ont esté taillez aux Indes.
Les trois d'Embas Cottéz 1, 2, 3. Sont Bruts.

6. xbre 1668.



Veuë du Chasteau, et de la Ville d'Avignon.

Israel Silvestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum privil. Regis.

AVIGNON Ville capitale de l'Etat du même nom sur les bords du Rhône, etoit autrefois dans la dépendance des Papes mais depuis 1768 elle a été réunie à la Couronne de France comme faisant partie du Comté de Provence. Cette Ville est dans une situation avantageuse, ses Murailles sont cependant plus belles que fortes. On y a bati sur la fin du 12ème siécle un pont de pierre de dix neuf arches. Comme la construction en etoit merveilleuse à cause de la largeur, de la profondeur et de la rapidité du fleuve; on se persuada que cet ouvrage n'avoit pu etre fait que par miracle et par une inspiration divine; celui qui l'entreprit et le commença l'an 1177. etoit un jeune berger de 18 ans qu'on honore comme un saint, et qu'on appelle vulgairement St. Benezet c'est à dire le petit Benoit; Ce jeune garçon étant mort l'an 1184, le pont fut achevé en 1188. Malgré les grands revenus attachés à l'entretien de ce pont, cela n'a pas empeché qu'il ait été ruiné en 1669. Il n'en reste plus que quatre arches entierres; il n'y à pas d'apparence qu'on entreprenne de le rebatir en pierre, ce que la violence des eaux a emporté est rebati en bois. Parmi un grand nombre d'Eglises qu'on voit à Avignon, celle des Celestins mérite beaucoup d'attention. l'Eglise Cathédrale n'est pas grande, mais elle est richement ornée, on en trouve les dedans d'une structure admirable; la voute de l'Eglise des Cordeliers passe pour un morceau d'Archi-tecture trés hardy. On voit dans cette Eglise le tombeau de la fameuse Laure si celebrée par le fameux poëte Petrarque Chanoine d'Avignon. Les Jesuites y avoient un tres beau Collége. Il y a une chose remarquable dans Avignon et qui semble lui etre particuliére, c'est qu'il y a 7 Portes, 7 Palais, 7 Hopitaux, 7 Paroisses 7 Eglises collegi-ales, 7 Couvents de Religieux et 7 Monasteres de Filles. On y voit des marques de la residence qu'y ont fait les Papes entre autres le Palais Papal bati par Jean XXII. dans lequel est une tour ou est une cloche d'argent que l'on ne sonne jamais qu'à la mort ou à l'élection d'un Pape. Le Palais de l'Archevéque est bien bati et jouit d'une vue charmante Avignon est la patrie de Mr. Vernet célébre Peintre pour les marines.

union de la ville d'Avignon
à La france



1669.

LA PAIX DE L'EGLISE.

IL s'eſtoit élevé parmi les Théologiens de France des diſputes ſi vives ſur les matiéres de la grace, que l'animoſité des eſprits cauſoit déja un grand ſcandale, & qu'il eſtoit à craindre que les choſes n'allaſſent encore plus loin. Le Roy agit de concert avec le Pape pour étouffer ces ſemences de diviſion. Le ſaint Pere adreſſa pluſieurs brefs aux prélats du royaume, & ſa Majeſté fit publier des arreſts qui rendirent à l'Egliſe Gallicane ſa premiére tranquillité.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On voit ſur un autel la Bible ouverte, & ſur cette Bible on a mis en ſautoir les clefs de ſaint Pierre, & le ſceptre avec la main de Juſtice, pour marquer le concours de la puiſſance Eccléſiaſtique, & de l'autorité Royale. La Colombe rayonnante eſt le ſymbole du ſaint Eſprit qui a préſidé à cette action. Les mots de la légende, RESTITUTA ECCLESIÆ GALLICANÆ CONCORDIA, ſignifient *la Concorde reſtablie dans l'Egliſe de France.* A l'exergue eſt la datte 1669.





1669.

LA REVOCATION
DE LA CHAMBRE DE JUSTICE.

LA Chambre de Juſtice ayant convaincu les traittans d'avoir détourné près de quatre cents millions, alloit prononcer contre eux les peines les plus rigoureuſes, lors que le Roy ſuſpendit le cours des procédures. Comme ils avoient abuſé de la confiance de pluſieurs particuliers, ſa Majeſté commença par aſſeurer le rembourſement de plus de ſix vingt millions deûs aux créanciers de bonne foy : & quand il ne s'agit plus que de ſes propres intéreſts, elle ne put ſouffrir qu'on uſaſt de toute la ſévérité des loix. Non ſeulement elle convertit en ſimples reſtitutions la peine capitale attachée au crime de péculat : mais encore elle voulut bien modérer ces reſtitutions, pour ne pas troubler le repos de pluſieurs familles alliées aux traittans. Enfin, parce que la chambre de juſtice n'auroit pû ſe diſpenſer de ſuivre les ordonnances à la rigueur, le Roy crut qu'il eſtoit de ſa clémence de révoquer ce tribunal.

C'eſt le ſujet de cette médaille. La Juſtice tenant une épée, paroiſt ſur un thrône. L'homme à genoux qui rapporte de l'argent, repréſente les gens d'affaires convaincus de péculat, & qui payent les ſommes auxquelles ils avoient eſté taxez pour leurs malverſations. La légende, PECULATORES ÆRE MULCTATI, ſignifie, *taxe impoſée ſur les Financiers convaincus de péculat.* Et l'exergue, INTERMISSA PECULATUS ET REPETUNDARUM JUDICIA. MENSE AUGUSTO M DC LXIX. *La révocation de la Chambre de Juſtice au mois d'Aouſt 1669.*



1669.

LES MANUFACTURES.

LEs Arts périſſoient inſenſiblement en France par le gouſt que l'on y avoit pris pour les manufactures eſtrangéres. La pluſpart des ouvriers eſtoient ou réduits à la mendicité, ou obligez d'aller chercher ailleurs du travail, pendant que les peuples voiſins tiroient des ſommes immenſes du royaume par les marchandiſes qu'ils y envoyoient. Le Roy jugea que pour réveiller l'induſtrie naturelle de la Nation, il falloit faire fleurir les anciennes manufactures, & en eſtablir de nouvelles. Il fit d'abord examiner les lieux qui ſeroient les plus convenables; on dreſſa enſuite par ſon ordre des ſtatuts & des réglements propres à perfectionner les ouvrages: Enfin ſa Majeſté prit les plus juſtes meſures, non ſeulement pour engager ſes ſujets à ſe paſſer des marchandiſes du dehors, mais encore pour faire rechercher celles de France par toute la terre. Cette extréme attention du Prince ſembla redonner la vie aux Arts dans ſon royaume.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y voit Minerve, qui près d'elle a des fuſeaux, une navette, des pelotons de laine, & une piéce de tapiſſerie. La légende, PARENS ARTIUM, ſignifie, *Royaume enrichi par les Arts*, dont Minerve eſt le ſymbole. L'exergue, MANUFACTORUM OPERUM FABRICÆ RESTITUTÆ. M DC LXIX. marquent *les manufactures reſtablies en 1669.*



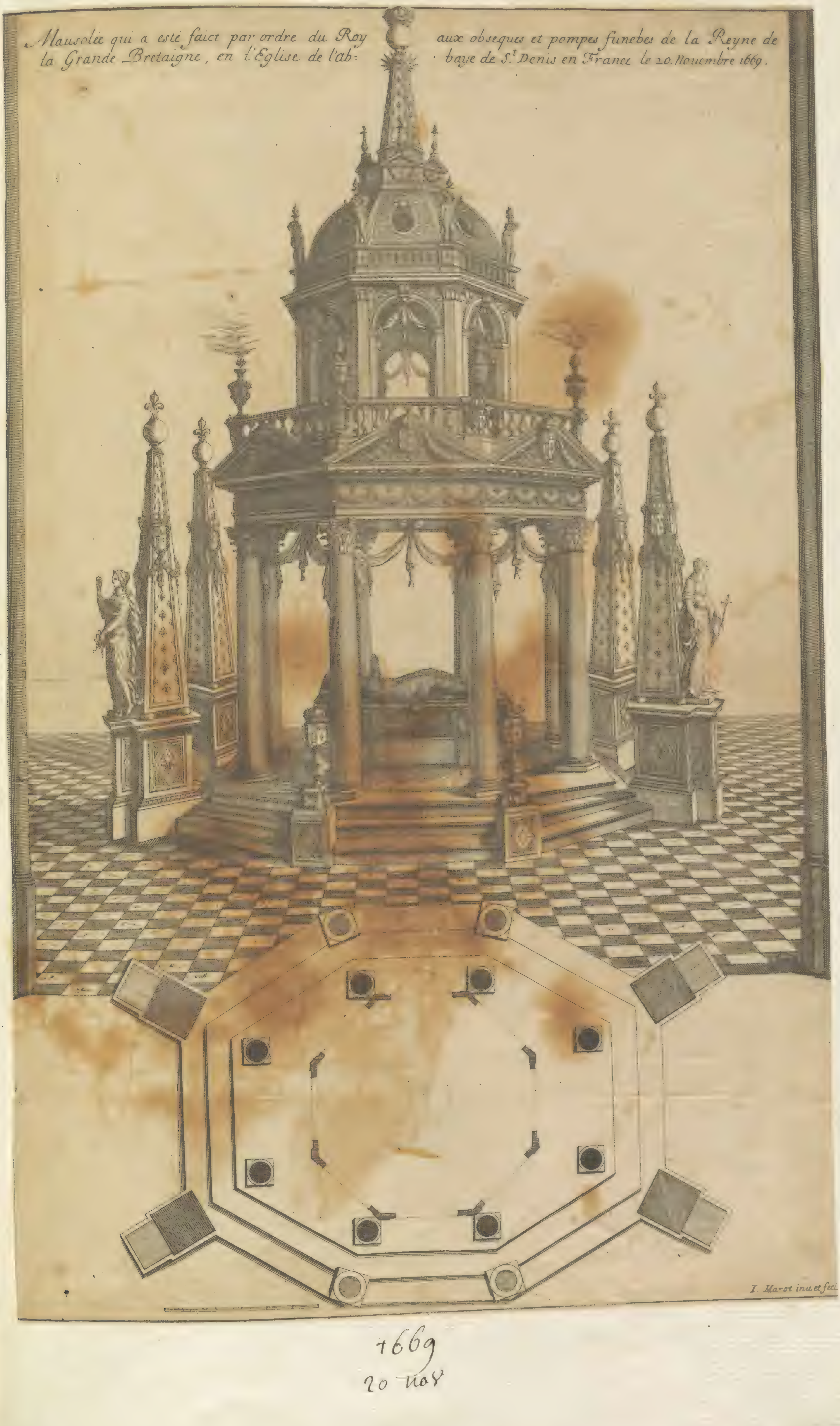
1669.

LE ROY DE POLOGNE REÇEU EN FRANCE.

CASIMIR V. Roy de Pologne, après avoir gouverné ses estats pendant vingt ans entiers, s'estoit démis de la couronne, dans la diete de Warsovie au mois d'Aoust 1668. Dès que ce Prince fut entiérement déchargé des soins de la royauté, il se consacra à Dieu en embrassant l'estat ecclésiastique, & résolut de venir passer en France le reste de ses jours. Le Roy luy donna d'abord plusieurs riches abbayes; & lors que sa Majesté apprit qu'il s'estoit mis en chemin, elle envoya ses officiers pour le recevoir dès l'entrée du royaume. Le 1 d'Octobre 1669 il arriva à Metz, où on luy rendit tous les honneurs deûs à son rang. Le 17 de Novembre il vit sa Majesté à saint Germain en Laye, & il en reçeut tant de marques d'estime & d'amitié, qu'il eut un nouveau sujet de regarder la France comme la plus heureuse retraite qu'il pouvoit choisir.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit l'autel de Jupiter hospitalier, orné à l'antique de testes de bélier, & d'une aigle qui porte un foudre. Au-dessus, les deux mains qui se tiennent, sont le symbole de la concorde & de l'amitié. Plus haut est la couronne royale de France. La légende, HOSPITIUM REGIBUS, signifie, *la retraite des Rois.* Et l'exergue, CASIMIRUS POLONIÆ REX, ABDICATO REGNO IN GALLIA EXCEPTUS. M DC LXIX. *Casimir Roy de Pologne, reçeû en France après avoir abdiqué la Royauté. en 1669.*

1669 20 nov



Mausolée qui a esté faict par ordre du Roy aux obseques et pompes funebes de la Reyne de la Grande Bretaigne, en l'Eglise de l'abbaye de S.t Denis en France le 20. Nouembre 1669.

I. Marot inu. et fec.

1669
20 nov

GUEUVIN, Marchand Papetier,
Rue du-Faubourg-Montmartre, n°. 12, la 7me. Boutique en entrant par le Boulevard.
Tient Magasin de Papiers, Registres, Boîtes, Porte-Feuilles, Livres, Cartes d'échantillons, Plumes, Crayons, Cire à cacheter, et tout ce qui concerne la fourniture des Bureaux.
Il entreprend les impressions.